

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTE DU 1er OCTOBRE 2014

DOSSIER : R-3879-2014 - Phase 2

RÉGISSEURS : **M. GILLES BOULIANNE, président**
 Me LOUISE ROZON
 M. PIERRE MÉTHÉ

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE 2014

VOLUME 5

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
Me VINCENT REGNAULT
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureur du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me PIERRE D. GRENIER
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD
procureur de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT REGNAULT	6
PLAIDOIRIE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	92
PLAIDOIRIE PAR Me GUY SARAULT	117
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	149
PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD	169
PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	171
PLAIDOIRIE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	183
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	220
RÉPLIQUE PAR Me VINCENT REGNAULT	249

R-3879-2014
4 novembre 2014

- 4 -

LISTE DES PIÈCES

		<u>PAGE</u>
B-0267 :	Réponse à l'engagement numéro 2	6
B-0268 :	Réponse à l'engagement numéro 3	6

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce quatrième (4e) jour du
2 mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quatre (4)
8 novembre deux mille quatorze (2014), dossier
9 R-3879-2014 - Phase 2. Demande d'approbation du
10 Plan d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille quatorze (2014). Poursuite de
14 l'audience du trois (3) novembre deux mille
15 quatorze (2014).

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bon matin mesdames et messieurs. On en est rendu
18 aux plaidoiries. Maître Regnault, vous êtes prêt?

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 Vous me le direz. Alors, avant de commencer,
21 Monsieur le Président... Premièrement, bon matin.
22 Avant de commencer, simplement vous laisser savoir
23 que j'ai remis à madame la greffière les réponses
24 de Gaz Métro aux engagements 2 et 3. Je porte à
25 votre attention, dans l'engagement 3, le fait que

1 nous avons constaté qu'une erreur s'était glissée
2 dans la réponse à la question 11.1 de la demande de
3 renseignements numéro 6 de la Régie. Évidemment, le
4 tout a été corrigé dans le cadre de la réponse à
5 l'engagement 3. Puis, évidemment, il y a madame
6 Downs qui est ici. Si jamais vous deviez avoir
7 quelque question que ce soit, ce sera toujours
8 possible de les lui poser. Elle sera ici à tout le
9 moins pour l'avant-midi. Je ne vous garantis pas
10 qu'elle sera ici pour l'après-midi, mais elle sera
11 ici pour l'avant-midi.

12 Donc, la réponse à l'engagement numéro 2
13 porte la cote B-267 et la réponse à l'engagement
14 numéro 3 la cote B-268.

15

16 B-0267 : Réponse à l'engagement numéro 2

17

18 B-0268 : Réponse à l'engagement numéro 3

19

20 PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT REGNAULT :

21 Je vais commencer sans plus tarder. J'en aurai pour
22 environ, je vous dirais, peut-être de mon côté
23 soixante-cinq (65), soixante-dix (70) minutes. J'ai
24 ensuite mon collègue, maître Sigouin-Plasse qui
25 vous adressera la parole pour environ une petite

1 demi-heure. Donc, je pense que d'ici la pause du
2 matin, nous devrions avoir complété.

3 Donc, Madame, Monsieur le régisseur...
4 Madame la Régisseuse. Je suis obligé de... J'ai été
5 corrigé par Antidote hier soir alors que je
6 finalisais mon plan d'argumentation où j'avais
7 écrit « commentaire de la régisseuse », j'y
8 arriverai à un moment donné, mais ça me disait que
9 « régisseuse » ce n'était pas un mot dans le
10 dictionnaire, c'est apparemment régisseuse. Alors,
11 on va devoir s'habituer. Vous allez devoir vous
12 habituer.

13 Me LOUISE ROZON :

14 En fait, on est tout à fait au courant de cette
15 règle. Mais on s'objecte à cette règle. On préfère
16 régisseur pas de « e » tout simplement.

17 Me VINCENT REGNAULT :

18 Parfait.

19 Me LOUISE ROZON :

20 C'est bon.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 Madame le régisseur.

23 Me LOUISE ROZON :

24 On n'a pas fait de demande de révision, mais ça va
25 venir.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Non, mais, moi, j'accepte cette décision-là comme
3 telle, madame le régisseur. On va y aller comme ça.
4 Vous m'excuserez, par contre, parce que mon plan
5 d'argumentation dit « commentaire de la
6 régisseuse ». Mais je pourrai faire, peut-être
7 faire un maître Neuman de moi-même et corriger,
8 faire un erratum à mon argumentation.

9 Alors, trêve de plaisanterie. On se
10 retrouve donc comme à chaque année devant vous,
11 présenter notre plan d'argumentation pour... notre
12 Plan d'approvisionnement pour le faire approuver.
13 Cette année ne fait pas exception. Et l'année n'est
14 pas exempte de défis, je crois. Encore une fois,
15 plusieurs sujets d'intérêt qui sont à l'étude : la
16 méthode d'établissement de la journée de pointe;
17 l'examen de diverses alternatives pour mitiger les
18 outils à contracter; la saturation du réseau; le
19 programme en efficacité énergétique. Tous des
20 sujets dont nous vous entretiendrons au courant des
21 prochaines minutes.

22 Essentiellement, l'argumentation a sept
23 sections, si on fait exception de l'introduction.
24 Je vais vous parler rapidement du cadre juridique
25 de la présente demande, pour vous entretenir

1 ensuite de la prévision de la demande; ensuite, les
2 outils d'approvisionnement ou le plan
3 d'approvisionnement pour répondre à la demande.

4 J'enchaînerai par la suite avec l'outil de
5 maintien pour le client GNL. Je passerai rapidement
6 par la suite sur les ventes de GNL après le premier
7 (1er) avril, après la session hivernale puisque
8 j'ai quand même bien compris le message de monsieur
9 le président quant au souhait possible de la Régie
10 de traiter ce sujet-là peut-être avec la demande
11 relative aux capacités d'entreposage. Et je clorai
12 mes commentaires ou argumentation sur la saturation
13 du réseau avant de laisser la parole à maître
14 Sigouin-Plasse pour vous parler d'efficacité
15 énergétique. Donc, si ça vous va, je vais commencer
16 sans plus tarder.

17 Donc, rapidement, le cadre juridique de la
18 présente demande. Bon. Je pense que la toile de
19 fond, on la connaît tous, c'est le droit exclusif
20 de Gaz Métro de distribution sur le territoire
21 déterminé par décret par le gouvernement du Québec.
22 Le corollaire de ce droit exclusif de distribution,
23 bien, c'est évidemment l'obligation de desservir
24 les gens qui en font la demande, sous réserve d'un
25 certain nombre d'exceptions relatives

1 essentiellement à la rentabilité ou à la suffisance
2 des approvisionnements, à la sécurité
3 d'approvisionnements. Donc, ça c'est la toile de
4 fond. Sur cette toile de fond là, on va retrouver
5 un certain nombre de devoirs ou d'obligations ou de
6 responsabilités, tant pour le Distributeur que pour
7 la Régie de l'énergie.

8 (9 h 06)

9 Une de ces responsabilités-là qui nous
10 amène devant vous depuis déjà quelques jours c'est
11 celle d'élaborer un plan d'approvisionnement que
12 nous vous soumettons pour approbation.

13 Évidemment, l'élaboration du plan
14 d'approvisionnement c'est un exercice qui est un
15 exercice qui est long, qui exige beaucoup de
16 méticulosité, qui exige de l'expérience, qui exige
17 des connaissances. C'est un processus qui est fait
18 avec énormément de sérieux à l'interne, qui résulte
19 dans une pièce, je vous dirais, imposante d'au-delà
20 d'une centaine de pages où on examine tout un
21 ensemble de possibilités.

22 Donc, c'est un travail qui est considérable
23 et je pense qu'il n'y a personne qui remet ça en
24 question, certainement pas la Régie en tout cas, et
25 ni le sérieux avec lequel c'est fait.

1 En contrepartie, ce que j'appelle le
2 « check and balance », c'est que Gaz Métro a la
3 responsabilité de préparer son plan
4 d'approvisionnement, de l'élaborer, de le soumettre
5 pour l'approbation, et le « balance », si on veut,
6 bien c'est le devoir qu'a la Régie ou la
7 responsabilité qu'a la Régie de l'approuver, dans
8 un premier temps. Et aussi, elle a un pouvoir plus
9 général, un pouvoir de surveillance qu'on appelle,
10 qu'on retrouve à l'article 31, deuxièmement, qui
11 est un pouvoir de surveillance à l'égard de la
12 suffisance des approvisionnements.

13 Et je pense que cette distinction-là, le
14 législateur ne parle évidemment jamais pour rien
15 dire, et il y a donc des articles différents qui se
16 trouvent et je pense qui commandent aussi une
17 attitude différente ou des gestes différents.

18 Et ce que je vous soumets, bien humblement,
19 aujourd'hui c'est que la Régie, évidemment, n'a pas
20 à, ça serait contraire complètement à l'efficacité
21 réglementaire, n'a certainement pas à refaire
22 l'ensemble de l'exercice qu'a fait Gaz Métro, je
23 pense, avec énormément de sérieux.

24 Je pense que vous n'avez certainement pas à
25 vous substituer au travail qu'a fait Gaz Métro. Je

1 pense que votre travail, votre responsabilité, ce
2 qui est important au terme de la Loi c'est de vous
3 assurer justement que le travail a été correctement
4 fait.

5 Je ne pense pas que ce soit votre rôle, et
6 je le dis avec énormément de respect pour
7 l'institution puis pour vos rôles à vous en tant
8 que régisseurs, je ne pense pas que ce soit votre
9 rôle de rendre des décisions différentes ou de
10 modifier le plan d'approvisionnement si vous ne
11 trouvez pas un certain degré de déraisonnabilité
12 dans ce qui a été, dans ce qui vous a été proposé.
13 Je vous le soumets bien humblement.

14 Parce que je pense que si vous deviez
15 intervenir dans tous les petits détails, si le
16 législateur avait voulu que vous interveniez dans
17 tous les petits détails du plan
18 d'approvisionnement, dans tous les détails du plan
19 d'approvisionnement, je pense que la Loi aurait été
20 faite différente, l'économie de la Loi aurait été
21 différente.

22 Alors je vous dirais que ça, pour ma part
23 comme avocat de Gaz Métro, c'est, je pense, la
24 façon d'entrevoir le cadre juridique dans lequel
25 nous allons évoluer au cours de la prochaine heure.

1 Ceci dit, je passe maintenant à la
2 prévision de la demande. Dans le cadre de la
3 prévision de la demande, je vais y aller de
4 quelques éléments plus généraux.

5 Je vous parlerai ensuite rapidement de la
6 migration des clients qui sont au tarif D5 vers le
7 service continu, que ce soit le tarif D1, D3 ou D4,
8 dépendamment des clients.

9 Je vais vous parler également très
10 rapidement des clients qui disposaient de leur
11 propre service de transport et qui sont maintenant
12 au service de transport de Gaz Métro.

13 Et je terminerai par ce que j'appellerais
14 la pièce de résistance de nos audiences de cette
15 année dans le Plan d'approvisionnement 2015, soit
16 la méthode d'établissement de la journée de pointe.

17 Donc, des éléments peut-être de nature plus
18 générale. Bien, vous avez vu dans la preuve que la
19 position concurrentielle du gaz naturel va demeurer
20 favorable sur la période du Plan
21 d'approvisionnement 2015-2018, tant face à
22 l'électricité qu'au mazout.

23 Cela se traduit par une hausse
24 significative des livraisons d'environ seize pour
25 cent (16 %) prévues sur l'horizon du Plan, en

1 grande partie dû à l'arrivée d'un client majeur,
2 IFFCO, pour ne pas le nommer, qui va fabriquer des
3 produits fertilisants dans la région de Bécancour.

4 Et Gaz Métro constate également, dans les
5 éléments généraux, Gaz Métro constate également des
6 mouvements importants chez sa clientèle
7 industrielle et institutionnelle qui pour certains
8 vont délaisser le service interruptible au profit
9 du service continu et pour d'autres vont revenir au
10 service de transport qui est offert par Gaz Métro.

11 En termes d'outils d'approvisionnement
12 comment ça se traduit? Bien, ça se traduit par une
13 augmentation des capacités de l'ordre de trois
14 mille six cent quarante-deux (3642) 10(3) m(3) par
15 jour pour l'année deux mille quinze (2015).

16 Et, à l'heure actuelle, vous avez entendu
17 monsieur Rhéaume vous en parler brièvement lors de
18 sa présentation de jeudi dernier, Gaz Métro a
19 réussi à contracter des outils additionnels d'une
20 capacité de deux mille trois cent vingt-trois
21 (2323) 10(3) m(3) par jour pour répondre à la
22 demande additionnelle.

23 Les outils qui ont été acquis par Gaz Métro
24 se ventilent de la façon suivante : Deux cent onze
25 (211) sur la marché primaire de TransCanada, mais

1 des capacités de transport sur le marché primaire
2 vers NDA, pas vers EDA. C'est important de noter
3 ça.

4 (9 h 11)

5 Et le solde, le deux mille cent douze
6 (2112) 10(3) m(3) par jour a été contracté sur le
7 marché secondaire pour desservir la région de EDA
8 puisque le marché primaire vers EDA est complet
9 pour l'instant. Il demeure donc une capacité
10 d'environ mille six cent trente-six (1636) 10(3)
11 m(3) par jour à contracter, ce qui représente
12 grosso modo la capacité qui est requise pour
13 répondre à la journée de pointe que suggère Gaz
14 Métro en fonction de la méthode, la nouvelle
15 méthode qui est proposée.

16 Sur l'horizon deux mille seize-deux mille
17 dix-huit (2016-2018) - donc je viens de vous parler
18 de l'hiver prochain, de l'année prochaine, deux
19 mille quinze (2015) - sur l'horizon des trois
20 dernières années du plan. Évidemment, Gaz Métro
21 fait tous les efforts possibles afin de contracter
22 les capacités de transport nécessaires pour
23 répondre à la demande projetée.

24 On a entendu, là, un certain nombre
25 d'inquiétudes exprimées par les... par l'ACIG. Je

1 pense que Gaz Métro a répondu haut et fort qu'elle
2 ferait tout ce qui était possible en son pouvoir
3 pour contracter les capacités de transport
4 nécessaires pour desservir l'ensemble de la
5 clientèle.

6 Par contre, il faut comprendre que le
7 contexte actuel, il n'est pas facile. Deux choses à
8 ce sujet-là. La première chose, c'est évidemment
9 l'entente. Je ne referai pas l'historique de
10 l'entente, mais évidemment la décision qui a été
11 rendue par l'ONÉ en mars deux mille treize (2013) a
12 été... a provoqué bien des remous, a conduit
13 éventuellement TransCanada à ne pas vouloir bâtir
14 de capacités additionnelles, a ensuite découlé en
15 une entente qui, d'une part... d'une part, liait
16 les distributeurs de l'est, Gaz Métro, Union et
17 Enbridge et, d'autre part, TransCanada pour faire
18 en sorte que TransCanada obtienne des tarifs qui
19 feraient... qui l'amèneraient à conduire des
20 capacités additionnelles en provenance de Dawn.

21 Cette entente-là est actuellement donc
22 pendante devant l'ONÉ, est en délibéré, en fait, de
23 la part... de la part de l'ONÉ et vous avez entendu
24 monsieur Rhéaume vous dire qu'une décision devrait
25 être rendue à ce sujet-là d'ici la fin de l'année,

1 normalement d'ici Noël. Alors, on a bien hâte de
2 lire cette décision-là de l'ONÉ. On parle de douze
3 (12) semaines suivant la prise en délibéré, donc
4 suivant le vingt-six (26) septembre dernier.

5 L'autre élément aussi qui est un élément
6 fondamental dans toute l'équation, c'est évidemment
7 le projet Oléoduc Énergie Est qui vient tout juste
8 d'être déposé. Je ne reviendrai pas sur trente
9 mille (30 000) pages, onze (11) boîtes, je ne sais
10 plus combien de cartables. Ça va être un joli... un
11 joli menu pour nos amis à l'ONÉ. Évidemment, ce
12 projet-là ou le... ce qui va en découler, ce qui va
13 être décidé par l'ONÉ aura un impact sur la
14 situation des approvisionnements gaziers dans l'est
15 du Canada.

16 Donc, voici pour les quelques éléments plus
17 généraux dont je voulais vous faire part. Parler
18 peut-être maintenant de la migration des clientes
19 du tarif D5 vers le service continu.

20 Bon. Bien, lors de l'hiver deux mille
21 treize-deux mille quatorze (2013-2014), le nombre
22 de journées d'interruption a été très élevé, il a
23 même atteint son maximum dans le cadre du volet B
24 du tarif D5. Et le différentiel entre le prix du
25 gaz naturel et le mazout a fait en sorte que les

1 clients qui étaient au service interruptible ont -
2 comme par exemple des hôpitaux, il y a eu des
3 clients institutionnels - je peux vous parler
4 d'hôpitaux parce que j'ai eu connaissance de... un
5 certain nombre de discussions avec des hôpitaux
6 justement qui faisaient état des coûts très élevés
7 qu'ils ont dû assumer pour compenser les journées
8 de... les journées d'interruption qu'ils ont
9 subies. Donc, ça, c'était un problème qui a surgi
10 avec le nombre de jours d'interruption très élevé.

11 Un autre, bien, c'est le jeu de l'offre et
12 de la demande qui existe sur le marché secondaire
13 du transport. Avec le temps froid qu'on a eu, le
14 marché secondaire, en fait, les gens sur le marché
15 secondaire ont connu une flambée des prix qui a
16 fait en sorte que le GAI pouvait devenir très
17 onéreux. De mémoire, on parle... on a des prix aux
18 alentours de quinze dollars (15 \$) dans le... dans
19 le dossier tarifaire... dans le plan
20 d'approvisionnement actuel, quinze dollars (15 \$)
21 le gigajoule. Et on a eu l'hiver passé des prix qui
22 pouvaient atteindre quatre-vingt-dix dollars (90 \$)
23 le gigajoule. Alors, on est dans des eaux qui sont
24 complètement inconnues, très élevées et qui
25 expliquent le phénomène que nous observons donc

1 depuis déjà quelques mois, c'est-à-dire le retour
2 de la migration de clients qui sont au tarif D5
3 vers le service continu.

4 Je mentionne, au paragraphe 20 de mon
5 argumentation, que ces migrations-là se sont faites
6 conformément, quant à nous, aux Conditions de
7 service et Tarif. Évidemment, on y a pris un
8 soin... un très grand soin pour s'assurer que ça se
9 faisait le tout à l'intérieur des règles de l'art
10 parce que, pour nous, c'était la chose importante.
11 Et à partir du moment où nous en venions à la
12 conclusion que les Conditions de services et Tarif
13 étaient respectées, à ce moment-là il n'y avait pas
14 de possibilité pour nous de refuser le client dans
15 la mesure où les conditions de service sont d'ordre
16 public. Et si on ne les respecte pas comme
17 Distributeur, bien, à ce moment-là il y a toute une
18 série d'outils ou de possibilités qui s'offrent aux
19 clients, notamment celui de faire une plainte
20 devant la Régie.

21 Qu'est-ce que ça veut dire se faire... les
22 migrations qui se font conformément aux offres...
23 aux Conditions de service et Tarif? Bien, ça veut
24 dire, notamment à l'article 4.8 qui exige qu'une
25 modification qui est apportée à un contrat d'un

1 client soit rentable et opérationnellement
2 possible.

3 On a eu l'occasion de discuter de ces deux
4 conditions-là qui sont prévues à l'article 4.8 et
5 les réponses qui vous ont été données, dans un
6 premier temps, à l'égard de la question de la
7 rentabilité, c'est que lorsqu'on avait un client
8 qui migrait du tarif D5 vers le tarif continu,
9 l'effet de cette migration-là, c'était de générer
10 des revenus de distribution plus élevés, alors
11 qu'il n'y avait aucun investissement à faire.
12 C'est, en fait, essentiellement pour nous le
13 parallèle se fait directement avec un ajout de
14 charges.

15 (9 h 16)

16 C'est-à-dire qu'on a un client qui augmente sa
17 capacité. Et à partir du moment où on a un client
18 qui génère des revenus additionnels sans nécessiter
19 un investissement additionnel, on se retrouve
20 nécessairement avec quelque chose qui est rentable.
21 Et pour Gaz Métro, c'est la notion de rentabilité
22 qui doit être examinée dans le cadre de la décision
23 d'accepter la migration ou pas d'un client.

24 Quant au critère opérationnel, bien il est
25 rencontré pour l'année deux mille quatorze-deux

1 mille quinze (2014-2015). Pour les années
2 subséquentes du plan d'approvisionnement, Gaz Métro
3 travaille d'arrache-pied pour trouver des
4 solutions. Et si jamais le pire devait arriver - ce
5 qu'évidemment nous ne souhaitons pas - c'est-à-dire
6 que nous ne soyons pas en mesure de trouver des
7 capacités de transport suffisantes pour desservir
8 les clients lors de l'année deux mille seize
9 (2016), bien à ce moment-là nous avons eu la
10 prudence d'intégrer dans les contrats avec les
11 clients une clause qui nous permettrait de ramener
12 ces clients-là au service interruptible et faire en
13 sorte, évidemment, que nous ayons les outils
14 nécessaires pour desservir l'ensemble de la
15 clientèle. Je vous réfère à ce sujet-là à la pièce
16 B-0261, la question/réponse 2.6.

17 Je passe maintenant à la migration des
18 clients vers le service de transport de Gaz Métro.
19 Je vais faire ça très, très brièvement, plus
20 brièvement que ceux qui ont changé de tarif de
21 distribution. Tout comme les clients qui étaient au
22 tarif D5, il y en a plusieurs qui ont manifesté le
23 souhait de revenir vers le service de transport de
24 Gaz Métro.

25 Encore une fois, ces clients-là ont donné

1 les avis qui étaient requis aux termes des
2 Conditions de service et Tarif et leur retour a
3 donc été accepté par Gaz Métro. Au sujet de la
4 notion d'opérationnellement rentable, ce qui vous a
5 été expliqué c'est qu'au moment où ces demandes-là
6 ont été formulées par des clients, le tableau des
7 outils d'approvisionnement qui était disponible
8 pour les gestionnaires chez Gaz Métro qui ont pris
9 la décision d'accepter le retour en transport de
10 ces clients-là, le tableau qui était disponible sur
11 l'horizon deux mille quinze-deux mille dix-huit
12 (2015-2018) était brossé par le plan deux mille
13 quatorze-deux mille dix-neuf (2014-2019) - un plan
14 un peu exceptionnel l'année passée, qui couvrait
15 une période de six ans - qui avait été déposé à la
16 Régie dans le cadre du dossier R-3837. Et au terme
17 de ce plan-là, il n'y avait pas encore de réels
18 enjeux au niveau de la disponibilité des capacités,
19 d'où l'acceptation des retours au service de
20 transport de ces clients.

21 Je passe maintenant à la méthode
22 d'établissement de la journée de pointe, comme je
23 disais la pièce de résistance, je pense, de ces...
24 des audiences que nous avons eues. Donc je ne
25 referai pas la genèse depuis le départ, je pense

1 que tout le monde la connaît, ça fait quelques
2 reprises qu'on a l'occasion de se voir puis de
3 discuter de cela. Mais je pense que ça vaut la
4 peine de se souvenir que le vingt-trois (23)
5 janvier deux mille treize (2013) tout le monde a eu
6 chaud, en tout cas chez nous tout le monde a eu
7 chaud. Alors on a eu froid, mais on a eu chaud
8 parce que... parce qu'on a eu froid, en tout cas.
9 Mais on a eu, effectivement on avait des... cette
10 journée-là, en théorie nous n'avions pas
11 suffisamment d'outils. Nous n'avions pas été en
12 mesure de sécuriser suffisamment d'outils pour
13 rencontrer la capacité qui avait été projetée ou la
14 demande qui avait été projetée cette journée-là.
15 Pour toutes sortes de raisons, la demande projetée
16 s'est avérée inférieure à ce que nous avions
17 anticipé et tout s'est bien passé.

18 Sauf qu'évidemment, ce genre de presque ou
19 de « ouf! », je ne sais pas, il y a une expression
20 qu'on utilise entre autres lorsqu'on a presque
21 un... il y a presque un accident du travail qui
22 survient. L'expression va peut-être me revenir,
23 mais bon. Un « close call ». J'essaie de... Un
24 « passé proche », en tout cas. « A near miss »,
25 merci. J'ai tellement d'aide, merci beaucoup à

1 tous!

2 Alors comme ça arrive évidemment lorsqu'il
3 y a des... ce genre de situation-là qui se produit,
4 bien on s'est tous assis, puis on a réfléchi à
5 qu'est-ce qui s'était produit. Et on a fait
6 plusieurs analyses, puis ce qu'on a constaté c'est
7 que finalement les clients qu'on présumait être des
8 clients à débit stable, bien c'étaient des clients
9 - en tout cas pour un certain nombre - qui étaient
10 sensibles à la température.

11 Alors on a développé une nouvelle méthode
12 qui a été présentée à la Régie dans le cadre du
13 dossier R-3837-2013. La Régie l'a examinée et elle
14 a convenu que la méthode actuelle n'était pas
15 parfaite, qu'il était possible qu'effectivement
16 elle sous-estime la demande en journée de pointe et
17 elle n'excluait alors pas que des besoins de pointe
18 supplémentaires puissent exister. Puis j'ai inséré
19 un petit extrait de la décision que vous aviez
20 rendue, la D-2013-179, qui se lit... ou le petit
21 bout qui est pertinent, se lit comme suit. Début de
22 la citation :

23 [26] La Régie convient que la méthode
24 actuelle de prévision de la journée de
25 pointe utilisant la demande mensuelle

1 moyenne des clients aux tarifs D3 et
2 D4 n'est pas parfaite et peut sous-
3 estimer la prévision de la journée de
4 pointe.

5 Toutefois, dans votre décision D-2013-179,
6 la Régie a refusé de... n'a pas accepté la nouvelle
7 méthode qui était proposée par Gaz Métro. Elle a
8 invoqué - et Gaz Métro l'a perçu comme ça, puis
9 c'est une des raisons qui explique pourquoi on fait
10 la proposition que nous faisons dans le cadre du
11 présent dossier - mais Gaz Métro a perçu que
12 l'aspect coïncidence - non-coïncidence de la
13 méthode qui vous était proposée l'année dernière
14 était un élément central dans la décision que vous
15 aviez rendue. Alors nous on est repartis avec ça,
16 on est retournés à notre planche à dessin avec ça
17 en tête, j'y reviendrai dans un instant.

18 (9 h 22)

19 Malgré donc le refus de la Régie d'accepter
20 la nouvelle méthode d'établissement de la journée
21 de pointe, la Régie a accepté que Gaz Métro
22 conserve les capacités qu'elle avait déjà
23 contractées et qui surpassaient la demande de
24 pointe qui était projetée avec la méthode actuelle.
25 Cette décision prémonitoire, s'il en est une,

1 Monsieur le Président, nous... doit, je pense doit
2 tous nous faire réaliser que des méthodes comme
3 celles, comme la méthode actuelle ou celle qui est
4 proposée, ça demeure des projections. Ça demeure
5 des prévisions qui par définition vont sous-évaluer
6 ou vont surestimer un besoin, une pointe qui est
7 projetée. Puis ça, je pense qu'il ne faut jamais
8 oublier ça dans la réflexion. J'essayais de trouver
9 une analogie intéressante mais la seule analogie
10 que je trouve c'est si on marchait sur le... c'est
11 comme si on marchait sur le bord d'un précipice
12 mais dans le noir, puis on n'est pas certain d'à
13 quelle distance on est du gouffre. Puis c'est ça la
14 méthode. C'est ça la décision que vous avez à
15 prendre.

16 La décision que vous avez à prendre c'est à
17 quelle distance on va marcher du bord du gouffre.
18 Je pense qu'elle se résume bien comme ça. Puis
19 nous, on a notre position là-dessus. On pense qu'on
20 devrait marcher un petit peu plus loin du gouffre.
21 Puis je comprends que pour toutes sortes de raisons
22 on veuille s'en rapprocher le plus possible, mais à
23 un moment donné, il faut... je pense qu'il faut
24 simplement être prudent puis, dans le doute, être
25 un peu plus loin qu'un petit peu plus proche. Je

1 vais y revenir de toute façon sur cette question-
2 là.

3 Donc je suis au paragraphe 33 et où je dis
4 justement que pour cette raison, j'écrivais dans
5 mon argumentation :

6 Pour cette raison, il faut agir avec
7 une extrême prudence à l'égard de ce
8 genre de méthode. Il ne faut surtout
9 pas les modifier parce que le résultat
10 ne plaît pas parce que trop coûteux
11 ou...

12 parce qu'il n'y a pas de capacité qui est
13 disponible.

14 Puis je fais écho un peu à ce que vous disiez,
15 Madame le régisseur, sur... à cet égard-là, puis
16 quand je relis les transcripts de la journée du
17 vendredi, de vendredi dernier, je pense que vous
18 intervenez, vous faites un commentaire, puis je
19 perçois une approbation dans ce... dans cette façon
20 de voir les choses. Je l'ai pris à la page 120 puis
21 n'hésitez pas à me corriger si j'ai mal perçu la
22 nature de votre intervention mais je pense qu'il
23 faut justement, il ne faut pas s'attarder au
24 résultat lorsqu'on examine la méthode. C'est... ça
25 serait mettre la charrue avant les boeufs, je

1 crois. Et ne pas atteindre l'objectif de la
2 prudence puis de s'assurer qu'on a une pointe ou
3 d'établir des besoins à un niveau qui est
4 suffisamment réaliste.

5 Donc, à la suite de la décision de la
6 Régie, celle de l'année dernière, la D-2013-179,
7 Gaz Métro est retournée à sa planche à dessin. Elle
8 a notamment pris connaissance, puis ça je pense que
9 c'est un élément important. Ça fait déjà, depuis
10 qu'on est revenu en coûts de service, Monsieur le
11 Président, ça fait plusieurs reprises qu'on parle
12 de balisage devant la Régie. On en parle beaucoup
13 dans le cadre du coût de service, des dépenses
14 d'exploitation de Gaz Métro, mais je pense que
15 c'est un message que Gaz Métro a bien reçu puis a
16 tenté aussi d'élargir ou d'appliquer à un plus
17 grand éventail d'éléments dans son, dans les
18 opérations de son entreprise. Et donc, lorsqu'on
19 s'est remis à notre planche à dessin, rassis à
20 notre planche à dessin, pour y trouver une méthode
21 qui satisferait la Régie, bien on a décidé de
22 regarder qu'est-ce qui se faisait ailleurs. Et on a
23 eu l'extraordinaire chance de tomber sur une étude
24 qui a été préparée par James Stephens que vous
25 connaissez, en fait que la Régie connaît, là, je

1 pense vous ne l'avez pas nécessairement tous
2 rencontré ou eu l'occasion de lire ses pièces mais
3 c'est un expert qui a préparé un rapport assez
4 exhaustif, une belle analyse, je pense, rigoureuse
5 et très bien étoffée, où... qui a été utilisée dans
6 le cadre d'un dossier devant la Commission
7 ontarienne de l'énergie dans le cadre du dossier
8 EB-2013-109 qui est un dossier, de mémoire, de
9 Union Gaz. C'était un rapport, une étude qui
10 portait sur les pratiques relatives à la
11 planification des approvisionnements gaziers.

12 Entre autres choses... ça c'était le sujet
13 général, mais l'étude portait notamment sur la
14 méthode d'établissement de la journée de pointe qui
15 était utilisée, ou qui est utilisée, par dix-neuf
16 (19) distributeurs à travers l'Amérique du Nord. Et
17 ce rapport-là, le premier constat qu'on a pu en
18 faire, c'est que la plus grande majorité de ces
19 distributeurs-là établissent une journée de pointe
20 à l'aide d'une régression linéaire et d'un facteur
21 d'ajustement. Ça fait que ça, je pense que c'est
22 assez bien campé, c'est-à-dire que la façon, très
23 générale, là, très macro, d'établir une journée de
24 pointe, c'est d'utiliser une régression linéaire
25 puis d'utiliser un facteur d'ajustement. On verra

1 ensuite comment on arrive, on fait la régression
2 linéaire. On va parler de comment on établit les
3 variables, est-ce que c'est avec un historique de X
4 et un nombre d'années, est-ce que c'est avec des
5 probabilités d'occurrence, je vais vous en parler
6 dans un instant. Le facteur d'ajustement, quel est-
7 il? On va... on va en parler mais je pense que ces
8 deux éléments-là, ils sont bien campés et je pense
9 qu'il n'y a pas de contestation de personne quant
10 au fait que c'est la méthode qu'on utilise pour
11 établir une journée de pointe.

12 (9 h 25)

13 Donc, forte de ce constat - et je suis au
14 paragraphe 36 de mon argumentation - Gaz Métro a
15 développé trois options possibles pour calculer la
16 demande en pointe, toutes ayant évidemment recours
17 à des régressions linéaires.

18 Chacune de ces options réussissait, quant à
19 nous, assez bien à capter le profil, en fait très
20 bien à capter le profil de consommation de la
21 clientèle avec des R(2) qui avoisinaient les
22 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %).

23 Ultiment, Gaz Métro a retenu l'option 2
24 qui lui apparaissait celle répondant le mieux aux
25 critères qui avaient été énoncés par la Régie dans

1 sa décision D-2013-179. Et je réfère, évidemment,
2 ici je boucle la boucle que j'avais entreprise il y
3 a quelques minutes, mais cette option 2 là, elle
4 répond, notamment, au critère de la coïncidence
5 totale que Gaz Métro avait perçue, à tort ou à
6 raison - j'aurai l'occasion de le savoir en vous
7 lisant dans les prochaines semaines - mais que Gaz
8 Métro avait perçue comme étant l'élément central de
9 la décision l'année dernière qui avait amené la
10 Régie à ne pas accepter la nouvelle méthode
11 proposée par Gaz Métro.

12 L'option 2, elle constitue essentiellement
13 en une régression linéaire de l'ensemble des
14 volumes continus, desquels Gaz Métro a toutefois
15 exclu les volumes des clients en combinaison
16 tarifaire. Et le volume ou le résultat obtenu avec
17 la régression linéaire, où on a appliqué un facteur
18 d'ajustement aux résultats de la régression afin de
19 tenir compte de la croissance de la demande par
20 rapport à l'année de référence qui a fait l'objet
21 de la régression.

22 Et je vous réfère ici, entre autres choses,
23 au témoignage de madame Downs du trente (30)
24 octobre où elle vous a, entre autres, expliqué ce
25 facteur d'ajustement, la nature de ce facteur ou

1 l'effet de ce facteur ou la raison d'être de ce
2 facteur. Et donc, ça c'est pour la méthode
3 générale.

4 Je vais vous parler maintenant un peu des
5 volumes des clients qui sont en combinaison
6 tarifaire, comment on les a pris en compte. Ce
7 qu'on vous a expliqué c'est que ces volumes avaient
8 été fixés à l'équivalent du volume souscrit majoré
9 d'un facteur de deux pour cent (2 %) afin de tenir
10 compte de la possibilité pour un client qui était
11 au tarif D3 ou D4 de dépasser quotidiennement son
12 volume souscrit de deux pour cent (2 %) lorsqu'il y
13 a une interruption. C'est quelque chose qui est
14 permis par les Conditions de service et Tarif. Ces
15 volumes-là ont par la suite été ajoutés au résultat
16 de la régression linéaire.

17 Il est important, puis j'ai insisté là-
18 dessus, je suis, entre autres, revenu en
19 réinterrogatoire auprès de madame Downs, de
20 mémoire. Mais je souligne l'importance du fait que
21 ces clients-là ne sont pas pénalisés pour cette
22 consommation de deux pour cent (2 %). Dans l'état
23 actuel des choses, les clients ne sont pas
24 pénalisés pour ce deux pour cent (2 %) additionnel
25 qu'ils peuvent consommer et ils n'ont pas non plus

1 l'obligation de remettre ces volumes-là.

2 Et ça, pour moi, c'est très important parce
3 que c'est une distinction qui est fondamentale avec
4 le miroir qui est en fait les conditions de service
5 auxquelles Gaz Métro est elle-même soumise à
6 l'égard de TransCanada. Donc, gardez ça à l'esprit.

7 Bref, de l'avis de Gaz Métro, ce volume qui
8 est majoré est le volume le plus représentatif des
9 volumes consommés par les clients de combinaison
10 tarifaire puisque lors des journées froides ces
11 clients consomment la totalité de leur volume
12 souscrit auquel ils ont droit d'ajouter un deux
13 pour cent (2 %).

14 Et c'est ici que je rentre dans la question
15 où les conditions de service qui s'appliquent plus
16 à Gaz Métro. Mais ce sur quoi je veux vous mettre
17 en garde c'est dans le cadre de l'établissement de
18 la journée de pointe, je pense qu'il ne faut pas
19 soustraire cette majoration de deux pour cent là
20 (2 %) qu'on ajoute aux volumes souscrits en raison
21 de la possibilité, parce que Gaz Métro aurait elle-
22 même la possibilité de soutirer ce deux pour cent-
23 là (2 %) du réseau de TransCanada.

24 Je pense que de faire ça, d'agir de cette
25 façon-là, ça présupposerait que Gaz Métro est

1 toujours capable d'aller chercher ce deux pour
2 cent-là (2 %) pour répondre au deux pour cent (2 %)
3 additionnel que consomme la clientèle alors que le
4 deux pour cent (2 %) auprès de TransCanada il n'est
5 jamais disponible en totalité de toute façon parce
6 que Gaz Métro n'est jamais capable d'arriver
7 « right on nose », exactement au volume qu'il a
8 nominé.

9 Madame Downs vous expliquait lors de son
10 réinterrogatoire que, quotidiennement, nous
11 recevons de TransCanada des rapports qui nous
12 indiquent les volumes qui ont réellement été
13 retirés du réseau de TransCanada, puis on arrive
14 jamais sur le montant juste. Donc, il y a toujours
15 un certain débalancement, un certain déséquilibre
16 volumétrique en faveur ou en plus ou en moins.

17 Mais ça fait en sorte que le deux pour cent
18 (2 %) que vous pourriez envisager de retirer dans
19 l'établissement des volumes qu'on considère pour
20 établir la pointe, ce deux pour cent-là (2 %) il
21 n'est pas toujours, il n'est jamais en fait
22 disponible auprès de TransCanada.

23 Puis au-delà de la réalité dans laquelle on
24 évolue, au-delà du fait qu'on arrive jamais « right
25 on nose », la chose qui est aussi très importante,

1 Monsieur le Président, c'est qu'il y a des
2 conditions de service pour TransCanada qui sont
3 claires puis qui nous disent que ce deux pour cent-
4 là (2 %) ce n'est pas un service d'équilibrage. Que
5 ce deux pour cent-là (2 %), si jamais vous
6 l'utilisez, il peut y avoir des conséquences
7 importantes ou il y a des remèdes qui peuvent être
8 pris, des « remedies », excusez-moi la mauvaise
9 traduction, mais il peut y avoir donc des
10 conséquences qui découlent d'un usage de ce deux
11 pour cent-là (2 %). Puis ça c'est sans compter non
12 plus les pénalités qui peuvent être imposées à Gaz
13 Métro lorsque nous dépassons le seuil de deux pour
14 cent (2 %).

15 (9 h 31)

16 Donc, je pense que c'est... c'est très
17 important de voir, de constater qu'à l'heure
18 actuelle il n'y a pas de... il n'y a pas de miroir.
19 Les Conditions de service de Gaz Métro, les
20 Conditions de service de TransCanada ne sont pas
21 identiques et donc ce n'est pas possible, je pense
22 - il ne faut pas, en fait, c'est ce que je vous
23 sou mets - retirer ce deux pour cent-là
24 (2 %) additionnel du volume souscrit lorsqu'on
25 considère les volumes des clients à combinaison

1 tarifaire pour l'établissement de la journée de
2 pointe.

3 J'ajoute ensuite, sur cette question-là, au
4 paragraphe 48 maintenant, qu'à notre avis, il n'est
5 pas opportun pour Gaz Métro de modifier les
6 Conditions de service pour que ceux-ci... et Tarif
7 pour que ceux-ci reflètent les Conditions de
8 service de TransCanada.

9 Et pourquoi à notre avis, ce n'est pas
10 opportun? C'est que contrairement à Gaz Métro, un
11 client ne peut pas rétablir un déséquilibre
12 volumétrique. Nous, à tous les jours, on nomine, on
13 dit à TransCanada « j'ai besoin de mille (1000)
14 unités » puis si j'en consomme mille une (1001),
15 bien, la journée suivante, ce que je vais faire,
16 c'est que je vais devoir lui en remettre une. Ça
17 fait que si j'en ai encore besoin de mille (1000),
18 bien je vais en nommer mille une (1001) puis je
19 vais lui remettre le déséquilibre... le volume que
20 j'ai soutiré en trop puis je vais rétablir le
21 déséquilibre volumétrique.

22 Mais un client de Gaz Métro, un client qui
23 est en distribution, il n'a pas cette possibilité-
24 là, il ne nomine pas tous les jours auprès de Gaz
25 Métro qu'est-ce qu'il va consommer. Donc, je pense

1 que c'est une différence fondamentale entre les
2 deux façons de fonctionner qui fait en sorte que...
3 j'ai juste l'expression : ce qui est bon pour
4 pitou, ce n'est pas bon pour minou, mais... mais on
5 ne peut pas faire... on ne peut pas arrimer à
6 l'heure actuelle, je pense en tout cas, les deux...
7 les deux Conditions de... les deux jeux de
8 Conditions de service.

9 Je passe maintenant à la question des
10 degrés-jours qui sont utilisés dans le cadre de la
11 méthode d'établissement des journées de pointe. Ça
12 aussi ça a été l'objet de plusieurs questions de la
13 part de la Régie.

14 Ce qu'on a constaté lorsqu'on a pris
15 connaissance de l'étude de Sussex, c'est qu'il y a
16 deux grandes façons d'établir les variables de
17 degrés-jours qu'on utilise dans le cadre de la
18 régression linéaire. Il y a une méthode qui est
19 historique puis il y a une méthode qui vient
20 établir des probabilités d'occurrence d'une
21 température une journée donnée.

22 Ce qu'on a constaté également, c'est qu'il
23 y a deux tiers des distributeurs, à peu près - j'ai
24 arrondi, je me suis permis cet arrondissement-là,
25 là, il y en a douze (12) sur dix-neuf (19), alors

1 pour être exact, il faudrait que ce soit douze (12)
2 sur dix-huit (18) pour que ce soit les deux tiers.
3 Je me suis autorisé un deux tiers malgré tout. Mais
4 il y a deux tiers des distributeurs qui sont... qui
5 font partie de l'analyse ou qui sont analysés par
6 monsieur Stephens qui utilisent une méthode qui est
7 basée sur l'historique. Ça, je pense que c'est un
8 élément qui est important puis que vous devez
9 considérer évidemment dans le cadre de votre
10 délibéré puis de la décision que vous allez rendre.

11 Vous ne pouvez certainement pas rejeter du
12 revers de la main la méthode historique que Gaz
13 Métro vous propose pour permettre d'établir les
14 degrés-jours ou les variables de degrés-jours qui
15 sont utilisés dans le cadre de la régression
16 linéaire.

17 Donc, Gaz Métro a pris ou suggère, propose
18 à la Régie d'utiliser cette méthode historique là
19 et elle constate, elle a, dans le cadre de son
20 examen, constaté évidemment qu'elle utilisait un
21 historique de vingt (20) ans, quelque chose qui est
22 utilisé depuis déjà quelques années. Sauf que
23 lorsqu'on a pris connaissance de la pratique dans
24 d'autres juridictions, également la pratique qu'a
25 HQD, ce qu'on a constaté, c'est que les gens

1 utilisent ou les distributeurs utilisent un
2 historique qui est plus long qui est, et souvent,
3 beaucoup plus long. On parle de trente (30) ans, on
4 parle de quarante (40) ans. Ça, c'est le constat
5 qu'on fait.

6 Ce que Gaz Métro vous suggère, c'est
7 d'aligner sa pratique sur la pratique qui prévaut
8 actuellement qui semble être la pratique courante
9 ailleurs dans d'autres juridictions. C'est aussi la
10 méthode que la Régie a accepté que Hydro-Québec
11 utilise dans le cadre de l'établissement de sa
12 journée de pointe. Puis je vous réfère, je suis au
13 paragraphe 53 ici, la deuxième puce, le dossier R-
14 3644-2007, votre décision D-2008-24. C'est la
15 décision où la Régie, sans nécessairement se... je
16 ne... la Régie n'a pas approuvé ou accepté, elle
17 a... elle a pris acte d'un fait que... que HQD a
18 suggéré et elle a... depuis ce temps-là c'est la
19 méthode qui est utilisée ou la façon de faire qui
20 est utilisée, qui est employée par Hydro-Québec.

21 Questionnée par la Régie sur cet élément,
22 sur l'élément « l'historique » l'historique à
23 utiliser, Gaz Métro a rappelé qu'à notre avis il
24 serait imprudent de se priver de données existantes
25 pour le motif qu'elles donnent une demande de

1 pointe plus élevée.

2 Je fais un lien ici avec ce que je disais
3 précédemment au début de mon argumentation. Je
4 pense qu'il faut se garder de décider ou de choisir
5 une méthode en fonction du résultat qu'elle donne,
6 hein! Il faut... je disais que c'était un peu
7 mettre la charrue avant les boeufs. Je pense qu'il
8 ne faut pas écarter un historique plus long parce
9 que ça donne une journée de pointe qui est
10 supérieure à un historique plus court.

11 Je pense qu'il faut trouver les bons
12 facteurs, les facteurs les plus représentatifs
13 d'une situation qu'on tente de prévoir et
14 indépendamment de l'impact que ça a sur le résultat
15 de la méthode.

16 Puis ce que je mentionnais, donc
17 toujours... je suis au paragraphe 54, c'est que
18 l'utilisation d'un plus grand nombre de données de
19 température fait en sorte que le résultat de la
20 méthode est plus fiable.

21 (9 h 38)

22 Paragraphe 55 maintenant. Par ailleurs,
23 j'indique qu'il est important de souligner que les
24 températures historiques ont été réchauffées afin
25 de tenir compte du réchauffement climatique, le

1 tout selon la méthode Ouranos, qui est aussi une
2 méthode qui est appliquée par HQD avec l'accord de
3 la Régie depuis la décision D-2008-024, qui est la
4 même décision à laquelle je réfèrais il y a... il y
5 a un instant.

6 Je sais, Monsieur le Président, que vous
7 avez exprimé une inquiétude à cet égard-là. Puis
8 j'espère, je sais que madame Downs vous a rassuré
9 en vous parlant justement de cette méthode-là et
10 tout ça. Puis je me permets de réitérer cette
11 chose-là parce que je pense qu'il ne faut pas
12 partir avec l'impression, qui serait fausse, que
13 parce qu'on utilise des données qui remontent à il
14 y a plus longtemps, ça vient biaiser le résultat.
15 La façon qu'on utilise ou ce qu'on fait pour éviter
16 qu'il y ait un biais dans un historique plus long,
17 c'est qu'on vient réchauffer les températures pour
18 permettre de les comparer les unes les autres,
19 quelle que soit la période à laquelle les
20 températures se sont produites.

21 Bref, paragraphe 57, je pense que la
22 méthode qui est proposée par Gaz Métro est une
23 méthode qui a fait ses preuves, comme le démontre
24 son utilisation par une majorité de distributeurs.

25 Un autre élément qui a fait discuter, c'est

1 l'année de référence. Je pense que la première
2 chose qui est importante c'est la FCEI qui - je
3 pense que je peux dire sans trop me tromper, qui
4 est essentiellement le seul intervenant qui a
5 vraiment fait des représentations sur la méthode de
6 journée de pointe - la FCEI convient que l'année la
7 plus récente disponible, c'est celle qui fournit
8 les meilleures informations.

9 Ça fait qu'à partir de cette admission-là -
10 ce que j'appelle une admission - c'est difficile
11 pour Gaz Métro de faire autre chose que d'utiliser
12 comme année de référence la plus... l'année la plus
13 récente qui est disponible. Dans le cas actuel,
14 lorsque le plan a été préparé au début de l'année
15 deux mille quatorze (2014), bien l'année de
16 référence la plus récente qui était disponible,
17 c'était l'année deux mille douze-deux mille treize
18 (2012-2013).

19 Et là, il arrive quelque chose de...
20 quelque chose qui n'est pas surprenant outre mesure
21 quand on a des méthodes qui utilisent des
22 régressions, qui utilisent des... qui sont des
23 méthodes mathématiques, c'est que dépendamment de
24 la journée de pointe qu'on utilise, deux mille
25 douze-deux mille treize (2012-2013), deux mille

1 treize-deux mille quatorze (2013-2014), on se
2 retrouve avec des résultats qui sont différents. On
3 se retrouve avec des résultats, puis vous avez...
4 je fais le lien avec l'engagement 3 que je vous ai
5 remis ce matin, vous n'avez peut-être pas eu le
6 temps de l'observer, mais les chiffres sont
7 différents. Qu'est-ce que vous voulez? Quand on
8 utilise l'année deux mille treize-deux mille
9 quatorze (2013-2014), les chiffres ne sont pas les
10 mêmes.

11 Une des explications qui a été fournie par
12 monsieur Gosselin, c'est que la régression linéaire
13 sous-estimait peut-être la demande de pointe
14 lorsqu'on utilise deux mille treize-deux mille
15 quatorze (2013-2014), en raison du froid
16 particulièrement mordant qui a sévi durant cet
17 hiver-là. Puis je vous réfère à son interrogatoire
18 du trois (3) novembre, son interrogatoire en chef,
19 effectivement du trois (3) novembre, les pages 69,
20 70.

21 Gaz Métro, puis c'est ce qu'on dit puis on
22 le dit bien candidement dans la réponse à
23 l'engagement 3, on n'est pas capable à l'heure
24 actuelle d'expliquer pourquoi il y a cette
25 variation-là en fonction des années de référence

1 qu'on utilise. Puis je pense, Monsieur le Président
2 - puis je vous le soumets bien humblement - mais je
3 pense que dans la mesure où on a un phénomène qui,
4 pour l'instant, est difficile à expliquer ou qui
5 est carrément inexpliqué, sur une question aussi
6 importante que le niveau des approvisionnements
7 requis pour desservir de façon, pour garantir ou
8 pour assurer la desserte des clients, la sécurité
9 d'approvisionnement, je pense que sur une question
10 aussi importante, la Régie doit faire preuve de
11 prudence.

12 Je pense que c'est quelque chose que j'ai
13 dit déjà dans le début de mon argumentation, que je
14 vais répéter d'ici la fin, mais il faut faire
15 preuve de prudence. On ne peut pas se permettre, je
16 pense, de... Puis je vais revenir là-dessus, Madame
17 le Régisseur Rozon, parce que vous l'avez
18 mentionné, vous avez fait une remarque, un
19 commentaire à l'égard du risque qu'acceptait Gaz
20 Métro - puis je vais y revenir un peu plus tard -
21 mais à ce stade-ci ce que je vous dis de garder en
22 tête c'est que je ne pense pas qu'on puisse prendre
23 un risque lorsqu'on établit la prévision de la
24 journée de pointe. Puis dans ce contexte-là, je
25 vous invite à la plus grande prudence lorsqu'on

1 observe les variations qui découlent de
2 l'utilisation de l'année de référence.

3 Il y a une chose qui est certaine aussi,
4 Monsieur le Président, c'est que Gaz Métro va faire
5 des... va travailler pour tenter d'expliquer ces
6 différences-là puis de trouver une explication.
7 Parce que pour nous, effectivement, il y a un... on
8 le constate puis on est conscient évidemment de
9 l'impact que ça peut avoir sur les outils
10 d'approvisionnement qu'on contracte, puis les
11 coûts.

12 Ça complète, ça c'est ce que je voulais
13 dire sur l'année de référence. Prudence.

14 (9 h 45)

15 63, paragraphe 63, je veux aussi porter à
16 l'attention le fait que la régression linéaire
17 qu'emploie Gaz Métro est une régression linéaire
18 qui utilise un plus grand nombre de variables
19 explicatives que celle qui peut être utilisée, par
20 exemple par Union ou par Enbridge. Entre autres
21 choses, nous prenons en compte l'effet du vent, on
22 prend également en compte la température du jour T
23 moins 1, des choses qui ne sont pas faites dans les
24 autres méthodes.

25 Puis dernier élément à considérer lorsqu'on

1 compare les méthodes employées en Ontario puis
2 celle qui est proposée par Gaz Métro, ce sont les
3 paramètres de la journée de pointe en Ontario, qui
4 sont plus froids, les degrés-jours, qui sont plus
5 froids que ceux qui sont utilisés par Gaz Métro et
6 à mon avis ça tend, en fait c'est un autre élément
7 qui tend à démontrer que la méthode qu'emploie Gaz
8 Métro est une méthode qui est plus conservatrice
9 que... oui en fait, ce n'est pas... qui est plus
10 précise, c'est le mot, c'est le bon mot, et je
11 pense que... oui c'est ce que je dis, c'est que,
12 donc ça tend à démontrer comme quoi ça sert à
13 quelque chose quand on écrit un plan
14 d'argumentation. Ceci tend à démontrer que la
15 méthode proposée par Gaz Métro, elle ne surestime
16 pas, est donc plus précise, la demande en journée
17 de pointe, notre température étant évidemment plus,
18 notre température moyenne étant normalement plus
19 froide que celle qui prévaut chez nos voisins
20 ontariens qui sont plus au sud.

21 Je reviens à la FCEI, après avoir parlé
22 évidemment de l'année de référence, elle est
23 également d'avis que la méthode surévalue nos
24 besoins ou les besoins de la clientèle en journée
25 de pointe. Elle invoque, entre autres choses, que

1 les clients qui ont migré du tarif D5 sont des
2 clients stables. Or, je pense que Gaz Métro a
3 clairement démontré que c'était une affirmation qui
4 ne reflétait pas correctement la réalité, que c'est
5 une affirmation que Gaz Métro était en mesure de
6 contredire et je vous réfère à la pièce B-0129, la
7 question-réponse 2.10.

8 La FCEI a aussi tenté d'évaluer la
9 surestimation de la méthode qui est proposée par
10 Gaz Métro mais l'approximation qu'elle a tentée
11 puis qui a d'ailleurs été fortement mitigée par
12 monsieur Antoine Gosselin, puis vous vous
13 souviendrez peut-être, Monsieur le Président, c'est
14 à la page 5 de son - moi je suis une personne assez
15 visuelle - c'est à la page 5 de sa preuve, dans le
16 haut de la page, le premier paragraphe, où est-ce
17 qu'il y a plusieurs chiffres, il y a un huit cent
18 soixante-trois virgule huit (863,8) duquel il
19 soustrait mille soixante-dix-sept (1 077), bon, je
20 vous épargne les détails, mais je... c'est à
21 l'endroit où ça se trouve. Donc, cette
22 approximation-là qu'a tentée la FCEI puis qui a été
23 fortement tempérée par monsieur Gosselin au moment
24 de son témoignage, bien elle se base sur une
25 prémisse qui est fausse. La prémisse qui est

1 fausse, c'est quoi? C'est que monsieur Gosselin a
2 présumé que le chiffre de huit cent soixante-trois
3 virgule huit (863,8) 10(3) m(3) par jour était une
4 moyenne de pointe qui découlait de la migration
5 alors que nous vous avons expliqué que c'était une
6 moyenne, c'était une consommation moyenne annuelle.
7 Et de là, ça détricote en fait à peu près toute la
8 démonstration qu'a tenté de faire monsieur Gosselin
9 pour démontrer la surestimation et... c'est ça. Je
10 pense que c'est important de prendre... que vous
11 ayez ça à l'esprit lorsque vous évaluerez, là, la
12 valeur des preuves de tous et chacun.

13 Je suis rendu au paragraphe 69 :

14 Au fil des demandes de renseignements,
15 Gaz Métro a examiné plusieurs
16 variantes de l'option proposée,
17 variantes qui conduisent toutes à des
18 demandes en pointe inférieures à celle
19 proposée par Gaz Métro;

20 Je pense que, encore ce matin, on vous a remis une
21 réponse à un engagement, l'engagement 3, qui
22 évaluait d'autres possibilités. Je pense qu'il y a,
23 il y a eu tout un éventail de possibilités qui a
24 été soumis à Gaz Métro, que Gaz Métro a examinées
25 par l'intermédiaire de demandes de renseignements

1 et auxquelles vous avez obtenu des réponses que
2 j'espère, que j'espère satisfaisantes, que je crois
3 être satisfaisantes en fait. Et j'enchaîne dans mon
4 plan, au paragraphe 70, en indiquant que :

5 La nature d'une prévision fait en
6 sorte qu'il est toujours possible de
7 tenter de la raffiner. Cependant, à
8 force de trop vouloir raffiner, on
9 peut mettre à risque la sécurité
10 d'approvisionnement.

11 Et j'ai eu, en préparant mon argumentation, je me
12 suis souvenu d'un passage de madame Brochu, la
13 présidente de Gaz Métro, lors de l'ouverture des
14 audiences de la Phase 3, dossier R-3837, donc au
15 mois de mars l'année dernière. Et madame Brochu
16 était venue faire une allocution d'ouverture comme
17 elle le fait de temps en temps, vous expliquer
18 entre autres les enjeux auxquels Gaz Métro faisait
19 face, entre autres avec tout ce qui se passait au
20 niveau du marché du transport à l'extérieur de la
21 province. Et je me suis permis, je ne le fais pas
22 souvent mais je trouvais ça intéressant de le faire
23 dans ce cas-ci parce que c'était très à propos, je
24 me suis permis de reproduire un extrait des notes
25 sténographiques du témoignage de madame Brochu, et

1 j'ai souligné deux passages qui m'apparaissent
2 particulièrement pertinents dans le cadre de ce
3 dossier-ci. Le premier, c'est au deuxième
4 paragraphe de la citation où madame Brochu
5 indiquait, j'ouvrais les guillemets :

6 Le Québec est un pays nordique. On le
7 voit cet hiver. Et quand on cherche à
8 modéliser de manière fine, fine, fine,
9 la journée de fine pointe, l'hiver
10 extrême, on fait un exercice qui, à la
11 limite, est périlleux.

12 Ça pour moi, ça rejoint un peu l'analogie que je
13 vous faisais tantôt quand je vous disais que
14 déterminer la journée de pointe ou le niveau de la
15 journée de pointe, c'est un peu comme marcher sur
16 le bord d'un gouffre dans le noir.

17 (9 h 50)

18 L'autre élément ou l'autre portion de la
19 citation que je trouvais intéressante, c'est une
20 analogie que vous avez entendue, je pense, à plus
21 d'une reprise. Il y a quelqu'un qui me faisait
22 remarquer que c'était quelque chose qui provenait
23 peut-être de madame Mercier qui est maintenant à
24 l'ONÉ, vice-présidente de l'Office, qui a été
25 directrice des approvisionnements pendant plusieurs

1 années chez Gaz Métro. Mais madame Brochu disait,
2 et je cite :

3 Notre boulot, c'est de faire voler un
4 747. Puis il faut qu'on soit certain,
5 quand on décolle notre avion, au début
6 de l'hiver, qu'on va avoir assez de
7 carburant pour se rendre à n'importe
8 quelle destination, beau temps mauvais
9 temps, puis surtout si le mauvais
10 temps perdure. Le fait de faire
11 atterrir notre 747, au bout de
12 l'hiver, avec un demi-litre de
13 carburant dans la soute, là, ça ne
14 saurait faire de nous des héros. Et ça
15 ne devrait jamais être l'objectif
16 poursuivi.

17 Puis j'ajouterais, moi, que, malheureusement, quand
18 on réalise qu'il n'y a presque plus d'essence dans
19 le réservoir à essence, il est souvent trop tard
20 pour réagir.

21 Bref, Gaz Métro juge que la méthode qu'elle
22 propose, c'est celle qui optimise la projection de
23 la demande en journée de pointe tout en réduisant
24 les risques associés à une sous-estimation.

25 Puis je vais me permettre de faire une

1 courte parenthèse ici, qui rejoint un peu ce que je
2 disais au début de l'audience, au début de
3 l'argumentation. Vous avez eu madame Downs devant
4 vous, monsieur Rhéaume, les autres membres du panel
5 pendant presque deux jours. Ces gens-là, ça fait
6 des mois qu'ils travaillent. Madame Downs en
7 premier lieu. Ça fait des mois qu'ils travaillent
8 sur le Plan d'approvisionnement. Ça fait des mois
9 qu'ils évaluent plusieurs possibilités. Ça fait des
10 mois qu'ils évaluent plusieurs chiffres, plusieurs
11 scénarios. Puis ils arrivent avec un résultat. Puis
12 ils arrivent avec le... Elle arrive avec le
13 meilleur, dans sa tête, avec le meilleur résultat
14 possible.

15 Puis, moi, ce que je vous demanderais, puis
16 c'est peut-être difficile à faire, mais c'est comme
17 ça que je le conceptualise, c'est qu'à un moment
18 donné il faut faire un acte de foi aussi. Il faut
19 faire confiance aux gens. Puis peut-être que vous
20 n'avez pas eu toutes les réponses, parce qu'on ne
21 les a pas toutes les réponses. Ça, c'est la réalité
22 de la vie. C'est qu'on vit dans un environnement où
23 est-ce qu'on n'est pas capable d'avoir toutes les
24 réponses, puis on est obligé de faire des
25 hypothèses.

1 Puis je comprends évidemment le travail que
2 la Régie doit faire qui est, évidemment, de
3 concilier un certain nombre d'intérêts, les
4 consommateurs, l'environnement, le Distributeur.
5 Mais je pense qu'il arrive un point où est-ce que
6 vous devez tracer une ligne puis vous dire, bien là
7 j'ai posé... on a posé beaucoup de questions, je
8 pense qu'on a fait notre travail, puis c'est
9 correct. Je pense que vous avez... C'est votre
10 droit le plus fondamental de poser toutes ces
11 questions-là. Puis je pense que vous avez bien fait
12 de le faire. Vous avez bien fait votre travail.
13 Puis à un moment donné, le constat que je vous
14 invite à faire, c'est que c'est peut-être difficile
15 de trancher à un endroit.

16 Puis je pense que si vous avez de la
17 difficulté à trancher, ce que je vous invite à
18 faire, Monsieur le Président, c'est à faire
19 confiance à Gaz Métro, c'est à faire confiance dans
20 les compétences de madame Downs, puis de l'équipe
21 aux Approvisionnements gaziers, puis de donner à
22 Gaz Métro ce qu'elle vous demande, de lui donner
23 les outils qu'elle vous demande. Puis on n'arrêtera
24 pas de travailler, Monsieur le Président.

25 Comme je vous ai dit tantôt, les

1 divergences qu'on voit quand on utilise l'année de
2 référence, ça nous préoccupe. Puis on va travailler
3 là-dessus pour essayer de comprendre qu'est-ce qui
4 se passe. Puis on aura l'occasion d'ici quelques
5 mois de se revoir puis de probablement vous
6 entretenir des résultats des analyses
7 additionnelles qu'on a faites. Mais ce que je vous
8 invite à faire à l'heure actuelle, c'est de nous
9 faire confiance puis d'accepter les chiffres qu'on
10 vous propose.

11 Je termine sur cette section-là en vous
12 disant que si on avait à choisir entre une
13 surestimation des besoins puis une sous-estimation,
14 les consommateurs, ce que vous avez entendu, la
15 preuve qui a été faite devant vous, c'est que les
16 consommateurs préfèrent qu'on surestime les besoins
17 qui sont nécessaires. Puis je fais écho ici au
18 témoignage de monsieur Gosselin lors du contre-
19 interrogatoire de maître Sarault qui représentait
20 l'ACIG; je fais également écho au témoignage de
21 madame de Tilly, qui est l'analyste qui a témoigné
22 au nom d'UC.

23 Donc, ça termine ma portion sur la méthode
24 d'établissement de la journée de pointe. Je vais
25 maintenant vous entretenir du Plan

1 d'approvisionnement. Donc, je pense d'ailleurs,
2 Madame le Régisseur, vous l'aviez... à un moment
3 donné durant les audiences vous l'avez bien résumé,
4 le premier exercice qu'on fait, c'est qu'on établit
5 la prévision pour... la prévision des besoins pour
6 les années à venir. Et une fois qu'on a établi ça,
7 bien, la deuxième chose qu'on fait, c'est qu'on
8 détermine les outils dont on a besoin pour répondre
9 à cette projection de demande là.

10 Donc, là on arrive dans la deuxième portion
11 de l'exercice, celui où on détermine comment on va
12 répondre à la demande qu'on a projetée. Ces outils,
13 pour répondre à la demande, sont essentiellement
14 constitués des différents services de transport qui
15 sont offerts par TransCanada et Union. Quand je
16 parle de Union, évidemment c'est le petit bout
17 entre Dawn et Parkway avant qu'on arrive dans le
18 triangle de l'est de TransCanada.

19 La Régie, par contre, a demandé l'année
20 dernière dans la décision D-2013-179, a demandé à
21 Gaz Métro d'examiner deux alternatives pour voir
22 s'il était possible de, justement, diminuer les
23 coûts en contractant moins de capacité de transport
24 sur le marché sur le réseau de TransCanada. Deux
25 alternatives qui sont, on le sait tous,

1 l'augmentation de la capacité de vaporisation à
2 l'usine LSR, et la création d'un nouveau tarif pour
3 les clients en service interruptible, ce qu'on a
4 appelé le volet C, ce que vous avez appelé entre
5 autres le volet, le super-interruptible.

6 Gaz Métro a livré le résultat de ses
7 réflexions à l'égard de ces deux solutions, puis ça
8 vous a menée, Madame le Régisseur, à questionner
9 l'ouverture d'esprit de Gaz Métro. Puis je dois
10 dire que c'est une intervention de votre part qui a
11 été extrêmement appréciée. Je pense que ce genre
12 d'intervention là de la part de la Régie est des
13 interventions de nature à faire avancer les choses
14 et à mieux se comprendre sur comment, nous, on voit
15 les choses, qu'est-ce qu'on fait, puis à comprendre
16 aussi comment, vous, vous recevez ce que, nous,
17 nous faisons et à tenter de trouver des solutions
18 pour s'améliorer puis faire en sorte que ça
19 fonctionne plus rondement.

20 Alors, je me répète, mais je salue cette
21 intervention-là. Gaz Métro salue cette
22 intervention-là de votre part. Et je pense que vous
23 ne devriez jamais hésiter, justement, à nous poser
24 ce type de question là pour nous amener justement à
25 avoir un meilleur dialogue.

1 Évidemment ce que je vais faire, puis vous
2 ne serez pas surpris, c'est que je vais vous
3 assurer puis vous réitérer de notre plus entière,
4 que vous aurez toujours notre plus entière
5 collaboration. Mais ce qui est très important de
6 réaliser, puis ça c'est la difficulté à laquelle on
7 fait face, c'est que tout est tellement tissé serré
8 que quand on décide de, une expression que
9 j'entends aussi de temps en temps, quand on décide
10 de déshabiller Jacques... quand on décide
11 d'habiller... de déshabiller Jacques pour...

12 Mon Dieu, je me suis tout mélangé dans mon
13 expression. C'est manqué complètement. Anyway! Ce
14 que je voulais dire, c'est que quand on intervient
15 à un endroit, ça a souvent un impact à un autre
16 endroit, puis c'est insoupçonné. Puis c'est pour ça
17 que, t'sais, on va toujours saluer les solutions ou
18 les suggestions, les alternatives de la Régie, des
19 intervenants, mais il faut juste... Je vous invite
20 à ne pas... Quand on vous revient puis on vous dit
21 « oui c'est difficile » à ne pas conclure trop
22 rapidement qu'on n'est pas ouvert d'esprit. C'est
23 souvent, c'est parce que, souvent, quand on prend
24 le temps d'analyser tout ça, on réalise les impacts
25 qu'une solution peut avoir sur une autre, sur un

1 autre élément. Ça fait que, ça, c'est très
2 important, je pense, qu'on garde ça à l'esprit.

3 Puis pour vous montrer qu'on n'est pas
4 fermé d'esprit, Monsieur le Président, vous avez
5 fait une suggestion lors de votre intervention
6 vendredi après-midi à l'égard de la possibilité
7 pour le client GNL de s'interrompre lors de ventes
8 de pointe pour faire en sorte que la demande
9 gazeuse de ce client-là soit détournée pour
10 desservir le restant de la clientèle, puis que lui,
11 ce client-là, aille piger dans le réservoir de
12 l'usine SLR.

13 Puis la première réaction qu'a eue monsieur
14 Rhéaume, c'est de vous dire « c'est peut-être
15 difficile ». Puis on a pris le temps d'y réfléchir,
16 puis ce que je peux vous dire aujourd'hui, puis je
17 l'ai écrit, c'est que, après avoir pris quelques
18 jours pour réfléchir, bien, c'est une avenue qui
19 est intéressante, c'est une avenue qu'on va
20 explorer plus avant. Puis on va vous revenir à ce
21 sujet-là dans un prochain dossier, probablement
22 quelque part au début de l'année prochaine, on va
23 vous revenir pour vous dire, pour vous donner le
24 résultat de ces réflexions-là.

25 (10 h)

1 proposition qu'on vous fait quant à la possibilité
2 pour le client GNL d'acheter, de dépasser la limite
3 de quarante-cinq millions de mètres cubes (45 M m3)
4 que vous avez fixée dans une de vos décisions
5 précédentes en achetant du GNL après le premier
6 (1er) avril pour desservir des besoins à court
7 terme de clients sur le marché du GNL.

8 Selon Gaz Métro, en fait donc, ce qui est
9 important quand on examine des alternatives pour
10 diminuer les capacités de transport, ce qui est
11 important donc, c'est d'avoir toujours une vision
12 globale. C'est d'être en mesure de se dire, on a
13 regardé, examiné tous les impacts que la solution
14 ou l'alternative qu'on examinait peut avoir, puis
15 on est satisfait que cette alternative-là, bien,
16 elle ne crée pas des problèmes ailleurs.

17 Puis c'est ça que Gaz Métro vous dit, vous
18 a dit dans le cadre des témoignages des panels,
19 c'est que cette vision globale là, bien, on va
20 l'avoir dans le cadre du dossier de la vision
21 tarifaire. Puis je vais y revenir un peu plus tard.
22 Mais ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est
23 d'être juste un tout petit peu patient, puis de
24 nous laisser le temps de faire le travail qu'on a
25 commencé puis de vous revenir au courant des

1 prochains mois avec une solution globale pour le
2 tarif interruptible qui, à notre avis, va répondre
3 aux interrogations ou aux préoccupations de la
4 Régie et des intervenants.

5 L'autre chose qui est importante à ne pas
6 perdre de vue, c'est qu'on est dans... le contexte
7 actuel du marché gazier, c'est un contexte qui est
8 mouvementé, qui est plein de soubresauts, qui est
9 plein de bosses puis de trous, un peu comme nos
10 autoroutes. Puis il faut juste aussi faire... il
11 faut essayer, il faut prendre, il faut être capable
12 de prendre un pas de recul pour pas prendre les
13 décisions trop rapidement pour régler des
14 situations qui surgissent sur un horizon de court
15 terme. Ça aussi ça fait partie des éléments qu'on
16 doit considérer.

17 Parce que le problème de la migration des
18 interruptibles, c'est un problème aujourd'hui, mais
19 normalement c'est un problème qui devrait arriver à
20 un terme. Il va y avoir des capacités de transport
21 qui vont être construites. Il y a d'autres
22 changements qui s'en viennent dans le contexte,
23 dans le milieu dans le marché gazier qui va faire
24 en sorte, on pense que les problèmes qu'on éprouve
25 aujourd'hui ou les problématiques qu'on vit

1 aujourd'hui, ce sont des problématiques qui vont se
2 résorber aussi, peut-être pas en totalité mais en
3 tout cas en partie.

4 Ça, il faut en être conscient. Ça ne nous
5 appelle pas, par contre, ou ça ne justifie pas
6 qu'on demeure immobile face à une situation. Mais
7 il ne faut pas non plus prendre la première
8 solution venue pour tenter de régler une
9 problématique. Je pense qu'il n'existe pas de
10 panacée à ce niveau-là.

11 Enfin, la formation a questionné... Je suis
12 au paragraphe 84, a questionné le panel de Gaz
13 Métro sur les risques qui seraient acceptables pour
14 celle-ci. Puis, ça, c'est un commentaire que vous
15 avez fait. Puis, moi, j'ai... Là, il y a deux
16 paragraphes ensuite qui suivent. Ce que je retiens
17 ou ce que je voudrais que vous reteniez de ça,
18 c'est la chose suivante. C'est que le risque...
19 Tantôt, il y a quelques instants, je vous ai parlé
20 que, finalement, on est devant vous pour faire deux
21 choses; on fait la prévision de la demande puis
22 ensuite on décide des outils pour répondre à la
23 prévision. Puis le risque pour moi, il doit se
24 situer uniquement au niveau de la prévision de la
25 demande.

1 Quand on prévoit quelque chose, la nature
2 d'une prévision, c'est qu'elle ne sera pas exacte.
3 Ça fait que le risque, il est là. On essaie de le
4 mitiger, le risque, en utilisant des variables
5 explicatives qui sont les meilleures possibles, en
6 utilisant un historique qui est le plus long
7 possible, un utilisant l'année de référence qui
8 est, selon nous, qui donne la meilleure
9 information, mais il n'en demeure pas moins qu'il y
10 aura toujours un risque. Puis la meilleure preuve,
11 c'est les résultats qui varient en fonction des
12 années de référence qu'on utilise.

13 (10 h 05)

14 Ça fait que le risque, Gaz Métro, c'est là
15 qu'elle le prend. Mais je pense qu'à partir du
16 moment où on convient collectivement de la
17 prévision de la demande pour la journée de pointe,
18 on ne peut pas prendre aucun risque sur la capacité
19 de Gaz Métro d'y répondre. Et Gaz Métro, et la
20 tolérance zéro au risque, et je pense que c'est
21 l'apanage de l'ensemble des distributeurs, à tout
22 le moins qui évoluent dans un environnement où il y
23 a une demande de chauffage, où il y a des demandes
24 de pointe importantes qui varient de façon
25 importante avec la demande uniforme, c'est de ne

1 prendre aucun risque quant aux outils qui
2 permettent de répondre à la prévision. Mais ceci
3 dit, il y aura toujours un risque dans la
4 prévision.

5 À 88, j'indique évidemment que les
6 conséquences d'un manque de gaz pour la clientèle
7 serait catastrophique. Que l'on parle d'arrêt de
8 procédés en continu pour les clients industriels,
9 que l'on parle de perte de chauffage pour des
10 clients institutionnels, des hôpitaux, des écoles
11 ou pour des clients résidentiels, que l'on parle
12 d'arrêt d'activités pour des clients commerciaux
13 comme des restaurants, puis évidemment qui
14 généreraient, je pense, des réclamations assez
15 significatives en termes monétaires.

16 Je vais maintenant vous parler des deux
17 alternatives que la Régie a évoquées :
18 L'augmentation de la capacité de vaporisation à
19 l'Usine LSR et le nouveau service interruptible.

20 Là, je vois l'heure avancer. J'ai pris du
21 retard, vous m'en excuserez. Mais... vous m'en
22 excuserez.

23 Donc, au niveau de la capacité de
24 vaporisation à l'Usine LSR, Gaz Métro a examiné un
25 scénario où la capacité de vaporisation serait

1 augmentée de quarante-trois mille sept cents mètres
2 cubes (43 700 m³) par jour, ce qui représente en
3 fait la différence entre les besoins pour répondre
4 à l'hiver extrême et les besoins pour répondre à la
5 demande en journée de pointe.

6 Il s'agit d'un investissement qui exigerait
7 des travaux qui exigeraient un investissement
8 d'environ trente millions de dollars (30 M\$) pour
9 modifier tant les équipements de l'usine que
10 modifier le réseau gazier environnant.

11 C'est une solution qui, de prime abord,
12 nous est apparue intéressante parce que chaque
13 mètre cube vaporisé en plus c'est une solution qui
14 permet d'économiser un mètre cube en capacité de
15 transport, contrairement à la solution le nouveau
16 service interruptible qui n'a pas un ratio un pour
17 un.

18 Donc, de prime abord, évidemment, il y
19 avait un grand intérêt pour la situation, pour la
20 solution, et on parlait d'une économie de coûts
21 dans le contexte actuel d'environ quatre point cinq
22 millions de dollars (4,5 M\$).

23 L'écueil auquel on fait face, en fait ils
24 sont de quelques ordres. Le premier c'est la mise
25 en oeuvre, le délai de réalisation pour cette

1 alternative-là. On parle d'un délai de réalisation
2 d'environ trois ans parce que la modification qui
3 doit être faite au réseau gazier exige, de par la
4 Loi sur la qualité de l'environnement, que le
5 Bureau des audiences publiques mène une enquête,
6 qu'il y ait une audience publique sur la
7 modification. Alors quand on rentre dans ce genre
8 de dynamique là, c'est quelque chose qui prend plus
9 de temps.

10 Donc, aussi il faut être conscient que le
11 bénéfice global se décompose, il se ventile de
12 différentes façons. Il se ventile, dans un premier
13 temps, en une baisse d'environ huit virgule trois
14 millions de dollars (8,3 M\$) en transport et en
15 équilibrage qui profite, évidemment, à la clientèle
16 de ces services-là.

17 Puis ça génère aussi une hausse des coûts
18 en distribution, entre autres, évidemment, parce
19 qu'il y a un investissement qui est fait. Donc, il
20 y a de l'amortissement qui doit être pris, il y a
21 un rendement qui est autorisé pour Gaz Métro. Puis
22 aussi, il faut considérer la perte de revenus qui
23 est associée aux interruptions additionnelles.

24 Puis un autre, puis je ne veux pas faire,
25 m'attarder trop longtemps là-dessus, mais je pense

1 que c'est important que vous le sachiez parce qu'il
2 y a un phénomène, il y a une question de
3 discrimination quand on ne veut pas, quand on
4 prend, quand vous prenez des décisions au niveau
5 tarifaire, un des principes importants c'est de ne
6 pas discriminer les clients entre eux.

7 Or, dans l'état actuel des choses, ce genre
8 d'investissement pourrait justement causer une
9 discrimination, une injustice dans la mesure où les
10 clients qui ont leur propre service de transport ne
11 bénéficieraient pas de la baisse des coûts de
12 transport associés à l'investissement, mais, en
13 même temps, par contre, devraient assumer les coûts
14 en hausse, qui augmentent au niveau de la
15 distribution, les coûts qui augmentent en
16 distribution à cause de l'investissement, à cause
17 de l'amortissement puis du rendement sur
18 l'investissement. Donc, je pense que c'est un
19 élément à garder à l'esprit lorsque l'on examine
20 cette solution-là.

21 Il faut aussi indiquer que l'augmentation
22 de la vaporisation, bien, l'effet direct c'est
23 d'augmenter le nombre de jours d'interruption. Et
24 qui dit augmenter le nombre de jours
25 d'interruption, bien, il y a deux conséquences à

1 ça.

2 La première conséquence c'est qu'il y a des
3 coûts additionnels pour ces clients-là qui sont
4 interruptibles, des coûts additionnels qui
5 découlent de l'utilisation de leur énergie
6 alternative. Gaz Métro les a évalués à environ huit
7 virgule six millions de dollars (8,6 M\$) dans le
8 cadre du présent dossier pour utiliser une énergie
9 alternative, des coûts qui feraient probablement
10 l'objet d'une révision dans le cadre, qui seraient
11 probablement inclus dans la révision du volet
12 interruptible qui pourrait être fait au courant des
13 prochaines semaines, des prochains mois.

14 Également, autre conséquence, une
15 aggravation des migrations vers le service continu.
16 Et une augmentation des migrations vers le service
17 continu qu'est-ce que ça signifie? Bien, ça
18 signifie une augmentation des capacités de
19 transport à contracter pour l'instant, pour
20 l'instant sur le marché secondaire et donc, une
21 pression à la hausse sur les coûts de transport.
22 Ça, c'est pour l'augmentation de la capacité de
23 vaporisation à l'usine LSR.

24 (10 h 10)

25 Pour ce qui est maintenant du nouveau

1 service interruptible, donc c'est une alternative
2 que la Régie nous a demandé d'examiner. Ce qu'a
3 fait Gaz Métro, c'est qu'elle a fait un certain
4 nombre de vérifications auprès d'autres
5 distributeurs. Elle a également consulté les
6 représentants VGE qui sont les gens directement en
7 lien chez Gaz Métro avec les clients industriels,
8 avec les clients qui seraient susceptibles d'être
9 intéressés par le... ce type de volet ou ce type de
10 service interruptible.

11 En fonction des éléments qui ont été
12 colligés dans le cadre de ces démarches-là, bien on
13 a élaboré les grandes lignes d'un service, d'un
14 volet C où on exigerait, par exemple, que le client
15 en question ait une énergie alternative, on trouve
16 ça important. Nous, on pense que c'est un élément
17 qui est important et que la Régie ne devrait pas...
18 ne devrait pas mettre de côté. Un volet C où il y
19 aurait cinq journées maximum d'interruption dans
20 une année, des compensations fixes, des
21 compensations variables, et caetera.

22 On a évalué que le nouveau volet
23 interruptible pourrait générer des économies de
24 l'ordre de cinq (5 M\$) à sept millions de dollars
25 (7 M\$) au service de transport et d'équilibrage.

1 Des économies qui sont évidemment tributaires, par
2 contre, de la compensation fixe et variable qui
3 serait versée à la clientèle. Mais, évidemment,
4 plus les compensations seront élevées, plus
5 généreuses, moins les économies seront grandes.
6 Ultiment, l'avantage financier pourrait
7 effectivement carrément disparaître.

8 Pour fixer de la meilleure façon possible
9 la compensation à verser à ces clients-là, l'idée
10 de procéder par appel d'offres a été évoquée. Une
11 idée que je trouve ma foi fort intéressante, sauf
12 que le problème auquel on fait face à très court
13 terme, c'est... pas le problème, mais la réalité,
14 en fait, à laquelle on fait face, c'est que, pour
15 l'année deux mille seize (2016), les volumes qu'on
16 évalue qu'on pourrait obtenir d'un volet C sont
17 inférieurs au volume dont on a besoin, au volume,
18 là, qui représente la différence entre les besoins
19 pour répondre à l'hiver extrême et les besoins pour
20 répondre à la journée de pointe.

21 Dans une telle situation, on se retrouve...
22 je pense qu'un appel d'offres, ça perd beaucoup
23 sinon tout son intérêt puisqu'on a une demande qui
24 est plus grande, la demande que Gaz Métro a, elle
25 est plus grande que l'offre qui est disponible dans

1 le marché. Je pense que Gaz Métro pourrait se
2 retrouver dans une situation à devoir accepter
3 toutes les soumissions, quel qu'en soit le prix,
4 avec évidemment comme limite le coût des capacités
5 de transport sur le marché secondaire.

6 Puis je vous ferais remarquer, on l'a
7 mentionné dans les réponses aux demandes de
8 renseignements, mais, nos clients, ce sont des gens
9 sophistiqués. Les clients industriels, ce sont des
10 gens très sophistiqués, ce sont des gens qui sont
11 capables de prendre un dossier de Gaz Métro puis de
12 l'éplucher puis qui sont capables, avec un minimum
13 d'examen et tout ça, d'avoir une pas mal bonne idée
14 de ce que ça représente les capacités de transport
15 sur le marché secondaire.

16 Et à partir du moment où tu connais le
17 résultat, quand tu dois soumissionner dans un... on
18 en a entendu beaucoup parler dans les dernières
19 années, là. À partir du moment où tu connais le
20 résultat d'un appel de soumissions, bien c'est pas
21 mal plus facile de soumettre une proposition qui va
22 répondre aux besoins. Puis dans cette mesure-là,
23 bien il y a peu ou pas d'économies qui peuvent être
24 dégagées pour la daQ.

25 Et au-delà des aspects économiques du volet

1 C, Gaz Métro voit un certain nombre d'inconvénients
2 de nature plus opérationnelle dans ce nouveau
3 service interruptible là. Entre autres, Gaz Métro
4 appréhende qu'un tel service interruptible
5 accroisse le phénomène de migration observé dans la
6 dernière année des clients au service
7 interruptible... qui sont au service interruptible
8 vers le service continu puisque le volet C - puis
9 monsieur Rhéaume vous le disait - le volet C va se
10 retrouver, versus le volet A et le volet B, va se
11 retrouver à être un volet qui est plus avantageux
12 financièrement puis qui a moins de journées
13 d'interruption. Je pense que le résultat inévitable
14 de ça, c'est qu'on va encore... avoir encore plus
15 de gens qui sont à tarif D5 qui vont vouloir
16 revenir vers le tarif D4 pour bénéficier de ce
17 nouveau volet.

18 Or, je l'ai dit, un des effets de cette
19 migration-là, c'est d'augmenter les besoins en cas
20 d'hiver extrême alors que l'effet recherché, c'est
21 justement de diminuer les outils
22 d'approvisionnement qui sont nécessaires pour
23 répondre à la clientèle.

24 Et ultimement, si les besoins pour l'hiver
25 extrême devaient surpasser ceux de la demande en

1 journée de pointe, bien le volet C ne serait plus
2 nécessaire si l'idée derrière le volet C, là, c'est
3 de compenser le différentiel entre l'hiver extrême
4 et la journée de pointe.

5 Un autre risque de ce nouveau volet
6 interruptible là, c'est la réelle capacité d'un
7 client de s'interrompre. Puis ça, c'est un élément
8 qui est important puis qui est facile à rejeter un
9 peu du revers de la main parce que le contexte dans
10 lequel on est et qu'on connaît, c'est le volet A et
11 le volet B. Il y a les retraits interdits qui sont
12 possibles. Donc, on a des situations où est-ce que,
13 les clients, ils ne s'interrompent pas puis ils
14 continuent à consommer du gaz.

15 Mais je pense que la situation du volet C,
16 qui est un volet de dernier recours, c'est quelque
17 chose qui est fondamen... qui est très différent du
18 volet A et du volet B. Et dans la mesure où le
19 volet C est un volet qui ne pourrait être utilisé
20 que peu souvent - on a parlé d'une fois à chaque
21 quelques années - je pense qu'il y a un risque qui
22 est réel qu'un client, qui a des équipements qui
23 utilisent une énergie alternative qui sont peu ou
24 pas utilisés, il y a un risque réel que ces
25 équipements-là ne fonctionnent pas ou ne

1 fonctionnent pas bien le moment où on en a besoin.
2 Puis le volet C c'est... dans l'ordonnancement des
3 outils d'approvisionnement c'est le dernier outil.
4 (10 h 15)

5 Et si j'ai un client sur lequel je compte
6 pour me donner des volumes pour éviter de manquer
7 de gaz, si j'ai un client qui ne s'interrompt pas,
8 bien là on peut se retrouver sérieusement dans le
9 trouble parce que j'ai plus rien. Le volet A et le
10 volet B, j'ai l'usine LSR après, j'ai... je pense
11 que j'ai une autre source, je ne suis plus certain,
12 mais je sais que j'ai d'autre chose ensuite après
13 le volet A et le volet B. Mais après le volet C,
14 j'ai plus rien. Puis c'est pour ça que ce risque-
15 là, il est peut-être peu probable, mais il a une
16 conséquence importante. Et ça, je pense qu'il faut
17 tenir compte... il faut prendre ça en compte dans
18 la réflexion qu'on a sur les alternatives qu'on
19 peut mettre en place.

20 On vous parle de ça des fois dans la
21 gestion des... dans les dossiers de la gestion des
22 risques. On a des matrices où on vous parle des
23 risques puis des conséquences de ces risques-là.
24 Puis lorsqu'on se retrouve avec des risques qui
25 sont peu probables ou qui sont moins probables,

1 mais avec des conséquences graves, ça, ça fait
2 partie des choses qu'on n'est pas capable
3 d'accepter. C'est la même chose pour cette
4 solution-là.

5 Au paragraphe 113. Je pense que... ce que
6 je vous sou mets c'est que ce qu'on devrait
7 rechercher ce n'est pas de pousser la clientèle qui
8 est au service continu à s'interrompre de temps à
9 autre. Ce qu'on doit chercher, en fait, c'est à
10 garder la clientèle au service interruptible. Parce
11 que cette clientèle-là, elle a une grande valeur
12 pour l'ensemble de la clientèle de Gaz Métro. Puis
13 c'est uniquement de cette façon-là qu'on va être en
14 mesure de diminuer les outils d'approvisionnement
15 qui sont requis pour desservir la demande continue.

16 Puis c'est ça l'objectif qu'elle poursuit,
17 la vision tarifaire qui est présentement à l'étude.
18 C'est de trouver une offre interruptible qui va
19 perm... qui va la rendre suffisamment attrayante
20 aux clients qui peuvent se permettre d'être à ce
21 type de tarif-là, puis faire en sorte qu'ils y
22 restent. Qu'ils y reviennent et qu'ils y restent.

23 Comme l'a indiqué Gaz Métro en audience, il
24 serait possible donc d'extraire la portion
25 interruptible du dossier sur la vision tarifaire

1 pour la faire avancer plus rapidement que le
2 restant du dossier. Puis ça, c'est ce que je vous
3 invite à garder en tête, puis à utiliser dans le
4 cadre de votre décision. C'est mettons le pied sur
5 l'accélérateur sur ce dossier-là, distrayons pas ou
6 divertissons pas nos forces sur plusieurs choses en
7 même temps. Je pense que si on les concentre sur un
8 aspect, on a plus de chances d'arriver à un
9 résultat qui va être acceptable pour tout le monde.

10 Puis je veux juste mentionner que -
11 évidemment, ça vous a été dit, mais je pense que
12 c'est important - si vous devez nous ordonner de
13 mettre sur pied un nouveau volet interruptible pour
14 le premier (1er) octobre, c'est certain qu'on va
15 mettre nos efforts là-dessus, puis on va
16 certainement arriver avec un résultat qui va être
17 intéressant. Mais on ne sera pas capable de faire
18 avancer plus rapidement la portion de la vision
19 tarifaire sur le service interruptible plus global.

20 Puis je sais qu'à ça il y a des gens qui
21 disent : ah, Gaz Métro, engagez donc plus de monde.
22 Ayez donc plus de ressources. C'est facile à dire
23 ça. C'est facile à dire quand on est à l'extérieur,
24 mais je suis certain que vous le savez, les opé...
25 la tarification, l'approvisionnement gazier c'est

1 des sujets qui sont complexes. Puis si on rentre
2 douze (12) personnes demain matin chez Gaz Métro,
3 ça va leur prendre des semaines avant d'être
4 capable d'être... de participer à des... aux
5 réflexions qu'on a. Ces gens-là, ils arrivent pas
6 en ayant fait à l'extérieur des affaires qu'ils
7 vont faire chez Gaz Métro. On apprend tous un
8 nouveau métier quand on arrive chez Gaz Métro. Puis
9 ça c'est la réalité, fait qu'on peut bien dire :
10 « Engagez douze (12) nouvelles personnes. » Mais
11 ces gens-là, ils ne contribueront pas, dans les
12 prochaines semaines, les prochains mois, à
13 l'élaboration d'une nouvelle vision tarifaire.

14 Je termine la section sur les outils
15 d'approvisionnement avec ma sous-section sur la
16 limitation des outils au niveau nécessaire pour
17 répondre à l'hiver extrême plutôt que la journée de
18 pointe. C'est une perception que Gaz Métro a eue en
19 lisant les interrogations, les questions qui ont
20 été posées par la Régie. C'est que la Régie
21 pourrait être tentée de fixer les outils, le niveau
22 des outils d'approvisionnement aux besoins
23 nécessaires pour répondre à l'hiver extrême.

24 J'ai eu l'occasion d'en parler déjà depuis
25 le début de mon argumentation. Je pense que ce

1 serait une mauvaise idée, je vais vous dire les
2 choses bien franchement. Je pense que ce serait une
3 mauvaise idée. Je pense que ça irait à contre-
4 courant de ce qu'on observe chez les autres
5 distributeurs. Vous pourrez consulter l'étude de
6 Sussex.. Je pense que serait donc, imprudent
7 d'ordonner une telle chose. Il y a trop de
8 capacités, il y a trop de différences entre les
9 besoins pour l'hiver extrême, puis les besoins en
10 journée de pointe pour qu'on prenne ce genre de
11 risque-là.

12 On parle de mille six cent vingt-trois
13 (1623) 10(3) m(3) par jour. Entre mille six cent
14 vingt-trois (1623) puis deux mille quarante-quatre
15 (2044). On ne peut pas se... on n'a pas le luxe
16 d'attendre la journée d'avant ou deux jours avant
17 pour contracter les outils sur le marché secondaire
18 de cette ampleur-là. Je pense que ce serait
19 imprudent.

20 (10 h 21)

21 S'il fallait qu'on se retrouve - puis je fais
22 encore une référence au contre-interrogatoire de
23 monsieur Gosselin puis de madame de Tilly, deux
24 analystes qui représentent des groupes de
25 consommateurs devant vous, je pense que vous ne

1 devriez pas ignorer ces témoignages et les
2 positions qui ont été prises par ces analystes-là.

3 Si vous deviez faire une telle chose,
4 c'est-à-dire fixer les outils au niveau des besoins
5 pour l'hiver extrême, Gaz Métro ne serait plus en
6 mesure de garantir la sécurité d'approvisionnement
7 de la clientèle, puis je pense que c'est, entre
8 autres choses, une de vos responsabilités
9 principales. Ça m'émeut, excusez-moi.

10 Pour Gaz Métro, manquer de gaz une journée,
11 c'est une journée de trop. Puis je veux revenir sur
12 une chose à ce sujet-là parce que, ça m'a... ça m'a
13 accroché. Monsieur Fontaine, lorsqu'il a témoigné
14 pour SÉ/AQLPA, vous a parlé, puis j'ai cru
15 comprendre ça, que chez HQD, on acceptait une perte
16 de charge une fois aux dix (10) ans; j'ai cru
17 comprendre ça. Mais il y a une chose qui est bien,
18 bien, bien importante, que vous ne devez pas
19 oublier, c'est que Hydro-Québec puis Gaz Métro, on
20 est dans deux situations complètement différentes.
21 Hydro-Québec, je n'ai plus d'électricité chez moi
22 aujourd'hui, je vais en avoir tantôt parce que j'ai
23 quelqu'un, quelque part, qui va appuyer sur un
24 bouton puis qui va remettre la tension dans le
25 réseau électrique de Hydro-Québec. Si je manque de

1 gaz aujourd'hui, ce qu'il faut que je fasse, il
2 faut que j'appelle... en fait, ce qui va se
3 produire, c'est que j'ai besoin d'avoir quelqu'un
4 de chez Gaz Métro qui vient à la maison pour
5 réallumer mes appareils. Parce qu'on a le petit
6 pilote, là, on connaît tous le petit pilote, là,
7 bien ce petit pilote-là, quand le gaz il revient,
8 il ne se rallume pas automatiquement. Puis si on ne
9 le rallume pas, bien à ce moment-là, ça crée des
10 fuites de gaz dans les maisons puis on n'a pas
11 besoin d'aller plus loin. Ça fait que je comprends
12 qu'on puisse être tenté, que la Régie puisse être
13 tentée de se dire, oui, mais chez Hydro-Québec, ça
14 se fait, et on l'accepte ce risque-là. Mais il y a
15 une raison bien particulière, il y a un contexte
16 qui est bien particulier chez Hydro-Québec qui fait
17 en sorte que c'est peut-être acceptable pour eux
18 mais qui fait en sorte que pour Gaz Métro, c'est
19 pas quelque chose qui est acceptable. C'est un
20 risque qui est en fait, qui est carrément
21 inacceptable.

22 Je vous parle maintenant de l'outil de
23 maintien pour vous dire essentiellement, Gaz Métro
24 demande à la Régie de modifier, je vous dirais, là,
25 les règles du jeu qui prévalent actuellement et

1 cette modification-là, bien elle s'explique par
2 l'évolution qu'il y a eue au fil des dernières
3 années du contexte réglementaire. Le GNL, c'est
4 quelque chose qui date de deux mille dix (2010),
5 première décision de mai deux mille dix (2010), de
6 mémoire, et il y a eu plusieurs décisions qui ont
7 suivi, la liqué... qui ont concerné la liquéfaction
8 en hiver, qui est dorénavant possible, la
9 disponibilité de l'outil de maintien, les contrats,
10 excusez-moi, les disponibilités de l'outil de
11 maintien, les contrats à long terme pour contracter
12 des nouvelles capacités sur le marché primaire, les
13 besoins en journée de pointe maintenant qui
14 excèdent les besoins en cas d'hiver extrême, donc,
15 plusieurs changements qui, je vous soumetts,
16 expliquent, exigent que la Régie se penche à
17 nouveau sur cette, sur cette question et à date,
18 ses décisions à l'évolution des dernières années
19 pour permettre le respect continu des principes
20 qu'elle a mis de l'avant. Puis je... un petit
21 commentaire parce que ça m'est resté à l'esprit.
22 Vous vous souviendrez peut-être, Monsieur le
23 Président, d'une audience que nous avons eue en
24 février dernier je crois, où on a parlé donc, du
25 client GNL puis des conditions de service, est-ce

1 que c'est un client ou pas, et on avait aussi
2 évoqué la question de l'outil de maintien puis vous
3 aviez dit, me semble que j'ai rendu une décision à
4 ce sujet-là puis je me permets juste de vous dire
5 que c'est pas parce que la Régie rend une décision
6 sur un sujet que plus tard, elle ne peut pas la
7 revoir. Ça ne constitue pas nécessairement une
8 révision. Il y a des... en fait la Régie deux
9 choses : tribunal administratif, il n'a pas la
10 force de la chose, je l'ai dit, il n'a pas la force
11 de la chose jugée contrairement aux tribunaux de
12 droit commun, et il n'y a pas non plus la règle du,
13 ce qu'on appelle le stare decisis, c'est-à-dire que
14 vous n'êtes pas liés les uns aux autres.

15 Puis je pense que cette flexibilité-là,
16 comme organisme, comme un tribunal administratif,
17 vous devez l'avoir, en fait vous l'avez pour une
18 raison bien simple c'est que vous faites face pas à
19 des situations ponctuelles mais vous faites face à
20 un assujetti puis qui est dans une situation qui
21 évolue au fil du temps, puis vous devez avoir la
22 marge de manoeuvre pour vous adapter justement à
23 cette évolution-là, à ce contexte-là changeant.

24 Puis là je pense que vous en avez un bon
25 exemple d'un contexte qui a changé puis qui

1 justifie qu'aujourd'hui vous rendiez une décision
2 qui est, qui va permettre d'adapter la, de
3 l'adapter ou d'adapter ce qui doit être fait à la
4 réalité que nous vivons aujourd'hui.

5 Évidemment, dans le cadre de la réflexion
6 sur l'outil de maintien, l'élément fondamental
7 demeure l'identification des besoins de la daQ aux
8 termes de son plan d'approvisionnement, plus
9 particulièrement d'identifier si la daQ a besoin de
10 la totalité des volumes de gaz naturel liquide de
11 l'usine LSR et si en raison des outils acquis, il
12 demeure des outils, des volumes qui ne sont pas
13 utilisés à l'usine LSR. Ça ça demeure le
14 fondamental de toute la réflexion, c'est de quoi a
15 besoin la daQ.

16 Une fois que la daQ, on sait qu'est-ce
17 qu'elle a besoin, je pense qu'on est capable de
18 prendre une décision en connaissance de cause sur
19 qu'est-ce que doit fournir ou payer le client GNL.

20 Ce que Gaz Métro propose c'est que dans le
21 cas où la daQ projette avoir recours à la totalité
22 des volumes de gaz naturel liquide, c'est-à-dire
23 que les besoins en cas d'hiver extrême sont
24 supérieurs à ceux pour répondre à la journée de
25 pointe, le client GNL lui fournisse un outil de

1 maintien de la fiabilité d'une quantité équivalente
2 au volume réservé dans les réservoirs de l'usine
3 LSR. Par contre, advenant que la daQ projette de ne
4 pas avoir recours à la totalité des volumes de gaz
5 naturel, c'est-à-dire que les besoins en cas
6 d'hiver extrême sont inférieurs à la demande en
7 journée de pointe, bien à ce moment-là, ce qu'on
8 vous suggère c'est que le client GNL loue en
9 quelque sorte un espace dans les réservoirs et paye
10 une compensation pour ce louage d'espace.

11 (10 h 26)

12 La méthode que nous vous proposons, elle nous
13 apparaît être la plus juste, tant pour la daQ que
14 pour le client GNL. C'est, entre autres, une
15 méthode qui, à notre avis, fait en sorte qu'il n'y
16 a pas d'interfinancement ni en faveur de l'un ou de
17 l'autre qui peut être constaté.

18 En terminant, Gaz Métro souhaiterait que
19 l'outil, lorsqu'il est requis, qu'il soit acquis
20 directement par le client GNL. Cette façon de
21 fonctionner permettrait au client GNL d'optimiser
22 ses coûts comme bon lui semble. C'est-à-dire qu'il
23 va choisir où il va aller le chercher puis combien
24 de temps il va aller le chercher.

25 Moi, je fais toujours l'analogie avec des

1 vices cachés. Quand tu achètes une maison puis qui
2 est affectée d'un vice caché, tu dois donner à ton
3 vendeur, tu dois l'informer pour lui permettre de
4 remédier, de choisir le remède qu'il va appliquer
5 pour remédier au vice. Puis c'est la même chose
6 pour le client GNL, il doit garantir la sécurité
7 d'approvisionnement de Gaz Métro et je pense qu'on
8 devrait lui laisser la liberté du choix à prendre
9 pour la garantir.

10 Donc, comme je le dis au paragraphe 126,
11 cette façon de fonctionner permettrait au client
12 GNL d'optimiser ses coûts comme bon lui semble. Une
13 preuve de la disponibilité d'un tel outil, lorsque
14 requis, serait exigée par Gaz Métro avant le
15 premier (1er) décembre d'une année donnée.

16 Gaz Métro demande donc à la Régie
17 d'approuver cette nouvelle méthode.

18 Ventes additionnelles de GNL, très
19 rapidement. Ce que l'on constate c'est qu'il y a
20 certains hivers où l'Usine LSR n'utilise pas
21 l'ensemble des volumes de gaz naturel liquéfié. Gaz
22 Métro propose que la Régie lui permette, après la
23 fin de la période hivernale, de vendre certains de
24 ses volumes résiduels aux clients GNL, ce qui
25 pourrait avoir pour effet de dépasser la capacité

1 maximale, la limite maximale de quarante-cinq
2 millions de mètres cubes (45 M m3) qui a été
3 autorisée par la Régie dans sa décision D-2012-171.

4 Puis c'est ça qui explique que l'on est
5 devant vous aujourd'hui, c'est parce que c'est
6 possible que l'on dépasse ce critère-là que vous
7 nous avez imposé.

8 Je vous soumetts que ces volumes disponibles
9 pour le client GNL après la période hivernale
10 seraient fonction d'un certain nombre d'éléments
11 qui permettraient de s'assurer que les réservoirs
12 de l'Usine LSR sont pleins au premier (1er)
13 décembre et qu'une telle façon de fonctionner
14 serait bénéfique à la daQ qui pourrait voir les
15 coûts associés à l'Usine LSR diminuer d'un virgule
16 neuf million de dollars (1,9 M\$) si on présume un
17 scénario où il y aurait des ventes à court terme
18 faites par le client GNL de vingt-six millions de
19 mètres cubes (26 M m3).

20 Gaz Métro demande donc à la Régie
21 d'approuver la vente de volumes de gaz naturel
22 liquide en excès du quarante-cinq millions (45 M).

23 Je termine sur la saturation du réseau.
24 Évidemment, une situation qui est prise très au
25 sérieux par Gaz Métro qui va faire l'objet d'une

1 demande ou d'un dossier. On vous a informés d'ici
2 la fin de l'automne. Depuis ce temps-là, par
3 contre, d'ici là, évidemment, on ne reste pas les
4 bras croisés.

5 Pour l'hiver deux mille treize-deux mille
6 quatorze (2013-2014) nous avons réussi à négocier
7 avec TransCanada une augmentation de la capacité de
8 la pression minimale contractuelle sans coût
9 additionnel. Ce qui a fait en sorte que les taux de
10 saturation qui ont été observés pour l'Estrie et
11 pour le Saguenay s'élevaient respectivement à
12 quatre-vingt-sept virgule quatre pour cent (87,4 %)
13 et quatre-vingt-huit virgule deux pour cent
14 (88,2 %), ce qui était deux taux acceptables pour
15 Gaz Métro.

16 Pour l'hiver deux mille quatorze (2014),
17 Gaz Métro a réussi à négocier avec TransCanada une
18 nouvelle augmentation de la pression minimale
19 contractuelle pour l'Estrie, et ce, toujours sans
20 coût additionnel.

21 Ceci permettra de maintenir les taux de
22 saturation à des niveaux acceptables en termes de
23 gestion des risques. Et puis il y a d'autres outils
24 qui sont disponibles pour Gaz Métro si jamais ça
25 devenait nécessaire, que ça soit avec

1 l'instrumentation de certains clients, le processus
2 d'attribution du GAI ou les journées d'interruption
3 pour des raisons opérationnelles.

4 Quelques mots rapidement sur le concept
5 d'interruption horaire qui a été soulevé par
6 certains intervenants. Gaz Métro souligne, je pense
7 que ça vous a été bien expliqué, qu'il ne trouve
8 pas, ce concept d'interruption horaire, il ne
9 trouve pas la même application selon que l'on a une
10 problématique de saturation du réseau ou un enjeu
11 de capacité de transport en journée de pointe.
12 C'est deux choses distincte.

13 L'interruption sur une base horaire pour
14 régler une problématique de saturation du réseau
15 fait partie d'un ensemble de solutions possibles
16 qui seront examinées, tel que requis par la Loi et
17 le Règlement, dans le cadre du dossier de
18 renforcement de réseau qui devrait être déposé
19 durant l'automne.

20 Pour sa part, l'interruption sur une base
21 horaire pour régler une problématique de demande en
22 journée de pointe, de transport en d'autres termes,
23 se bute à des obstacles différents. Notamment, le
24 fait que tout le système nord-américain
25 d'approvisionnement et de transport du gaz naturel

1 est basé sur une période d'une journée et non pas
2 sur une période horaire.

3 Ce que la Régie doit retenir c'est que la
4 problématique de saturation du réseau qui découle
5 de la demande horaire en pointe se produit les
6 jours de grands froids. Or, ces jours de grands
7 froids-là, les clients qui ont recours au service
8 interruptible sont déjà interrompus. En d'autres
9 termes, ça ne sert à rien de les interrompre pour
10 une durée de quelques heures alors qu'ils le sont
11 déjà pour toute la journée.

12 Il y a des intervenants qui ont fait
13 mention d'une pratique d'interruption horaire, par
14 exemple chez Enbridge. Je pense qu'on a tenté de
15 corriger un peu cette perception-là.

16 Ce que l'on constate chez Enbridge,
17 notamment, c'est des préavis. En fait, ce ne sont
18 pas les interruptions qui sont horaires, mais c'est
19 les préavis qui doivent être donnés au client avant
20 qu'il s'interrompe qui sont sur une base horaire ou
21 qui varient en fonction d'un horaire.

22 (10 h 30)

23 Il y a des préavis qui peuvent être de quatre
24 heures, il y a des préavis qui peuvent être de
25 seize (16) heures. Ce que je vous souligne, ce que

1 je souligne simplement ici, c'est que Gaz Métro a
2 aussi cet... c'est aussi prévu dans ses tarifs.
3 C'est-à-dire qu'on doit donner un avis d'un minimum
4 de deux heures à un client avant de l'interrompre.
5 Mais, les interruptions chez Enbridge, elles ne
6 sont pas plus d'une heure, de deux heures ou de
7 quatre heures, elles sont d'une journée ou du
8 restant de la journée si l'interruption est faite
9 en cours de journée.

10 Au paragraphe 147, au sujet de
11 l'instrumentation de l'ensemble des clients aux
12 tarifs D4 et D5, Gaz Métro est d'avis qu'une telle
13 mesure ne permettrait pas de mitiger encore plus la
14 problématique de saturation des... qu'on vit dans
15 la... les tronçons de l'Estrie et du Saguenay.

16 En effet, les clients qui sont susceptibles
17 d'aggraver la problématique qu'on vit dans ces
18 tronçons-là sont déjà suivis en temps réel par Gaz
19 Métro, ils font déjà l'objet de... ils sont déjà
20 instrumentés. On voit leur consommation en temps
21 réel.

22 Ce monitoring en temps réel sur les
23 tronçons arrivant à saturation permet à Gaz Métro
24 d'intervenir si elle constate une consommation qui
25 est trop élevée pour les conditions qui prévalent,

1 que ce soit en communiquant avec le client,
2 l'intervention peut être une communication avec le
3 client, elle peut aller carrément jusqu'à une
4 interruption du client aux termes du paragraphe 7
5 de l'article 16.4.6 des Conditions de service et
6 Tarif.

7 Quant aux autres clients du... des tarifs
8 D4 et D5, bien, ils sont situés sur des tronçons où
9 il n'existe pas de problème de saturation à l'heure
10 actuelle et, ces tronçons, on ne suit peut-être pas
11 en temps réel la consommation des clients sur ces
12 autres tronçons, mais ce qu'on fait, c'est qu'on
13 suit en temps réel la consommation qui... ou les
14 volumes qui sortent des postes de livraison. Donc,
15 il y a un monitoring qui est fait, peut-être à un
16 degré moins fin, mais qui est fait à un niveau
17 suffisant quant à nous considérant l'absence de
18 problème de saturation de réseau dans ces... dans
19 ces tronçons autres.

20 Alors, je suis désolé, ça m'a pris un petit
21 peu plus de temps, mais je pense que ça valait la
22 peine de prendre le temps nécessaire pour vous
23 faire part de la position de Gaz Métro. C'étaient
24 des sujets importants pour nous. Je ne sais pas si
25 vous avez des questions, ça va me faire plaisir d'y

1 répondre, sinon je vais céder la parole à mon
2 collègue maître Sigouin-Plasse, à moins que vous
3 veuillez prendre une petite pause.

4 LE PRÉSIDENT :

5 On aura peut-être des questions, mais d'abord on va
6 prendre la pause.

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Parfait.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Puis on va être de retour... Retour à dix heures
11 quarante (10 h 40). Merci.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LE PRÉSIDENT :

15 Donc, on s'excuse du retard. On veut profiter à
16 cent pour cent (100 %) de votre présence. Donc, on
17 va procéder avec maître Sigouin-Plasse et peut-être
18 à la fin vous demander de revenir, ça fait que
19 allez-vous-en pas.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Parfait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bonjour, Maître Sigouin-Plasse.

24 PLAIDOIRIE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Merci, Monsieur le Président, Madame le Régisseur,

1 Monsieur le Régisseur. Alors, pour paraphraser
2 maître Cardinal, j'en aurai pour une heure et demi
3 à peu près. Non, sérieusement, donc j'aborde avec
4 vous, pour les quelques minutes qui suivent, des
5 enjeux reliés à l'efficacité énergétique.

6 Je vous le dis d'emblée, je vais ramasser
7 mes idées pour certains, ce sont des sujets qui se
8 retrouvent au plan d'argumentation. Et ce que je
9 ferai, c'est que je vous pointerai tout simplement
10 le contenu du plan d'argumentation sans
11 nécessairement l'élaborer plus qu'il faut, là, et
12 pour permettre éventuellement à maître Sicard en
13 fin de journée de pouvoir plaider aujourd'hui.

14 Alors, les faits saillants que je
15 pourrais... si je peux les nommer ainsi, du PGEÉ
16 horizon deux mille quinze, deux mille dix-sept
17 (2015-2017). Pour deux mille quatorze, deux mille
18 quinze (2014-2015) Gaz Métro prévoit des économies
19 de trente-neuf virgule quatre millions de mètres
20 cubes (39,4 M m³) représentant une réduction nette
21 de près de soixante-quinze millions de... pardon,
22 soixante-quinze mille (75 000) tonnes de CO₂
23 équivalentes. Alors, c'est un sommet historique,
24 trente-neuf virgule quatre millions de mètres cubes
25 (39,4 M m³).

1 À la lumière de la preuve versée au
2 dossier, Gaz Métro demande à la Régie d'approuver
3 un budget de dix-huit virgule sept millions de
4 dollars (18,7 M\$) considérant notamment que quatre-
5 vingt-quatre pour cent (84 %) de cette somme sera
6 consacrée au versement des aides financières.

7 Nous avons déposé, dans le cadre de ce
8 présent dossier, une proposition relative à la
9 bonification pour l'atteinte des objectifs en
10 efficacité énergétique. La bonification actuelle
11 liée à l'efficacité énergétique découle du dossier
12 tarifaire deux mille onze (2011) et ce mode de
13 bonification consiste à permettre à Gaz Métro
14 d'accéder à une première tranche de deux cent
15 cinquante mille dollars (250 000 \$) de bonification
16 en atteignant un premier palier d'économies de
17 vingt-huit millions de mètres cubes (28 M m3) par
18 an et ensuite une bonification additionnelle de
19 sept cent cinquante mille (750 000 \$) suite à
20 l'atteinte d'un second palier de trente-deux
21 millions de mètres cubes (32 M m3), étant entendu
22 cependant que, entre ces deux paliers, évidemment
23 si on atteignait un résultat supérieur au palier
24 précédent, bien, il y a une ajustement au prorata
25 qui s'effectue.

1 Dans la décision D-2014-77, la Régie
2 précisait que :

3 [...] dans le contexte où la
4 bonification est un incitatif à la
5 performance, avoir un seuil de
6 bonification inférieur aux prévisions
7 n'est pas adéquat [...]

8 On se rappellera dans la cause tarifaire précédente
9 que - et de mémoire, sauf erreur, là - les
10 prévisions étaient de trente-quatre millions de
11 mètres cubes (34 M m3), ce qui a amené la Régie à
12 faire cet... à formuler ce commentaire et à
13 créer... et demander à Gaz Métro de présenter, dans
14 le cadre du présent dossier tarifaire, une
15 proposition visant la mise en place d'un seuil de
16 bonification variable annuellement qui soit en lien
17 avec les prévisions du PGEÉ.

18 (11 h 04)

19 Alors, évidemment Gaz Métro a... s'est efforcée et
20 s'est assurée de répondre à cette volonté formulée
21 par la Régie dans sa décision D-2014-077, afin de
22 véritablement vous proposer une proposition qui est
23 en... en fait formuler une proposition qui est en
24 lien avec les prévisions. Vous avez, ceci dit,
25 entendu monsieur Gosselin témoigner hier sur la

1 proposition de la FCEI là-dessus et d'emblée je
2 pense que monsieur Gosselin a été assez clair pour
3 reconnaître que ce que la FCEI recommandait n'était
4 pas tout à fait en lien avec ce que la Régie
5 exigeait dans sa décision D-2014-077. Alors nous,
6 on vous soumet que ce que nous vous proposons est
7 en lien avec ces exigences-là formulées par la
8 Régie.

9 Et qu'est-ce que c'est exactement comme
10 proposition? C'est une bonification qui serait
11 scindée en trois niveaux volumétriques. Donc un
12 premier niveau lorsque l'objectif annuel - donc
13 tout est axé sur les objectifs d'économies
14 annualisés - donc lorsque l'objectif annuel est
15 inférieur à trente-trois millions de mètre cubes
16 (33 M m3), on a un premier deux cent cinquante
17 mille dollars (250 000 \$) lorsqu'on atteint un
18 pourcentage de réalisation de quatre-vingt-sept
19 virgule cinq pour cent (87,5 %). Et l'excédent,
20 donc le sept cent cinquante mille dollars
21 (750 000 \$) de bonification, on y aura accès
22 seulement que si cent pour cent (100 %) de
23 l'objectif est atteint. Alors vous voyez qu'il y a
24 une modulation en fonction du degré, je pourrais
25 dire, de difficulté d'atteindre un objectif qui est

1 ambitieux ou moins ambitieux.

2 Et vous verrez que - et puis je vous fais
3 grâce de la lecture des paragraphes et des sous-
4 paragraphes du paragraphe 100 du plan
5 d'argumentation - mais il y a un... on relâche un
6 peu ou on est un peu plus... il y a une plus grande
7 marge de manoeuvre, plus l'objectif en économies
8 d'énergie est important. Donc le dernier palier,
9 par exemple, si on a des objectifs annuels
10 d'économies qui se situent au-delà de trente-six
11 millions de mètres cubes (36 M m³), bien ça va être
12 la réalisation de quatre-vingt-trois pour cent
13 (83 %) de cet objectif qui va nous donner accès à
14 une bonification de deux cent cinquante mille
15 dollars (250 000 \$), alors que l'excédent de sept
16 cent cinquante mille dollars (750 000 \$) va être
17 accessible à quatre-vingt-quinze (95 %)... selon
18 une réalisation de quatre-vingt-quinze pour cent
19 (95 %) de l'objectif fixé.

20 Comme c'est le cas à l'heure actuelle,
21 entre les pourcentages d'atteinte - qui est fixé
22 par la proposition qu'on vous fait - il y a, si on
23 atteint par exemple, dans le dernier cas, le
24 dernier niveau, si on s'est fixé un objectif
25 d'économies qui est de plus de trente-six millions

1 de mètres cubes (36 M m3), mais que je réalise
2 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de cet objectif-
3 là, bien il y a un prorata, il y a un calcul au
4 prorata qui s'établira. Alors c'est ce que nous
5 vous proposons.

6 Et ce que nous vous disons - vous avez
7 entendu monsieur Pouliot à cet égard-là - c'est que
8 cette fluctuation-là ou en fait la marge de
9 manoeuvre dans l'atteinte des objectifs, elle est
10 essentielle quant à nous pour bien induire un
11 comportement acceptable dans le cadre d'une
12 bonification incitative. Donc de nous inciter à se
13 fixer des objectifs qui sont ambitieux. Surtout en
14 prenant en considération - et monsieur Pouliot l'a
15 bien indiqué en audience - en considérant que les
16 marges de manoeuvre budgétaires pour l'efficacité
17 énergétique ont été réduites au fil des ans. Parce
18 qu'on comprendra que depuis quelques années, Gaz
19 Métro a une limite, en fait une marge de manoeuvre
20 de seulement que dix pour cent (10 %) sur le budget
21 qui a été autorisé par la Régie sur le... ou
22 globalement, donc le budget global, mais ainsi
23 qu'au niveau des marchés.

24 Alors nous vous invitons à reconnaître, en
25 fait nous invitons respectueusement la Régie à

1 approuver cette proposition, cette structure de
2 bonification qui fait suite à la décision D-2014-
3 077.

4 Quelques mots sur l'étude des coûts évités,
5 la mise à jour, devrais-je dire, des coûts évités
6 puisque, encore une fois cette année, Gaz Métro,
7 bon, on remet à jour cette étude des coûts évités
8 là. Monsieur Kayal nous a accompagnés une fois de
9 plus dans l'exercice. Monsieur Kayal en est à sa
10 cinquième mise à jour, il nous accompagne depuis
11 deux mille (2000), lors du premier plan global en
12 efficacité énergétique de Gaz Métro en deux mille
13 un (2001). C'est la décision D-2000-211 qui a fixé
14 ces façons de faire là.

15 Monsieur Kayal utilise une méthode qui est
16 dite des coûts marginaux ciblés. Et bon, écoutez,
17 monsieur Kayal, je pense qu'il n'y a personne qui a
18 remis en question les compétences et l'expertise de
19 monsieur Kayal en pareille matière pour établir la
20 méthode des coûts évités. C'est une personne qui,
21 comme je vous l'ai dit, est avec nous depuis bon
22 nombre d'années, qui a une connaissance poussée en
23 la matière et peu importe la qualification qu'on
24 pourrait lui reconnaître pour les fins de
25 l'audience d'aujourd'hui, je ne pense pas qu'il y a

1 aucun contrepoids en termes de preuve qui pourrait
2 remettre en question les conclusions ou les propos
3 tenus par monsieur Kayal aujourd'hui.

4 Et ce que monsieur Kayal vous dit c'est que
5 la méthode donc dite des coûts marginaux ciblés est
6 une bonne méthode qui se doit d'être appliquée, qui
7 se devait d'être appliquée dans le cadre de cette
8 mise à jour-là et qui devrait être appliquée pour
9 les mises à jour à venir. Et d'ailleurs on
10 souligne, dans le plan d'argumentation, que c'est
11 une méthode qui est effectivement aussi appliquée
12 par Hydro-Québec.

13 (11 h 09)

14 Quelques commentaires sur l'utilisation de
15 données prospectives. Ce que l'analyste nous dit
16 c'est : écoutez, pour les fins de cette méthode-là,
17 ce sont les données historiques que nous prenons en
18 considération. Il n'est pas dit qu'on ne peut pas
19 utiliser certaines données prospectives lorsque le
20 degré de probabilité de réalisation de ces données-
21 là dans le futur sont très élevées ou certaines. Ce
22 qu'on entend par « très élevées » c'est par exemple
23 un plan d'approvisionnement, ce qui est prévu dans
24 un plan d'approvisionnement ou certaines, lorsqu'on
25 a déjà eu une autorisation de la Régie de l'énergie

1 sur un investissement à venir. Alors évidemment,
2 les sommes ne sont pas encore dépensées mais
3 puisqu'on a une autorisation de la part de la
4 Régie, on peut croire qu'il y a un certain degré de
5 certitude quant à la réalisation de ces données
6 prospectives là. Alors, on pourrait utiliser dans
7 certaines circonstances les données prospectives.

8 Également, on a questionné monsieur Kayal
9 sur l'utilisation d'un coût évité spécifique à
10 certaines régions. On se souviendra des discussions
11 concernant des investissements dans certaines
12 régions pour... en lien avec la saturation du
13 réseau et monsieur Kayal a été très clair là-
14 dessus. Écoutez, on ne croit pas que... ça ferait
15 en sorte de complexifier énormément la méthode de
16 calcul des coûts évités d'autant que cette méthode-
17 là évolue. C'est-à-dire que oui, on fait une mise à
18 jour à tous les trois ans mais lorsqu'on va refaire
19 la mise à jour dans trois ans, on va prendre en
20 considération rétroactivement les données qui se
21 seront réalisées entre deux méthodes d'évaluation
22 des coûts évités. Alors, on ne croit pas que ce
23 soit nécessaire, dans le contexte actuel, de
24 compliquer davantage la méthode et en introduisant
25 ce qu'on appelle peut-être des coûts évités

1 régionaux.

2 Alors pour deux mille quatorze - deux mille
3 quinze (2014-2015), le coût évité d'un mètre cube
4 de gaz naturel non distribué, incluant le gaz
5 naturel, le prix du gaz naturel, pardon, se situe à
6 vingt-quatre (24)... vingt-cinq cents (0,25 \$)
7 pardon, le mètre cube pour les volumes de base et
8 trente-quatre cents (0,34 \$) pour les volumes de
9 chauffage. Et le tout, on en convient, la preuve,
10 c'est ce qu'elle établit, l'augmentation des coûts
11 évités a un impact positif sur la rentabilité des
12 programmes du PGEÉ.

13 Alors quelques mots maintenant sur les
14 objectifs du PGEÉ puisque vous avez lu et entendu
15 de la preuve de la part du ROEÉ concernant les
16 objectifs qui devraient être fixés pour le plan
17 global en efficacité énergétique, les objectifs,
18 bon, les objectifs quantitatifs. Je vous avouerai
19 bien franchement, lorsque j'ai pris connaissance de
20 la preuve du ROEÉ personnellement, j'ai fait un
21 saut de constater la recommandation du ROEÉ, c'est-
22 à-dire qu'on fixe pour le PGEÉ une cible de quatre
23 vingt millions (80 M) de mètres cubes. Pourquoi
24 j'ai fait un saut? Parce que, évidemment il y avait
25 un décalage important entre ce que nous vous

1 propositions dans ce dossier-ci, trente-neuf virgule
2 quatre millions de mètres cubes (39,4 M m3) mais
3 aussi ce que nous dit un allié naturel du ROÉÉ, le
4 SÉ/AQLPA, à l'effet que cette cible de trente-neuf
5 virgule quatre millions de mètres cubes (39,4 M m3)
6 est très ambitieuse. Alors j'ai fait le saut. J'ai
7 dit qu'est-ce qui justifie ou qu'est-ce qui
8 explique un tel décalage dans les positions de tous
9 et chacun?

10 Je vous soumets, Monsieur le Président, que
11 ce décalage-là s'explique, en tout respect, par
12 certains raccourcis, par certains chemins de
13 traverse qu'on va prendre pour supporter une
14 proposition comme celle-là. D'abord, le ROÉÉ juge
15 que cinquante pour cent (50 %) du... bien en fait
16 tout tourne autour ou l'échafaudage de l'argument
17 du ROÉÉ tourne autour du PTÉ, ce qu'on appelle le
18 potentiel technico-économique, qui a été évalué pas
19 plus tard qu'il y a deux ans, Monsieur le
20 Président, Madame le régisseur, Monsieur le
21 régisseur, avec un expert, qui s'est présenté
22 devant la Régie et oui, il y a eu une évaluation
23 qui a été faite. On vous a soumis ça et la Régie en
24 a pris acte et a pris en considération ce PTÉ-là.
25 Et ce que le ROÉÉ nous dit c'est qu'il faut que le

1 PGEÉ soit arrimé au PTÉ, et plus exactement que Gaz
2 Métro réalise près de cinquante pour cent (50 %) du
3 PTÉ qui a été fixé, en deux mille douze (2012), à
4 sept cent deux virgule neuf... virgule deux
5 millions de mètres de cubes (702,2 M m³), que le
6 ROEÉ va augmenter à huit cent millions de mètres
7 cubes (800 M m³) en raison des impacts qu'il
8 considère être en fonction de l'évaluation des
9 coûts évités mis à jour.

10 Alors, nous on considère que cette
11 position-là repose sur deux problèmes fondamentaux
12 de la part du ROEÉ. D'abord, l'évaluation de
13 l'impact de l'augmentation des coûts évités sur le
14 PTÉ en question, le potentiel technico-économique.
15 Malheureusement, ce qu'il appert de la preuve du
16 ROEÉ, tant écrite qu'à l'oral administrée hier,
17 c'est qu'on semble avoir éludé ou mis de côté un
18 des aspects de l'évaluation des coûts évités.
19 C'est-à-dire que, oui, certes, il y a eu une
20 augmentation des coûts évités au niveau des volumes
21 en chauffage mais on ne parle pas de la réduction
22 des coûts évités au niveau de la base. Ça, on élude
23 ça. Puis je pense que c'est un des problèmes avec
24 la position du ROEÉ, à certains égards c'est qu'on
25 élude une partie de la preuve, une partie de la

1 réalité pour supporter ces prétentions.

2 Ensuite de ça, plus fondamentalement je
3 vous dirais, c'est qu'on vous invite à retenir
4 comme base de référence le potentiel technico-
5 économique du gaz naturel au Québec. Donc, sept
6 cent deux millions virgule deux... pardon, sept
7 cent deux virgule deux millions de mètres cubes
8 (702,2 M m³) en deux mille douze (2012), qui
9 pourrait être majoré à l'heure actuelle, à la
10 lumière des nouvelles études des coûts évités mais
11 certainement pas de l'ordre de huit cent millions
12 de mètres cubes (800 M m³) comme le suggère le ROEÉ
13 parce qu'on vous dit qu'il ne prend pas en
14 considération, comme je l'indique il y a quelques
15 instants, la réduction des coûts évités pour les
16 volumes de base.

17 Mais pourquoi prendre en considération le
18 PTÉ et non pas ce qu'on a appelé le PCMR accessible
19 à Gaz Métro, c'est-à-dire, le potentiel commercial
20 maximal réalisable de Gaz Métro qui a été établi et
21 fixé à cinquante virgule cinq millions de mètres
22 cubes (50,5 M m³) dans la cause tarifère deux mille
23 treize (2013) et ce qui est très important, qui a
24 été considéré par sa déci... la Régie dans sa
25 décision D-2013-106, au paragraphe 489. Je vous

1 invite à en prendre connaissance de ce paragraphe-
2 là, 489, la Régie prend bien soin de souligner le
3 potentiel commercial maximal réalisable accessible
4 à Gaz Métro et elle indique précisément le
5 cinquante virgule cinq millions de mètres cubes
6 (50,5 M m3).

7 (11 h 14)

8 Et lorsqu'on pose la question en contre-
9 interrogatoire à monsieur Finet, il dit : « Non,
10 non, écoutez, pour moi, là, pour les fins de mes
11 prétentions et pour les fins de la position du
12 ROEÉ, je ne considère pas ce cinquante virgule cinq
13 millions de mètres cubes (50,5 M m3).

14 Alors ce que ROEÉ nous invite à faire c'est
15 de refaire essentiellement un débat qui a eu lieu
16 il y a deux ans, Monsieur le Président, et nous
17 vous invitons à ne pas emprunter ce chemin de
18 traverse là que le ROEÉ a emprunté.

19 D'autant que, comme je l'indiquais,
20 SÉ/AQLPA a qualifié elle-même de très ambitieux les
21 objections de Gaz Métro au niveau de son PGEÉ deux
22 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015).

23 Autre chemin de traverse, autre raccourci
24 ou « shortcut » que le ROEÉ prend, c'est lorsqu'il
25 aborde l'optimisation des coûts du mètre cube

1 économisé. Il fait... il voudrait que l'on fasse
2 des comparables avec ce qui se fait ailleurs au
3 niveau de nos voisins de l'Ontario.

4 En fait, c'est une critique à peine voilée
5 du ROEE à l'égard de la performance du PGEÉ. Ils
6 ont dit : « Écoutez, vous avez des ratios par mètre
7 cube économisé chez Gaz Métro qui sont de quarante-
8 sept cents (47¢) par mètre cube, alors que vous
9 avez Union Gas à vingt-trois cents (23¢) par mètre
10 cube. Vous voyez bien qu'il y a quelque chose qui
11 cloche. »

12 Mais on élude, encore une fois,
13 complètement une autre donnée qu'on met en preuve,
14 c'est-à-dire Enbridge qui est à cinquante et une
15 cents (51¢) par mètre cube. Et on vous dit, vous ne
16 devez que regarder Union Gas parce que ce sont des
17 profils qui sont comparables.

18 Et là, on doit prendre sur parole ce que
19 nous dit monsieur Finet. Puisque quand on lui pose
20 des questions : « O.K. D'accord, vous voulez que
21 l'on fasse des comparables avec Union Gas. Mais
22 qu'en est-il exactement de la clientèle desservie
23 d'Union Gas? Est-ce que vous avez vérifié si,
24 effectivement, ce que vous alléguiez, c'est-à-dire
25 qu'ils ont des profils comparables est exact pour

1 amener la Régie à considérer ce vingt-trois cents
2 (23¢) par mètre cube, ce ratio-là. »

3 Monsieur Finet nous dit : « Non, non,
4 écoutez, non, ce n'était pas ça. Moi, je n'ai pas
5 fait ça. Ce n'est pas ça l'objectif de ma
6 représentation. Mais je pourrais le faire. » Il l'a
7 dit spontanément, vous avez les références au plan
8 d'argumentation. « Je pourrais le faire si vous
9 voulez. »

10 Je vous soumets bien franchement que cet
11 exercice-là devait se faire en amont de la
12 recommandation s'il voulait soutenir ces
13 prétentions. Si on veut faire des comparables de
14 cette nature-là, surtout que vous avez en preuve le
15 témoignage de monsieur Pouliot qui nous dit :
16 « Écoutez, le ratio par mètre cube, le ratio dollar
17 par mètre cube économisé ce n'est pas tout. C'est
18 très important de prendre en considération le
19 marché dans lequel évoluent les programmes en
20 efficacité énergétique. »

21 Et, malheureusement, je vous le soumets en
22 tout respect, la preuve que le ROEÉ a administrée
23 n'est pas suffisante pour faire la comparable ou la
24 comparaison qu'il nous invite à faire et tirer une
25 conclusion sur l'efficacité et le rendement du

1 PGEÉ.

2 Alors ceci clôt mes représentations pour
3 les objectifs du PGEÉ.

4 Quelques mots très rapides sur le PA234
5 « Préchauffage solaire ». Vous, la Régie nous a
6 demandé dans la décision D-2014-077 de faire un
7 retour auprès de vous, auprès de la Régie pour
8 apporter des changements au Programme nous
9 permettant de régler, de résoudre un enjeu de
10 rentabilité.

11 Vous avez la proposition au dossier. Il
12 s'agit essentiellement de prendre comme critère
13 additionnel d'admissibilité au Programme, en
14 considérant seulement que les projets qui ont une
15 période de retour sur l'investissement inférieure à
16 vingt (20) ans.

17 Et aussi Gaz Métro s'est dite ouverte dans
18 une réponse à une demande de renseignements, vous
19 avez les références au plan d'argumentation, à un
20 critère supplémentaire, c'est-à-dire qu'un critère
21 d'admissibilité supplémentaire soit basé sur une
22 période de retour sur l'investissement minimale
23 d'un an et de l'imposition d'une limite d'aide
24 financière fixée en fonction du montant maximal
25 requis afin de ramener le tout à une PRI, une

1 période de retour sur l'investissement, à un an.

2 Alors on croit qu'avec ça on résout le
3 problème de la rentabilité. Et vous l'avez au plan
4 d'argumentation, dernier petit point sur le PE234.
5 Le ROEE persiste à prétendre que nous n'avons pas
6 respecté la demande de la Régie formulée au
7 paragraphe 461 de sa décision D-2014-077.

8 Je vous invite tout simplement à prendre
9 connaissance de ce paragraphe-là. Ce qui nous a été
10 demandé par la Régie, c'est-à-dire de valider les
11 résultats. Vous vous souviendrez, puis je ne veux
12 pas trop m'étendre là-dedans aujourd'hui, là, mais
13 il y a eu beaucoup de discussions l'année passée
14 sur des résultats de ce Programme-là compte tenu
15 notamment de l'effet du vent, puis on parlait de
16 surestimation, d'économies d'énergie surestimées.

17 Puis la Régie nous a invités à faire un
18 suivi auprès de clients qui ont eu accès à ce
19 Programme-là pour valider, et c'est ce qui est très
20 important, pour valider les résultats obtenus et le
21 niveau de satisfaction des clients.

22 Alors c'est exactement ce que l'on a fait.
23 La firme a validé les résultats et la satisfaction
24 des clients. Je vous invite, pour vous en
25 convaincre, de vous référer à la réponse 1.1 de la

1 pièce Gaz Métro-11, Document 5, la pièce B-0131 qui
2 est une réponse à la demande de renseignements du
3 ROÉÉ.

4 (11 h 20)

5 Les deux derniers éléments de mon plan
6 d'argumentation, très très brièvement, je parle du
7 PE111, chaudières efficaces, puisqu'on a jugé bon
8 de porter ça à votre attention dans le cadre de
9 l'argumentation puisqu'il y a eu des questions que
10 la Régie a posées en demande de renseignements
11 concernant l'impact de la variation de la
12 température du retour d'eau qui est inférieure...
13 bien, en tout cas, au niveau des chaudières à
14 condensation. Excusez-moi, j'essaie de ramasser,
15 mais il ne faut pas trop que je ramasse trop vite
16 parce que j'escamote beaucoup le plan
17 d'argumentation.

18 Ceci dit, donc il y avait des
19 questionnements sur l'efficacité réelle de ces
20 équipements-là. Et il y a eu une question par...
21 par la Régie, alors c'est pour ça qu'on vous
22 revient là-dessus, tout simplement pour vous dire,
23 il y a un processus administratif à l'heure
24 actuelle devant la Régie sur l'évaluation des
25 programmes.

1 Et vous avez, la Régie s'est dite
2 satisfaite notamment de cette évaluation de ce
3 programme-là dans un rapport qu'elle a rendu public
4 le neuf (9) septembre deux mille quatorze (2014).
5 Et ce qu'on vous soumet bien respectueusement,
6 c'est le processus administratif devrait nous
7 permettre de poursuivre nos discussions sur
8 l'efficacité ou les résultats de l'évaluation de ce
9 programme-là. Et d'ailleurs, vous avez le résultat
10 d'une évaluation pour le pendant commercial de ce
11 programme-là qui vient à échéance - c'est ce que je
12 dis au paragraphe 190 - sous peu. Et ça nous
13 permettrait de poursuivre les discussions, le cas
14 échéant, avec la Régie.

15 Et finalement, le programme Fenêtre Energy
16 Star. Mon confrère, maître Neuman, a posé une
17 question au panel de Gaz Métro mercredi dernier sur
18 la possibilité de devancer l'évaluation du
19 programme Energy Star. À priori, vous avez entendu
20 monsieur Rivard nous dire « il n'y a peut-être pas
21 de problème là-dessus, c'est juste qu'il faut
22 prendre en considération que le budget pour
23 l'évaluation de ce programme-là était prévu en deux
24 mille quinze-deux mille seize (2015-2016) et vous
25 avez soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) qui

1 apparaît à la fiche du programme. »

2 Si on est... si on est sensible à cette
3 recommandation-là de SÉ/AQLPA éventuellement, bien,
4 il faudrait s'assurer que les sommes nous soient
5 accordées, reconnues dans le budget deux mille
6 quatorze-deux mille quinze (2014-2015), si on
7 devance. Alors, c'est essentiellement en substance
8 ce qu'on vous dit.

9 Alors, je vous remercie pour les... votre
10 attention sur les quelques représentations que je
11 désirais faire au niveau de l'efficacité
12 énergétique et, comme mon confrère, je verrai à
13 répondre aux questions s'il y en a.

14 Je vous remercie.

15 Me LOUISE ROZON :

16 Maître Regnault, je vais avoir peut-être une
17 question essentiellement. Je vous amènerais au
18 paragraphe 60 de votre plan d'argumentation, et ça
19 concerne l'année de référence utilisée, là, pour
20 déterminer la demande en journée de pointe.

21 Bon. Vous nous dites que tant Gaz Métro que
22 la FCEI, on est... ne sont pas en mesure, là, pour
23 l'instant d'expliquer les variations - on constate
24 qu'effectivement il y a des variations - et que,
25 par prudence, vous nous suggérez de retenir l'année

1 de référence deux mille douze-deux mille treize
2 (2012-2013).

3 Mais, en fait, est-ce que dans la mesure où
4 c'est l'année deux mille treize-deux mille quatorze
5 (2013-2014) qui va être utilisée l'an prochain pour
6 la détermination des besoins de la journée de
7 pointe, est-ce qu'il ne serait pas plus sage et
8 plus prudent, à l'inverse d'utiliser l'année de
9 référence deux mille treize-deux mille quatorze
10 (2013-2014), qui va être basée sur les mêmes
11 données de référence, en fait, pour la prochaine
12 évaluation qui va être faite dans un très court
13 laps de temps? Donc, j'aimerais peut-être vous
14 entendre...

15 Me VINCENT REGNAULT :

16 Oui.

17 Me LOUISE ROZON :

18 ... sur la notion de prudence, de sagesse...

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 Oui.

21 Me LOUISE ROZON :

22 ... en ce qui a trait à cette question-là.

23 Me VINCENT REGNAULT :

24 En fait, ce que je vous dirais à ce sujet-là, c'est
25 que... puis c'est une question... puis je ne veux

1 pas faire de la preuve, là, mais... en tout cas -
2 c'est une question que j'ai... j'ai un peu posée
3 aussi quand on a discuté de la réponse à
4 l'engagement 3 qu'on vous a... que je vous ai remis
5 ce matin. Et en fait, l'explication ou ce que je
6 vous... la réponse que j'ai pour vous, c'est que
7 l'hiver deux mille treize-deux mille quatorze
8 (2013-2014), c'est un hiver qui sort de
9 l'ordinaire, qui détone par rapport aux années
10 passées.

11 Et je pense que si... contrairement à
12 l'hiver deux mille douze-deux mille treize (2012-
13 2013) qui était un hiver beaucoup plus normal ou
14 ordinaire qui... qui reflétait... qui reflétait, je
15 vous dirais, les dernières années. C'est quelque
16 chose qui sort moins de l'hiver, là. Puis je vais
17 le dire, là, puis vous en ferez ce que vous en
18 voulez, là, mais l'hiver deux mille douze-deux
19 mille treize (2012-2013), c'était de... ce qu'on
20 m'a dit, c'était, de mémoire, un hiver qui était à
21 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) un hiver
22 normal, alors que l'hiver... là je n'ai pas le
23 chiffre, je n'ai pas le pourcentage pour deux mille
24 treize-deux mille quatorze (2013-2014), mais c'est
25 définitivement... en fait, c'est l'hiver... c'est

1 l'hiver le plus froid des vingt (20) dernières
2 années, donc c'est clairement un hiver qui sort des
3 normes.

4 Et c'est la réponse que je vous... que je
5 vous donnerais pourquoi je pense qu'on devrait agir
6 de prudence puis qu'on ne devrait pas, à l'heure
7 actuelle, utiliser l'hiver deux mille treize-deux
8 mille quatorze (2013-2014) parce que c'est un hiver
9 qui est tellement en dehors des normes que je ne...
10 je ne voudrais pas... puis, a posteriori, on
11 réalise que c'est effectivement parce qu'il était
12 hors norme qu'il faussait les données. Je ne
13 voudrais pas qu'on se fie sur ces données-là.

14 (11 h 25)

15 Là, vous allez me donner juste un instant,
16 parce que j'entends du bruit derrière moi, puis
17 j'imagine qu'il va y avoir un petit complément de
18 réponse.

19 Je n'ai rien à ajouter.

20 Me LOUISE ROZON :

21 Si l'hiver deux mille treize-deux mille quatorze
22 (2013-2014) sort de l'ordinaire, il va aussi sortir
23 de l'ordinaire l'année prochaine lorsqu'il sera
24 utilisé comme année de référence.

25

1 Me VINCENT REGNAULT :
2 C'est un excellent point que vous faites, Madame le
3 Régisseur. Puis ce que je vous dirais, c'est que
4 j'ai bon espoir que, d'ici l'année prochaine, on va
5 être capable d'expliquer ce qui s'est produit. On
6 va être capable d'expliquer pourquoi on a ce genre
7 de résultat là. Puis on va être capable de venir
8 vous proposer quelque chose. Je ne peux pas vous
9 dire qu'est-ce qu'on va faire, là. Mais c'est
10 certain qu'on va s'atteler à la tâche d'identifier
11 pourquoi on a cette variation-là entre les deux
12 années. Puis j'ai bon espoir, comme je dis, qu'on
13 va être capable de l'expliquer puis d'arriver avec
14 une solution.

15 Me LOUISE ROZON :
16 Merci. Je n'aurai pas d'autres questions.

17 LE PRÉSIDENT :
18 Merci, Maître Regnault, Maître Sigouin-Plasse. La
19 Régie n'aura pas d'autres questions. Donc, on
20 serait prêt à entendre maître Sarault.

21 PLAIDOIRIE PAR Me GUY SARAULT :
22 Bonjour, Monsieur le Président, Maître Rozon,
23 Monsieur le Régisseur Méthé. Notre argumentation va
24 suivre à peu près les mêmes sujets que ceux qui ont
25 été couverts en preuve par notre analyste, monsieur

1 Pascal Cormier. Alors, en guise d'introduction,
2 comme indiqué dans la preuve écrite de monsieur
3 Cormier, c'est la pièce C-ACIG-0019, l'objectif de
4 notre intervention est de s'assurer que la
5 stratégie d'approvisionnement qui est proposée par
6 Gaz Métro soit optimale pour l'ensemble des
7 consommateurs. Par optimal, nous pensons à la
8 sécurité d'approvisionnement et à son impact sur
9 les tarifs.

10 Or, les quatre grands sujets que je vais
11 aborder vont d'abord être le Plan
12 d'approvisionnement gazier comme tel, les
13 prévisions sur l'horizon deux mille quinze-deux
14 mille dix-huit (2015-2018); deuxièmement, la
15 méthode d'évaluation de la demande continue en
16 journée de pointe; troisièmement, la proposition
17 d'accroissement de la capacité de vaporisation à
18 l'usine LSR et le projet de nouvelle classe
19 tarifaire en service interruptible, le fameux volet
20 C; et enfin, les enjeux reliés au taux de
21 saturation élevé de certains tronçons du réseau de
22 transmission de Gaz Métro.

23 Alors, commençons par le Plan
24 d'approvisionnement comme tel. Or, l'objectif
25 premier du Plan d'approvisionnement est de

1 s'assurer que les approvisionnements soient
2 suffisants pour répondre à la demande en service
3 continu au meilleur coût possible pour la
4 clientèle. Il y a un double exercice qui intervient
5 ici. D'abord, après avoir établi les prévisions de
6 la demande pour la période du Plan, Gaz Métro doit
7 s'assurer de contracter les outils nécessaires pour
8 satisfaire la demande en service continu en journée
9 de pointe ainsi que sur une base saisonnière.

10 L'exercice de prévision et le choix des
11 outils sont des tâches complexes qui ne constituent
12 pas une science exacte. Cependant, et comme l'ACIG
13 l'a souvent souligné au cours des deux dernières
14 années, au cours desquelles nous avons été partie
15 prenante dans les enjeux avec TCPL, nous croyons
16 que, dans le contexte actuel qui est fort
17 préoccupant au chapitre de la disponibilité et du
18 prix du transport en amont de la franchise, les
19 impacts négatifs associés à une pénurie d'outils
20 pour répondre à la demande sont beaucoup plus
21 importants pour nos membres et pour l'ensemble des
22 clients en service continu que les impacts d'en
23 avoir trop.

24 Pour prendre l'exemple des outils de
25 transport, et comme monsieur Cormier l'a bien

1 expliqué lors de son témoignage, il est plus facile
2 de revendre des capacités de transport
3 excédentaires que d'en trouver des nouvelles dans
4 un environnement de disponibilités restreintes et
5 de prix élevés. Et je fais référence à la
6 transcription sténographique d'hier, du trois (3)
7 novembre, à la page 22.

8 Et sur ce point, nous sommes entièrement
9 d'accord avec la réponse suivante de monsieur
10 Rhéaume à la question soulevée par maître Rozon
11 quant au seuil de tolérance du Distributeur au
12 risque des approvisionnements lors de l'audience du
13 trente et un (31) octobre. Et on retrouve ça aux
14 pages 121 et 122, et je cite :

15 Merci pour le temps de... c'est
16 Frédéric Morel qui aurait répondu à
17 cette question-là normalement. La
18 réponse, c'est non. Pour Gaz Métro,
19 dans la mesure où ce sont des
20 éventualités qu'on est capable de
21 prévoir, en effet, l'objectif c'est
22 qu'il n'y ait zéro risque de ne pas
23 être capable de répondre à cette
24 demande-là. Ce qui ne veut pas dire
25 que lorsqu'on achète les outils pour

1 répondre...

2 Actuellement, la méthode qu'on
3 propose, c'est une méthode basée sur
4 des outils statistiques reconnus qui
5 utilisent les données disponibles à
6 Gaz Métro pour évaluer quelle pourrait
7 être la demande. Est-ce que ça
8 pourrait être plus? La réponse est
9 oui. Est-ce que les outils qu'on
10 propose d'acquérir offrent une
11 garantie à cent pour cent (100 %) que
12 c'est impossible d'en manquer? La
13 réponse, c'est non. Il y a des
14 événements...

15 Lorsqu'une journée t'as un
16 hiver... une journée plus froide que
17 ce que t'avais eu avant, ça peut
18 réarriver le lendemain. Donc, on n'a
19 pas une méthode qui a pour but de
20 couvrir tout ce qui pourrait arriver
21 et de rajouter de l'espace pour
22 garantir quoi que ce soit. Par contre,
23 lorsque ce sont des événements qu'on
24 est capable, en examinant les données,
25 de constater qu'ils pourraient se

1 produire, en effet, l'objectif, c'est
2 d'avoir un risque zéro pour ces
3 événements-là.

4 Alors nous sommes pleinement... Ça c'est fin de la
5 citation, évidemment. Nous sommes pleinement
6 conscients que ceci est l'objectif de la stratégie
7 d'approvisionnement par opposition à une garantie.
8 Nous sommes réalistes. Cependant, en cas de doute,
9 nous croyons fermement qu'il s'agit là de la bonne
10 direction à prendre pour assurer la sécurité
11 d'approvisionnement de la communauté des clients
12 ici au Québec.

13 (11 h 30)

14 Et c'est pour ça qu'en contre-
15 interrogatoire, je sais qu'il y a un souci légitime
16 de la part de la Régie, de la part de certains
17 intervenants avec le coût des outils
18 d'approvisionnement, que j'ai posé cette question-
19 là à monsieur Gosselin en contre-interrogatoire
20 lors de l'audience du trois (3) novembre, aux pages
21 59 et 60.

22 Je pense qu'en bout de ligne, malgré les
23 préoccupations de la FCEI, en cas de doute, je
24 pense qu'ils partagent notre point de vue à l'effet
25 que l'on est peut-être mieux d'en avoir un peu plus

1 que pas assez, surtout dans le contexte que nous
2 avons quant aux outils de transport en amont de la
3 franchise.

4 On est très inquiets par la situation qui
5 se passe du côté de TransCanada Pipeline. On est
6 très inquiets par le projet d'Énergie Est ce que ça
7 nous réserve, et caetera.

8 Alors si on regarde le scénario de base du
9 Plan d'approvisionnement, on peut constater qu'il
10 va y avoir une forte augmentation de la demande en
11 service continu sur l'horizon deux mille quinze-
12 deux mille dix-huit (2015-2018).

13 D'abord, on a une hausse globale de vingt
14 pour cent (20 %), qui devient neuf pour cent (9 %)
15 si on enlève IFFCO en deux mille dix-huit (2018).
16 Il y a une augmentation de trente-six pour cent
17 (36 %) dans les VGE, ventes Grandes entreprises. Il
18 y a une augmentation de cinquante-quatre pour cent
19 (54 %) au seul tarif 4, D4, sur l'horizon du Plan
20 qui a évidemment comme corrélation la chute de
21 trente-deux pour cent (32 %) au tarif D5.

22 L'ACIG comprend et accepte les
23 préoccupations de la Régie et de certains
24 intervenants comme la FCEI, avec les coûts
25 additionnels fort importants qui devront être

1 encourus pour satisfaire cette augmentation de la
2 demande continue.

3 Nous sommes aussi conscients que la
4 problématique liée à la migration des clients du
5 tarif D5, dont plusieurs sont des membres de
6 l'ACIG, vers le tarif D4 a contribué à exacerber le
7 problème. Cependant, nous tenons toutefois à
8 souligner que ce n'est pas par caprice que les
9 clients interruptibles ont ainsi migré vers le
10 tarif D4.

11 D'abord, il y a eu des niveaux record
12 d'interruptions en deux mille douze-deux mille
13 treize (2012-2013) et en deux mille treize-deux
14 mille quatorze (2013-2014). Il ne faut pas se le
15 cacher, là, c'était du jamais vu.

16 Il y a un écart important entre les prix du
17 gaz naturel, de la molécule, et le prix du mazout.
18 Puis ça, c'est une tendance qui est lourde avec la
19 disponibilité du gaz naturel dans le Nord-Est
20 américain. On pense que c'est peut-être là pour
21 encore un bon bout de temps.

22 Il y a la rareté, évidemment, et le prix
23 élevé de la capacité secondaire en amont de la
24 franchise qui diminuent un accès économique au gaz
25 d'appoint interruptible lorsque surviennent les

1 interruptions. Puis il y a une baisse de liquidité
2 anticipée du marché secondaire au cours des
3 prochaines années.

4 Alors quand vous combinez tous ces
5 facteurs-là, ce n'est pas étonnant de voir que les
6 clients interruptibles, même s'ils ont des
7 installations leur permettant d'aller au mazout,
8 vont néanmoins choisir de sécuriser leur position
9 et de garantir leurs opérations industrielles en
10 allant au service continu. Puis ils payent plus
11 cher en faisant ça, là. Il ne faut pas se cacher
12 que le tarif D4 est pas mal plus cher que le tarif
13 D5. Mais il y a des impératifs de sécurité
14 d'approvisionnement qui, pour les clients, sont
15 plus importants que les impératifs économiques.

16 À ceci viennent s'ajouter certaines
17 incertitudes identifiées à la page 10 de la preuve
18 de monsieur Cormier qui pourraient contribuer à
19 aggraver davantage la situation au cours des
20 prochaines années. Je pense que c'est bon d'en
21 reparler.

22 Alors il y a d'abord la remise en service
23 de la centrale de TransCanada Energy qui est une
24 possibilité. Et ce que monsieur Cormier nous dit,
25 et je cite :

1 Comme mentionné par Hydro-Québec
2 Distribution dans le cadre des
3 audiences publiques sur son Plan
4 d'approvisionnement 2014-2023, HQD
5 envisage de redémarrer la centrale de
6 TransCanada Energy à Bécancour pour
7 répondre aux besoins de puissance en
8 électricité durant les pointes
9 hivernales.
10 Bien qu'aucune décision n'ait encore
11 été prise à ce chapitre, des
12 discussions sont en cours entre HQD et
13 TransCanada Energy pour évaluer la
14 possibilité d'utiliser cette centrale
15 pour les hivers à venir.
16 Étant donné que TransCanada Energy
17 possède son propre transport ferme,
18 lequel est présentement disponible sur
19 le marché secondaire, un redémarrage
20 de la centrale ferait en sorte de
21 réduire de 100 000 GJ/jour les
22 quantités de transport ferme sur le
23 marché secondaire durant les journées
24 de pointe.

25 (11 h 37)

1 C'est beaucoup. C'est une éventualité dont on ne
2 peut pas faire abstraction. Deuxième facteur qui a
3 été identifié par monsieur Cormier, c'est la
4 demande accrue de gaz naturel en Nouvelle-
5 Angleterre pour la production électrique. Ce qu'il
6 nous dit, et je cite :

7 La demande en gaz naturel en
8 Nouvelle-Angleterre, même à
9 température normale, pourrait être
10 aussi forte que pendant l'hiver
11 2013-2014.

12 Et vous avez vu les « futures » qu'il a produits
13 comme pièce C-ACIG-022 qui démontrent de façon
14 éloquente que les prix qui sont anticipés en
15 Nouvelle-Angleterre pour le prochain hiver
16 demeurent très élevés.

17 En effet, la fermeture permanente de
18 deux centrales de production
19 électrique importantes, soit celle de
20 Brayton Point ainsi que la centrale
21 nucléaire Vermont Yankee, ferait en
22 sorte d'augmenter la production des
23 centrales électriques au gaz
24 existantes pour les années à venir.
25 Cette demande accrue pour répondre aux

1 besoins de production électrique en
2 période de pointe hivernale sera en
3 compétition directe avec Gaz Métro
4 pour le gaz naturel en provenance de
5 l'Ouest canadien.

6 C'est un autre facteur qui peut être très important
7 au niveau volumétrique, ça. On ne peut pas en faire
8 abstraction. Et troisième élément de risque réel
9 qui a été identifié par monsieur Cormier, c'est la
10 demande accrue de gaz naturel en Ontario pour la
11 production électrique encore une fois. Et là il
12 nous dit ce qui suit, et je cite :

13 La remise à neuf de nombreux réacteurs
14 nucléaires en Ontario à partir de 2017
15 fera en sorte d'augmenter la
16 production d'électricité des centrales
17 au gaz naturel situées dans l'Est
18 ontarien. Cette situation fera en
19 sorte d'augmenter le facteur
20 d'utilisation de ces centrales. Bien
21 que l'Ontario connaisse les plus
22 fortes pointes de consommation
23 électrique en été, il y a une pointe
24 hivernale presque aussi importante qui
25 pourrait faire en sorte d'augmenter

1 les besoins en gaz naturel dans l'Est
2 ontarien au même moment que la pointe
3 hivernale ici au Québec.

4 Alors, dans ce contexte-là, hormis tous les outils
5 qui ont été discutés, toutes les possibilités qui
6 ont été envisagées, nous, on croit sincèrement que
7 la solution la plus simple est la moins coûteuse
8 pour tous, et de réduire la demande continue en
9 augmentant les incitatifs offerts au service
10 interruptible pour inverser la migration et ainsi
11 réduire le coût global des approvisionnements.

12 Et elle est là la solution puis elle est
13 simple d'application. On n'a pas besoin de
14 réinventer la roue. On peut juste s'asseoir autour
15 d'une table avec Gaz Métro puis les autres
16 intervenants concernés et tenter de renverser cette
17 tendance qui coûte cher à tout le monde.

18 Nous sommes heureux de constater que Gaz
19 Métro semble partager cette approche et que le
20 Distributeur considère maintenant la réforme
21 globale de l'offre interruptible comme une priorité
22 à être entreprise dans les meilleurs délais. Sur ce
23 point, nous avons pris bonne note de l'extrait
24 suivant du témoignage de monsieur Rhéaume à
25 l'audience du trente et un (31) octobre aux pages

1 125 et 126, et je cite :

2 Aujourd'hui, madame Dallaire l'a dit
3 hier, on est extrêmement préoccupés
4 par la situation des tarifs
5 interruptibles puis des enjeux de
6 transport et d'équilibrage. C'est une
7 priorité pour Gaz Métro de s'assurer
8 d'offrir un service interruptible qui
9 est efficace, qui permet d'optimiser
10 les coûts d'approvisionnement pour la
11 clientèle, qui répond aux besoins de
12 la clientèle et qui répond à nouveau
13 aux besoins de Gaz Métro d'assurer la
14 sécurité d'approvisionnement.

15 On vous le soumet, la clientèle interruptible, le
16 bassin de clients interruptibles, c'est un outil
17 précieux pour optimiser les approvisionnements de
18 Gaz Métro.

19 L'ACIG a aussi été heureuse d'apprendre que
20 la réforme de l'interruptible est maintenant
21 évacuée du dossier de la vision tarifaire, la
22 3867-2013, qui nous repoussait pas mal plus loin en
23 deux mille quinze (2015), et qu'elle fera l'objet
24 d'une preuve distincte qui sera traitée plus
25 rapidement. Voir la présentation PowerPoint de

1 monsieur Tremblay, la pièce B-0264, à l'acétate
2 numéro 8 telle que complétée par le témoignage de
3 madame Dallaire à l'audience du trente (30) octobre
4 aux pages 86 et suivantes de la transcription
5 sténographique.

6 Pour nous, vu l'urgence et compte tenu de
7 l'expérience récente qui a été vécue au même
8 chapitre dans le secteur de l'électricité, et vous
9 vous souviendrez que monsieur Cormier qui a
10 intervenu dans beaucoup de dossiers de
11 l'électricité nous a dit que la réforme de
12 l'interruptible avait pris un an du côté de
13 l'électricité. Nous osons soumettre, suggérer que
14 le processus de révision de l'offre interruptible
15 quel qu'il soit devrait avoir pour objectif
16 l'entrée en vigueur des nouvelles conditions de
17 service le premier (1er) octobre deux mille quinze
18 (2015) au plus tard.

19 On pense que c'est urgent de s'attaquer à
20 ce problème-là, mais je pense qu'en mettant
21 l'épaule à la roue, ça nous donne un délai d'un an
22 pour le faire. Ce n'est pas impossible. Puis on n'a
23 pas besoin de réinventer la roue. J'insiste là-
24 dessus. Il s'agit de voir comment les compensations
25 financières pour les interruptions pourrait faire

1 en sorte, être suffisamment attrayantes pour
2 générer un retour de la clientèle vers le service
3 interruptible sans être trop pénalisante pour la
4 communauté des clients.

5 (11 h 43)

6 Ce qui m'amène au deuxième sujet qui est la
7 méthode d'évaluation de la demande continue en
8 journée de pointe. D'entrée de jeu, on va vous dire
9 que la nouvelle méthode est définitivement
10 supérieure à celle qui prévalait auparavant et qui
11 comportait un billet qui créait une sous-estimation
12 de la demande de journée de pointe. J'écoutais
13 maître Régnauld tantôt et j'ai pris bonne note des
14 paragraphes 51 à 57 inclusivement, entre autres, de
15 sa présentation quant à l'usage de données sur un
16 plus long historique, ce qui est d'ailleurs le cas
17 chez Hydro-Québec Distribution.

18 Le Distributeur a également noté à juste
19 titre que l'ancienne méthode ne captait de façon
20 adéquate la corrélation entre les variations de
21 température et la consommation des clients des
22 tarifs D3 à D4. On a posé des demandes de
23 renseignements et on a eu des réponses qui nous ont
24 permis de valider la robustesse et le bien-fondé de
25 l'analyse du Distributeur. C'est hautement

1 technique, nous ne sommes pas des mathématiciens ou
2 des physiciens, mais ce qu'on a lu nous a satisfait
3 quant à la rigueur de l'exercice qui a été
4 effectué. Puis on est aussi très sensible à
5 l'argument du Distributeur voulant qu'une sous-
6 estimation des besoins puisse avoir un impact
7 néfaste pour les membres de l'ACIG. En effet, une
8 sous-estimation de demande aurait pour effet
9 d'augmenter de façon encore plus importante les
10 interruptions des clients au tarif D5, ce qui
11 serait particulièrement préjudiciable dans un
12 contexte où il y a de moins en moins de clients
13 interruptibles et dans un contexte où il y a une
14 migration même des clients interruptibles vers le
15 service continu. Pour toutes ces raisons-là, l'ACIG
16 appuie Gaz Métro dans sa demande d'approbation de
17 la nouvelle méthode d'évaluation de la demande de
18 journée de pointe qui fait preuve de rigueur et de
19 prudence à notre avis dans les circonstances.

20 Ce qui m'amène au troisième sujet, celui de
21 l'accroissement de la capacité de vaporisation à
22 l'usine LSR et le projet d'une nouvelle classe
23 tarifaire de service interruptible. Et lorsque ces
24 idées-là ont été soulevées pour la première fois,
25 il y avait un certain attrait, là, conceptuel ou

1 sur papier, mais comme on dit en anglais des fois,
2 « The devil is in the details » et lorsqu'on pousse
3 l'analyse plus loin, là on se met à trouver des
4 écueils et des inconvénients. Par exemple, on
5 constate que la hausse de la capacité de
6 vaporisation, sans augmenter les capacités
7 d'entreposage, pourrait dans certaines
8 circonstances augmenter le nombre d'interruptions
9 des clients au tarif D5 et je fais référence aux
10 paragraphes 96 et suivants de la plaidoirie de
11 maître Régnauld sur cette question-là. Est-ce qu'on
12 veut ça une augmentation des interruptions au tarif
13 D5? Je ne pense pas. Alors c'est un effet
14 indésirable.

15 Môme chose pour le troisième volet du
16 service interruptible, ce qu'on nous dit chez Gaz
17 Métro, je fais référence au paragraphe 107 de la
18 plaidoirie de maître Régnauld, ça pourrait empirer
19 le phénomène de migration, la tentation des clients
20 en service interruptible d'aller au service D4 pour
21 être éligible au nouveau volet C. Est-ce qu'on va
22 être bien plus avancé avec ça? Je ne pense pas.

23 Alors, puis à ceci j'ajouterai que la
24 stratégie d'accroître la capacité de vaporisation
25 de l'usine LSR, dont les bénéfices potentiels nous

1 semblent plus ou moins probants, comporte des
2 difficultés techniques comme par exemple
3 l'approbation du BAPE, des délais, des incertitudes
4 qui peuvent facilement être évités par une révision
5 globale de l'offre interruptible, donc des volets
6 5A et 5D et là-dessus, je fais référence aux
7 paragraphe 93 et suivants de la plaidoirie de
8 maître Régnauld.

9 Ce qui m'amène au dernier sujet, celui des
10 enjeux reliés au taux de saturation élevée de
11 certains tronçons du réseau de transmission de Gaz
12 Métro. Vous vous souviendrez que lors de l'audience
13 qui a eu lieu sur le gaz d'appoint interruptible au
14 mois de juin deux mille quatorze (2014), nous avons
15 fait témoigner des membres de l'ACIG qui sont
16 directement affectés par ce problème-là dans les
17 régions concernées et c'est un problème qui est
18 sérieux parce que normalement, des interruptions,
19 c'est des problèmes en amont de la franchise avec
20 la capacité de transport ou d'autres outils, mais
21 là, on est dans la franchise de Gaz Métro.

22 Alors, c'est un problème que l'ACIG prend
23 au sérieux et on est particulièrement intéressé à
24 ce que des solutions à court et long termes soient
25 apportées pour résoudre ce problème de façon

1 définitive. C'est sûr qu'on a appris, à même la
2 preuve qui a été versée au dossier, que Gaz Métro a
3 été en mesure de négocier avec TransCanada Pipeline
4 des mesures temporaires qui vont accroître la
5 pression à certains endroits stratégiques de son
6 réseau, de façon à réduire le taux de saturation,
7 et ce, pour une période de trois ans, ce qui n'est
8 pas si mal.

9 (11 h 48)

10 Mais, même si nous appuyons les mesures
11 temporaires proposées par Gaz Métro sur trois ans
12 afin de réduire les impacts liés au taux de
13 saturation élevé de certains tronçons de son réseau
14 de transmission, l'ACIG insiste sur la nécessité
15 impérieuse pour Gaz Métro de proposer des solutions
16 permanentes à long terme pour régler ce problème
17 une fois pour toute.

18 Aussi, comme indiqué à l'acétate numéro 13
19 de la présentation de monsieur Cormier, l'ACIG
20 compte participer activement au dossier qui, faut-
21 il l'espérer, va être déposé prochainement. On nous
22 a mentionné l'automne deux mille quatorze (2014),
23 donc l'automne deux mille quatorze (2014) se
24 termine le vingt et un (21) décembre deux mille
25 quatorze (2014), alors ça devrait être bientôt.

1 Alors, c'est sûr qu'on va se faire un
2 plaisir d'analyser en profondeur les propositions
3 qui vont être faites par Gaz Métro, peut-être même
4 apporter la contribution des membres concernés,
5 comme on l'avait fait au mois de juin dernier et on
6 ose espérer que ces membres de l'ACIG vont trouver
7 une solution aux problèmes qui les ont affectés.

8 Alors, ceci conclut mes représentations sur
9 les enjeux qui nous concernent directement et ça me
10 ferait plaisir de répondre à vos questions, si vous
11 en avez.

12 Me LOUISE ROZON :

13 Maître Sarault, bonjour, Louise Rozon pour la
14 Formation. Vous avez précisé, bon, on a bien
15 compris que Gaz Métro démontrait un certain intérêt
16 à ce que toute la révision de l'offre pour le tarif
17 interruptible soit étudiée peut-être plus
18 rapidement. Mais, juste peut-être comprendre le
19 propos que vous semblez comme prendre pour acquis
20 qu'effectivement c'est un dossier qui ne sera pas
21 traité dans le dossier 3867, il faut juste être
22 prudent. Je pense que ce sera à la Formation, dans
23 ce dossier-là, de convenir de quelle façon cet
24 enjeu-là pourra, oui ou non, être traité dans le
25 cadre plus global ou être traité en priorité ou...

1 je ne sais pas.

2 Me GUY SARAULT :

3 Bien, moi, c'est ce que j'ai compris de la
4 proposition de Gaz Métro...

5 Me LOUISE ROZON :

6 Oui.

7 Me GUY SARAULT :

8 ... le changement parce qu'initialement, ce qu'on
9 nous avait donné dans la preuve écrite, c'était
10 effectivement que ça ferait partie du dossier sur
11 la vision tarifaire, la 3867.

12 Me LOUISE ROZON :

13 Hum, hum.

14 Me GUY SARAULT :

15 Et là, évidemment, on sait que le dossier sur la
16 vision tarifaire va faire l'objet d'une audience au
17 mois d'avril deux mille quinze (2015) sur la
18 question de l'allocation des coûts...

19 Me LOUISE ROZON :

20 Hum, hum.

21 Me GUY SARAULT :

22 ... et que les nouvelles structures tarifaires et
23 les conditions de service quant à elles, vont être
24 débattues dans une phase 2 donc qui va avoir
25 nécessairement lieu après la décision qui va être

1 rendue sur la question de l'allocation des coûts.
2 Je ne sais pas où ça nous mène en deux mille quinze
3 (2015), mais, nous, on considère que, vu l'urgence
4 de la situation, il serait préférable de traiter de
5 ce dossier-là plus rapidement. Et dans ce sens-là,
6 oui, on est d'accord avec le changement de cap qui
7 a été proposé par monsieur Tremblay dans ses
8 acétates de présentation, nous disant qu'ils vont
9 faire... eux, ils vont proposer une preuve
10 distincte à être traitée de façon séparée. On
11 reconnaît que c'est sûr que ça appartient au
12 banc...

13 Me LOUISE ROZON :

14 Hum, hum.

15 Me GUY SARAULT :

16 ... de le décider ultimement. Mais, nous, on pense
17 que c'est une proposition qui est valable, de
18 procéder à cette révision-là plus rapidement que
19 dans le dossier de la vision tarifaire. Puis je
20 pense que madame Dallaire avait ajouté un argument
21 que j'ai trouvé intéressant. Dans le fond, la
22 question des interruptions puis des compensations,
23 c'est pour des problèmes en amont de la franchise,
24 des problèmes de capacités de transport, et
25 caetera. Tandis que dans la vision tarifaire, on

1 parle plutôt des tarifs de distribution comme tels,
2 leur niveau, combien est-ce qu'ils coûtent puis les
3 conditions de service, et caetera.

4 Alors, nous, on pense que c'est... ce n'est
5 peut-être pas des questions de distribution pures,
6 la question de la compensation de la clientèle
7 interruptible pour les interruptions.

8 Me LOUISE ROZON :

9 Et peut-être un dernier commentaire ou question.
10 Vous affirmez que, bon, la clientèle au tarif
11 interruptible est très avantageuse pour l'ensemble
12 des clients, mais évidemment ça dépend du coût de
13 cette clientèle-là.

14 Me GUY SARAULT :

15 Oui, oui, oui.

16 Me LOUISE ROZON :

17 Parce que l'avantage peut à un moment donné
18 basculer, là. S'il faut payer trop cher pour avoir
19 des clients au tarif interruptible, bien, c'est
20 certain que ça pourrait ne pas devenir une option
21 avantageuse pour l'ensemble de la clientèle, là.
22 Alors, c'est une question d'équilibre.

23 Me GUY SARAULT :

24 Écoutez, Maître Rozon, je ferais preuve de
25 malhonnêteté intellectuelle de nier ce que vous

1 venez de dire. On en est fortement conscient.
2 Cependant, on espère qu'en ayant des discussions en
3 groupe de travail avec Gaz Métro il y aura peut-
4 être moyen de moyenner pour trouver des avenues.
5 (11 h 54)

6 Mais ce qu'on trouve, comme monsieur
7 Cormier l'a dit, on est un peu mal à l'aise parce
8 que c'est sûr que la migration des clients du tarif
9 5 vers le tarif 4 fait en sorte que mes clients ont
10 l'air d'être plus le problème que la solution. Mais
11 je pense qu'on... je vous ai expliqué pourquoi
12 cette migration-là a eu lieu. Ce sont des décisions
13 économiques qui n'ont pas été prises par caprice,
14 ça a été pris parce que les clients veulent
15 sécuriser leurs approvisionnements en gaz naturel.
16 Donc ils se disent « on va aller en service
17 continu, je fais affaire avec un monopole
18 réglementé qui a une obligation de desservir
19 lorsque j'en fais la demande. Moi je ne peux pas
20 aller ailleurs pour avoir du gaz naturel, il faut
21 que j'aille voir Gaz Métro.» Alors ils veulent
22 sécuriser leur position et maintenir leurs
23 opérations industrielles, puis on ne peut pas les
24 blâmer. Parce que le contexte est très difficile.
25 C'est ce qu'il faut, on fait partie de la solution

1 aussi, même si on peut avoir l'air du problème,
2 mais j'ai...

3 C'est sûr, j'ai lu certaines des questions,
4 notamment dans la demande de renseignements numéro
5 6 de la Régie, qui m'ont fait un petit peu
6 sourciller parce que j'ai dit : la perception
7 semble être un peu négative à l'égard des clients
8 interruptibles. Mais comme je vous dis, on paye
9 plus cher, là, pour avoir du... être au tarif D4
10 que ce qu'on payait avant au tarif interruptible.
11 C'est parce que les conditions sont devenues
12 tellement désavantageuses qu'on n'avait quasiment
13 pas le choix que de s'en aller au service continu.
14 Puis il y a eu un peu de témoignages à cet effet-
15 là, vous vous en souviendrez, Monsieur Boulianne,
16 lors de l'audience du dix (10) juin deux mille
17 quatorze (2014) sur le gaz d'appoint interruptible.
18 Les clients l'ont dit : écoutez, si on se retrouve
19 dans une situation où il y a beaucoup, beaucoup
20 d'interruption, puis que ça nous coûte très cher
21 pour des combustibles alternatifs, on n'aura peut-
22 être pas le choix que de s'en aller en service
23 continu pour maintenir notre position.

24 Me LOUISE ROZON :

25 Une toute dernière question, si effectivement le

1 tarif interruptible est revu et fait en sorte que
2 les clients reviennent à ce tarif-là, évidemment,
3 on va se retrouver dans une situation où Gaz Métro
4 va avoir contracté du transport supplémentaire pour
5 répondre à une demande qui ne sera plus là.

6 Me GUY SARAULT :

7 Écoutez, Gaz Métro...

8 Me LOUISE ROZON :

9 Qu'est-ce qu'on va faire avec ce transport-là? On
10 va vous le revendre?

11 Me GUY SARAULT :

12 Bien le contexte en ce moment - puis je ne sais pas
13 quand est-ce que ça va se résorber - mais le
14 contexte en ce moment c'est que la capacité de
15 transport, en ce moment, en amont de la franchise
16 ça se vend bien. Il y a un très forte demande,
17 les prix sont élevés. Le contexte est favorable
18 pour ça. C'est sûr que Gaz Métro doit faire preuve
19 de prudence quant à la durée de certains contrats,
20 quant aux conditions, et caetera. C'est pas facile,
21 c'est complexe tous ces enjeux-là, on le reconnaît
22 d'emblée.

23 Mais je pense que nous, du côté de
24 l'Association des consommateurs industriels de gaz,
25 on pense que nos membres peuvent faire partie de la

1 solution et Gaz Métro semble partager notre point
2 de vue, tout en étant totalement conscient - puis
3 on leur fait confiance là-dessus - en étant
4 conscient qu'ils ont effectivement contracté des
5 outils supplémentaires pour rencontrer la demande
6 en service continu. C'est un problème, mais de la
7 capacité de transport, ça s'achète, mais ça peut se
8 revendre. Il y a des marchés pour ça. Alors c'est
9 pas... c'est pas une... la problématique est bien
10 réelle, nous ne la contestons pas, mais elle ne
11 nous paraît pas insoluble. J'espère que ça...

12 Me LOUISE ROZON :

13 Je vous remercie beaucoup, Maître Sarault.

14 Me GUY SARAULT :

15 Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Peut-être une petite question sur ce dernier point-
18 là. Oui, la capacité additionnelle ça se revend.
19 Depuis que je suis dans les dossiers, ça s'est
20 toujours revendu - heureusement, ils s'en sont
21 occupé - mais à un prix moindre et beaucoup moindre
22 que ce qu'on a payé. Êtes-vous en train de
23 m'annoncer que la prochaine fois, on va vendre plus
24 cher que...

25

1 Me GUY SARAULT :
2 Dans certaines circonstances, ça pourrait arriver,
3 c'est pas impossible. Ça dépend des fluctuations du
4 marché. C'est l'offre et la demande, hein, en
5 fonction des moments, mais ça peut arriver. Mais
6 comme je vous dis, c'est des questions dont on ne
7 conteste pas la grande complexité, c'est un
8 problème d'envergure, mais on espère qu'en se
9 parlant face à face avec Gaz Métro, on va peut-être
10 arriver avec des solutions qui vont être
11 attrayantes. C'est certain qu'on va devoir les
12 présenter à la Régie pour approbation, ces
13 solutions-là. Alors si dans votre jugement vous
14 croyez qu'elles ne sont pas optimales pour la
15 communauté des clients, bien vous pourrez rendre
16 une décision en conséquence, mais je pense que ça
17 vaut la peine de faire l'effort.

18 LE PRÉSIDENT :

19 J'ai été un peu surpris lorsque vous... lorsque
20 monsieur Cormier a répondu à une question de je ne
21 sais plus qui, là, où est-ce qu'il a dit : bien ce
22 groupe de travail-là, ça devrait se faire entre les
23 clients ou l'ACIG et Gaz Métro. Écoutez, on est au
24 courant comment ça s'est fait, madame Rozon et moi,
25 maître Rozon et moi on était sur l'interruptible du

1 Distribu... du HQD, oui, du Distributeur. Ce serait
2 pas, un peu, est-ce que c'est possible de... est-ce
3 que vous voyez la présence de ceux qui vont en
4 payer une partie de transport-là? Je pense
5 beaucoup, moi, à la FCEI. Expliquez-moi.

6 Me GUY SARAULT :
7 Écoutez, je ne serai pas celui qui contesterait la
8 présence d'intervenants qui sont directement
9 affectés financièrement par les décisions qui vont
10 être prises. Alors c'est certain que c'est des
11 vases communicants. Ce qu'on donne aux clients
12 interruptibles ça peut être supporté par de la
13 clientèle en service continu. Alors ça leur donne
14 un intérêt économique. Alors dans les
15 circonstances, je me sentirais un petit peu mal à
16 l'aise de contester leur présence autour de la
17 table. Une petite gêne.

18 LE PRÉSIDENT :
19 Merci bien. Alors la Régie n'a pas d'autres
20 questions pour vous...

21 Me GUY SARAULT :
22 Merci.

23 LE PRÉSIDENT :
24 ... Maître Sarault. Maître Gertler, je vous vois
25 vous agiter, oui.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :
2 Merci, Monsieur le Président. Je suis peut-être
3 celui qui ose poser la question. C'est juste pour
4 savoir un peu, pour la suite des choses. Moi
5 j'avais annoncé quarante-cinq (45) minutes à
6 soixante (60) minutes. Je sais que vous allez peut-
7 être dire que c'est trop, mais je ne suis pas
8 réputé non plus pour être super bref, alors je ne
9 veux pas... J'aimerais juste savoir à quoi s'en
10 tenir. Est-ce qu'on va prolonger aujourd'hui puis
11 tout finir? Ou est-ce qu'on va... on envisage
12 demain? C'était plus ça ma question.

13 LE PRÉSIDENT :
14 Ce que je vois sur un calendrier un petit plus
15 détaillé ici avec le temps c'est qu'effectivement
16 on a pris du retard dans la plaidoirie. D'après ce
17 que je peux voir c'est à peu près trente (30)
18 minutes. Parce qu'on avait prévu une pause à midi
19 et quart (12 h 15) pour le lunch, en ayant déjà
20 entendu la FCEI qui prévoit trente (30) minutes.

21 Donc ce que je constate, là, c'est si je
22 prends le trente (30) minutes de la FCEI, je le
23 mets au retour de la pause vers treize heures
24 quinze (13 h 15), on devrait terminer à seize
25 heures (16 h), mais je n'aurai pas les répliques

1 là-dessus par exemple. Seize heures (16 h) pour les
2 plaidoiries, donc c'est à mon avis faisable pour
3 aujourd'hui.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Alors c'est le programme qu'on se donne.

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 Puis si vous me permettez, vous me connaissez un
8 peu, là, j'ai généralement pas très long en
9 réplique. Peut-être vous demander une courte pause
10 lorsque les intervenants auront tous plaidé, puis
11 ensuite je reviendrai, mais moi je demeure
12 disponible, dans la mesure où monsieur le
13 sténographe. Si on finit aujourd'hui, je pense
14 qu'il est heureux. Alors je pense que tout le monde
15 effectivement a envie de terminer ça, alors il n'y
16 a pas de problème.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Donc vous avez un peu votre réponse. On devrait
19 terminer aujourd'hui avec la réplique, grâce à
20 monsieur Claude, notre sténographe. Donc là-dessus,
21 on va prendre une pause, une pause lunch. On va
22 ajourner pour une heure (1 h), donc on va... Votre
23 retour à une heure (1 h). Treize heures (13 h).

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (13 h 02)

3 LA GREFFIÈRE :

4 Veuillez prendre place s'il vous plaît.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bonjour, Maître Turmel.

7 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

8 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour aux Membres
9 du banc. Alors on vient de dîner, l'estomac est
10 plein. Alors je vais tenter de vous aider à activer
11 la digestion sans trop pousser ça trop loin. Mais
12 alors donc, j'avais annoncé trente (30) minutes et
13 j'estime tourner autour de cette durée.

14 Donc, dans la présente argumentation, je
15 vais vous faire quelques remarques préliminaires et
16 ensuite je vais discuter de quatre points, les
17 quatre points principaux de notre preuve, de
18 l'intervention de la FCEI. Soit, évidemment, la
19 méthode de prévision de la journée de pointe;
20 ensuite parler brièvement des plans
21 d'approvisionnement deux mille quatorze-deux mille
22 quinze (2014-2015) et deux mille quinze-deux mille
23 seize (2015-2016); ensuite parler de l'introduction
24 de l'option interruptible pour les clients du tarif
25 D4, le super interruptible. C'est un bel... Je ne

1 sais pas qui l'a baptisé comme ça, mais c'est
2 intéressant. Et enfin, la formule de bonification
3 du PGEÉ.

4 Mais dans les remarques préliminaires,
5 permettez-moi de vous demander de prendre le cahier
6 d'argumentation de mes collègues de Gaz Métro ce
7 matin. Bien, j'ai sursauté quand même à l'égard de
8 trois paragraphes et je veux commencer maintenant
9 pour ne pas les oublier quand je vais m'enflammer
10 sur l'interruptible, là.

11 Mais premier paragraphe, 70. On se rappelle
12 tous, au paragraphe 70, quand madame Brochu est
13 venue témoigner comme elle le fait de temps à autre
14 aux audiences. Mais, sauf erreur de ma part, puis
15 je ne veux pas, je n'en fais pas puis je n'ai pas
16 senti le besoin de me lever quand mon confrère
17 plaidait. Mais c'est quand même, c'est une preuve
18 qui émane d'un autre dossier et je sais bien que la
19 Régie sait ce qu'elle fait dans ses autres
20 dossiers.

21 Mais, moi, je vous dirais que je suis un
22 peu, bien que l'analogie est intéressante, le 747,
23 là, c'est quand même une preuve qui émane d'un
24 autre dossier qui arrive. Sauf erreur, je ne pense
25 pas qu'elle a été versée dans... La preuve de mes

1 confrères est close, de Gaz Métro est close. Et je
2 trouve que... Maître Regnault a passé rapidement
3 là-dessus. Bien, même pas, il l'a quand même citée
4 à tour... pas à tour de bras mais à quelques
5 reprises.

6 Je trouvais ça... Écoutez, là, je n'en
7 ferai pas un cas d'espèce, mais c'est parce que si
8 on se met à tous faire ça, là on va aller, je vais
9 aller en deux mille un (2001) chercher un élément
10 de preuve. Là, on n'est pas dans la preuve, on est
11 en audience, on est en argumentation.

12 Ça fait que je vous mettrais un bémol sur
13 le paragraphe 70 si on veut être, sans jouer aux
14 cours de justice, là, quant à moi, quant à moi,
15 strictement parlant, je vous demanderais de radier
16 cette citation-là qui n'est pas dans la preuve.
17 Point. Si on est légalo-légaliste, là.

18 Mais là où j'ai un autre élément qui est
19 plus fondamental... bien plus fondamental!
20 entendons-nous bien. J'aime à le dire, ce n'est pas
21 des questions où il y a des émeutes dans les
22 autobus, là.

23 Mais paragraphes 58 et 59 de mes confrères.
24 Maître Regnault, ce matin, était content de dire
25 que dans l'interrogatoire de monsieur Gosselin,

1 notre témoin, et je suis à 58, celui-ci, à l'égard
2 de l'année de référence, convenait que « l'année la
3 plus récente disponible fournit les meilleures
4 informations. »

5 Or, je vous amène aux notes sténographiques
6 du trois (3) novembre, hier, et je conteste un mot
7 utilisé par mon confrère. Monsieur Gosselin a
8 parlé... attendez un instant, je suis à 46, lignes
9 4 à 9 :

10 On prévoit la même année, là...

11 Et je cite :

12 ... donc on prévoit les mêmes clients.
13 D'arriver avec un écart aussi
14 important, pour nous c'est très
15 problématique puis ça démontre... Et
16 je ne conteste absolument pas le fait
17 que les données les plus récentes
18 contiennent plus d'information.

19 « Plus d'information » c'est le mot utilisé par
20 monsieur Gosselin, si on veut être précis. Mon
21 confrère, j'imagine qu'il sera d'accord avec moi,
22 « plus » c'est différent que « meilleur ».

23 Mais, bon. Alors à cet égard-là, il
24 faudrait mettre cette fois-ci du grisé aux
25 paragraphes 58 et 59 parce qu'il en tire quand même

1 un argument intéressant pour lui. Je le comprends,
2 j'aurais peut-être fait la même chose, là. Mais il
3 faut quand même retomber là-dessus, retomber sur la
4 réalité de la preuve. Bon.

5 Alors ce qui nous amène à mon premier point
6 « La méthode de prévision de la demande de
7 pointe », qui sont les arguments 26 à 73 de mon
8 confrère.

9 Alors Gaz Métro propose de modifier la
10 méthode, cette méthode pour tenir compte de
11 l'impact de la température sur la demande des
12 clients D3, D4, les clients à débit stable.

13 (13 h 08)

14 Gaz Métro a présenté trois options qui
15 appliquent le modèle de régression linéaire à
16 l'ensemble de la clientèle continue. Dans les trois
17 options, la première, bien, c'est la régression
18 puis sans exception, ce que j'ai compris. La
19 deuxième option, c'est, on apporte une exception au
20 principe, c'est... de la régression linéaire qui
21 est faite à l'exception des volumes continus de
22 clients à combinaison tarifaire. Et la troisième
23 option, c'est la même chose que la deuxième, mais
24 on ajoute à la formule deux clients sous
25 combinaison tarifaire au palier 4.10.

1 Bon. Monsieur Gosselin qu'est-ce qu'il a
2 fait? Alors, dans sa preuve écrite, et également à
3 l'audience, il a identifié des problématiques, des
4 enjeux. Le premier étant le facteur d'ajustement
5 global que Gaz Métro applique ou semble appliquer
6 comme si tous les clients avaient un profil
7 similaire. Ce n'est pas le cas, à notre avis. Puis
8 sauf erreur, je n'ai pas vu dans la preuve de Gaz
9 Métro une contradiction à cet effet-là. Ça reste
10 quand même une réalité.

11 Mais bien sûr, monsieur Gosselin a reconnu
12 que, dans l'analyse préliminaire, et j'aime
13 toujours à dire que les audiences servent à ça, on
14 teste la preuve et les demandes de renseignements
15 écrites et les réponses, jusque dans la DDR numéro
16 6 à la veille ou l'avant-veille, on a du jus. Donc,
17 les audiences servent à valider des prémisses de
18 départ qui, parfois, peuvent être erronées ou mal
19 comprises. Alors, dans ce cas-là, on reconnaît que
20 la surestimation de la surestimation, comme il l'a
21 dit, monsieur Gosselin, était peut-être moins
22 énorme ou importante, mais elle est quand même...
23 mais elle suscite quand même une crainte, mais une
24 crainte peut-être avec un c minuscule plutôt qu'un
25 c majuscule.

1 Un autre problème donc, c'est celui de
2 l'année de référence, et tout à l'heure on y
3 faisait référence, utilisée, qui fait quand même
4 une grande différence. Vous l'avez mentionné,
5 Madame le Régisseur, Maître Rozon, pardon. Pour
6 identifier la pointe de deux mille seize (2016)
7 qu'est-ce qu'on prend? La base de deux mille
8 treize-quatorze (2013-2014) qui est à trente-trois
9 mille sept cent quatre-vingt-sept (33 787) 10(3)
10 m(3) ou la base de deux mille douze-deux mille
11 treize (2012-2013) qui est trente-quatre mille huit
12 cent trente-six (34 836) 10(3) m(3). Il y a là,
13 monsieur Gosselin l'a souligné, un écart important
14 de mille (1000) 10(3) m(3). C'est important.

15 Donc, monsieur Gosselin, qu'est-ce qu'il
16 fait? Et la FCEI qu'est-ce qu'elle fait?
17 Puisqu'elle adopte ce que monsieur Gosselin a
18 mentionné. Elle met... La FCEI met un bémol sur les
19 méthodes statistiques comme les méthodes de
20 régression. Et là j'ai une citation de monsieur
21 Gosselin. Vous connaissez monsieur Gosselin, c'est
22 un homme de peu de mots. Il ne parle pas beaucoup
23 pour rien dire, depuis le temps que je le connais.
24 Et je peux vous citer ce qu'il a dit à la page 46
25 des notes sténographiques d'hier, le trois (3)

1 novembre, aux lignes 13 à 15. Ce qu'il nous dit à
2 l'égard, parce qu'on a des modèles statistiques, on
3 essaie de se rapprocher de la réalité, ce qu'il
4 nous dit, je suis à la page 46 des notes du trois
5 (3) novembre aux lignes 13 à 15, il nous dit :
6 Mais il ne faut pas perdre de vue
7 qu'on travaille avec une... des
8 méthodes statistiques, des méthodes de
9 régression et que ces méthodes-là ont
10 aussi leur faiblesse.

11 Et là la citation qui, j'espère, passera à
12 l'histoire, notre petite histoire réglementaire :

13 Et les régressions, il ne faut pas
14 perdre de vue qu'elles ne capturent
15 pas des causalités, elles capturent
16 des corrélations.

17 Fin de citation. Ça m'apparaît, là, une... je ne
18 suis pas économiste, là, mais il me semble que
19 c'est, c'est intéressant parce que ça vient
20 identifier le fait que, nous, on travaille sur la
21 causalité. Monsieur Gosselin a, dans le cadre de la
22 preuve, tenté de... Parce qu'on l'a dit ce matin,
23 mes confrères, maître Regnault, on ne sait pas
24 encore pourquoi il y a une différence et on est à
25 la recherche du Graal réglementaire. Je m'enflamme.

1 Bon. Quand même! Mais ce que ça veut dire
2 ce commentaire-là quand même, revenons, soyons
3 sérieux, c'est un appel à la prudence, aussi du
4 côté de monsieur Gosselin. Donc, monsieur Gosselin,
5 il croit quand même, ceci étant dit, que l'option 3
6 demeure... et la FCEI, pardon, que l'option 3
7 demeure préférable pour évaluer les besoins de
8 capacité de la journée de pointe même si la
9 surestimation a été ramenée un peu à un niveau plus
10 bas.

11 Permettez-moi d'avoir ici un commentaire
12 sur... sur la question que maître Sarault avait,
13 avait... Non, je vais la garder pour la fin celle-
14 là. Puisque lorsqu'il a contre-interrogé, et la
15 réponse qu'a donnée monsieur Gosselin, je vais y
16 revenir en toute fin. Bien, voilà donc un peu
17 l'approche qu'on a sur notre premier point.

18 (13 h 12)

19 Maintenant, quant au Plan
20 d'approvisionnement, je vous réfère à la preuve,
21 bon, sur l'année deux mille quinze-deux mille seize
22 (2015-2016), c'est un beau cas où nous avons des
23 craintes et des doutes, et Gaz Métro dans la DDR
24 numéro 6, à l'égard de... dans la... aux pages 11
25 et 12 à la preuve de la FCEI, on avait des doutes

1 sur le fait d'accepter des migrations sans
2 condition ou, en tout cas, que Gaz Métro soit trop
3 généreux dans les migrations. Et on constate que,
4 ici, Gaz Métro a pris ses responsabilités et, je
5 pense... et qu'il a indiqué qu'il impose des
6 conditions pour faire en sorte que les clients qui
7 retournent à interruptible... c'est-à-dire que s'il
8 y a... si on demande aux clients de retourner à
9 l'interruptible, ils vont le faire parce que... si
10 jamais il manque du transport. Donc, ça, ça nous a
11 rassurés et donc, cet aspect-là de la preuve
12 devient certainement moins d'actualité. Quant...
13 donc, quant à l'année deux mille quatorze - quinze
14 (2014-15), je vous en... je vous remets... je m'en
15 remets à la preuve de la FCEI telle qu'elle est...
16 elle apparaît à la preuve écrite.

17 Maintenant, parlons donc du super
18 interruptible; troisième élément de quatre. Alors,
19 ici, on recherche... c'est un des outils nouveaux
20 ou, en tout cas, où on tente de répondre aux
21 besoins, aux besoins fins. Je vous réfère encore à
22 la preuve écrite de monsieur Gosselin, la FCEI, qui
23 évoque quand même des coûts importants et on n'en a
24 souligné avant la pause encore. Les coûts indiqués
25 dans la preuve de Gaz Métro pour répondre à la

1 journée de pointe historique ne sont quand même pas
2 minces. Pour deux mille quatorze-quinze (2014-
3 2015), quarante-quatre millions de dollars (44 M\$);
4 pour deux mille seize (2016), vingt-huit millions
5 (28 M); deux mille dix-sept (2017), trente-cinq
6 millions (35 M) et, deux mille dix-huit (2018),
7 c'est quinze millions (15 M). Alors... puis, il y a
8 une formule qui a été utilisée - je ne sais pas si
9 c'est monsieur Gosselin ou un autre mais - pour
10 dire, ce sont... on tente de cibler des
11 événements... c'est-à-dire pour ces événements-là
12 qui ont... il y a un coût très important pour des
13 événements très rares. Je pense que c'est monsieur
14 Gosselin qui l'a écrit dans sa preuve mais je pense
15 que ça présente bien ce qu'on tente de cerner. Bien
16 sûr, Gaz Métro soulève de nombreuses difficultés.
17 Bon, à l'égard de... dans la preuve, bon, on a
18 présenté les caractéristiques et Gaz Métro a
19 soulevé plusieurs difficultés, mais celles-ci nous
20 apparaissent contournables ou « travaillables »,
21 certainement.

22 Attendez un instant. Je cherche mon...
23 Lorsque Gaz Métro dit que le volet C est
24 problématique parce que c'est plus risqué si le
25 client ne s'interrompt pas, on dirait, nous, que le

1 problème est aussi vrai si le client est au volet A
2 ou au volet B. Un client qui ne s'interrompt pas,
3 c'est un risque à tous égards. Lorsqu'on est en
4 journée de pointe, Gaz Métro a besoin de toutes les
5 interruptions. Puis, si un client ne s'interrompt
6 pas en journée de pointe, c'est tout aussi
7 problématique, on l'aura dit, s'il est au volet A
8 que s'il est au volet C.

9 Alors, à tous égards, la proposition que
10 fera Gaz Métro sur le tarif interruptible et ce,
11 peu importe le forum, pour la FCEI devra inclure
12 certainement un volet C.

13 En même temps, l'ACIG laisse entendre que
14 les interruptibles sont importants, qu'ils
15 apportent une grande valeur à l'ensemble de la
16 clientèle, mais il ne faudrait surtout pas
17 qu'ils... ce que je veux dire c'est, à écouter
18 l'ACIG, parfois - et j'ai beaucoup de respect pour
19 l'ACIG, bien sûr, Maître Sarault - on a
20 l'impression qu'ils sont très importants mais, en
21 même temps, il ne faut pas les interrompre,
22 alors... que quand on les interrompt, ça cause un
23 autre problème. Alors, là, il y a un peu des images
24 faciles. C'est pas le beurre et l'argent du beurre
25 mais quand même les gens se sont grandement

1 interrompus. Là, ils s'interrompent, puis là ça
2 cause d'autres problèmes et là, il faudrait les
3 compenser. Ultimement, on le dit, les coûts, c'est
4 les consommateurs qui vont les payer, puis maître
5 Sarault disait qu'il était inquiet. Bien, moi
6 aussi, je suis inquiet. Je suis inquiet pour les
7 coûts que nos consommateurs payent et, ceci dit,
8 avec toute... en tout respect pour notre collègue,
9 maître Sarault.

10 On souhaite, ou certains souhaitent, Gaz
11 Métro ou Gaz... l'ACIG, que le problème de pointe
12 soit réglé par le volet A ou B, sans égard à peut-
13 être une autre solution, mais surtout pas par des
14 moyens qui pourraient être plus ciblés. Ce qu'on
15 recherche, finalement, puis on a peut-être pas
16 trouvé la solution idéale - personne n'est parfait
17 - c'est des moyens plus, encore plus ciblés et
18 surtout moins coûteux. C'est sûr qu'on peut prendre
19 l'assurance avec un « a » majuscule, ceinture et
20 bretelles comprises puis personne veut manquer de
21 chauffage ou de gaz dans les journées de grand
22 froid.

23 (13 h 17)

24 Donc, sur cette question, le volet C
25 apparaît comme une avenue certainement

1 intéressante, tout ne se règle pas... tout ne se
2 réglera pas dans le présent dossier. La FCEI
3 souhaite que le tout soit étudié sérieusement, le
4 plus complètement possible, le plus tôt possible,
5 dans le meilleur forum. Alors, mais tu sais donc,
6 là-dessus on est, ou la Régie est assez
7 certainement consciente de son propre calendrier
8 réglementaire.

9 Maintenant, quant à l'utilisation de... là
10 je change de sujet, quant à l'utilisation de Saint-
11 Flavien, j'avais oublié de le mentionner, l'analyse
12 faite par la FCEI indique que généralement, le
13 besoin de capacité pour la pointe de février est
14 inférieure à celle de janvier. Je pense qu'il a
15 fait une analyse intéressante et encore là, mon
16 confrère me corrigera, je ne pense pas que ça a été
17 contredit. En plus, ils ont fait une contre-preuve
18 mais juste pour un aspect bien précis, donc la
19 pointe a été historiquement en janvier puis
20 décembre est inférieur à janvier. Donc, la pointe
21 est en janvier et dans la preuve de monsieur... de
22 monsieur Gosselin, à la page 6, on mentionne que
23 l'apport à la pointe du site de Saint-Flavien
24 correspond à quinze... mille cinq cent vingt (1520)
25 10(3) m(3) plutôt que mille deux cent quatre-vingt-

1 sept (1287) 10(3) m(3) et comme on l'a suggéré, on
2 pense que Gaz Métro devrait s'enquérir auprès
3 d'Intragaz parce qu'ils ont évoqué ce scénario-là
4 mais je ne pense pas qu'ils l'aient dit qu'ils
5 l'ont demandé formellement, là, mais devrait
6 s'enquérir auprès d'Intragaz pour optimiser le
7 tout, parce qu'il y a de l'espace à optimisation,
8 c'est ce qu'on a compris de la preuve et dans la
9 preuve, monsieur Gosselin écrivait « s'enquérir
10 auprès de » mais nous on pense que la Régie elle-
11 même, on pourrait peut-être ordonner à Gaz Métro
12 d'optimiser cet aspect-là et donc de voir avec
13 Intragaz et notre ami, monsieur Marois.

14 Et sur cette question donc, donc je n'ai
15 pas vu de contradiction à part la correction qu'on
16 a faite sur la règle du pouce mais ça c'était bénin
17 quant à ce qu'on a mentionné.

18 Maintenant, quant au PGEÉ, pour cette mise
19 en place d'un seuil de bonification bon, variable
20 annuellement qui soit en lien avec les prévisions
21 du PGEÉ, on est conscient que la Régie a ordonné à
22 Gaz Métro de déposer ce qu'ils ont déposé et je
23 dirais, pour une des rares fois, Gaz Métro, là-
24 dessus ont dit « oui ». Ils ont... je dis ça à la
25 blague. Hein, ils ont... ils ont... se sont,

1 comment dire, mis au garde-à-vous et ont présenté
2 la solution. Et alors, bien mon confrère l'a bien
3 dit, parfois on peut se permettre de suggérer à la
4 Régie de ré-évaluer certaines décisions prises, il
5 n'y a pas de stare decisis, on peut recommencer,
6 dans, pas tout le temps parce que ça serait
7 invivable, on plaide une semaine ceci puis l'autre
8 semaine, on plaide autre chose mais quand même, je
9 pense qu'il y a un bon sens à y avoir.

10 Et je vous invite à regarder avec attention
11 ce que la FCEI vous propose à l'égard de trouver un
12 autre facteur déclencheur qui soit les prévisions
13 quand la FCEI écrit dans sa preuve, quand monsieur
14 Gosselin écrit dans sa preuve que ça peut donner
15 suite, ça peut résulter de ça un allègement
16 réglementaire, moins de débats sur les prévisions.
17 Dieu sait qu'on a des grands thèmes débattus depuis
18 douze (12) ans à la Régie, c'est toujours les
19 prévisions. Chez HQ, Gaz Métro, plus, pas assez,
20 trop, trop conservateur, pas conservateur, et là
21 on... alors ici l'idée c'est que, avec un mode
22 prévisionnel, bien on va retomber encore dans ces
23 ornières et ces débats tellement longs, qui sont
24 peut-être parfois pas toujours nécessaires mais qui
25 prennent du temps réglementaire.

1 Sur la saturation du réseau enfin, la FCEI
2 est disponible et rappelle bien sûr qu'elle veut y
3 être de toutes les discussions pour y apporter des
4 solutions pratiques, efficaces et durables.

5 (13 h 22)

6 Alors, je vous remercie pour votre
7 attention.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître... Monsieur Méthé.

10 M. PIERRE MÉTHÉ :

11 Oui. Maître... pas encore. Pierre Méthé pour la
12 Formation. Ce matin dans sa plaidoirie, Gaz Métro
13 nous faisait valoir la réponse de votre... de votre
14 analyste hier...

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Oui.

17 M. PIERRE MÉTHÉ :

18 ... à savoir si... à choisir entre une
19 surestimation et une sous-estimation ce qu'il
20 fallait choisir. Vous nous dites aujourd'hui - et
21 quand je relis les notes sténographiques d'hier
22 que, bien sûr, il vaut mieux vivre avec une
23 surestimation qu'une sous-estimation, mais pas à
24 n'importe quel coût. Quel est ce coût? Tout à
25 l'heure, vous nous avez parlé d'une centaine de

1 millions de dollars quand on regarde les différents
2 outils à la durée du plan. Alors, quel est le coût
3 qu'on ne peut pas dépasser?

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 C'est une question intéressante. Ça me permet,
6 Monsieur Méthé, de... de revenir sur la question
7 qu'a posé monsieur... Maître Sarault.

8 Dans la question qu'il posait, c'est une
9 question de... je dirais d'un procureur averti,
10 question où... la question qui dit... quand il
11 dit : « Si vous avez à choisir, vous, entre les
12 deux risques, il est préférable de sous-estimer la
13 capacité ou préférable de surestimer? » C'est un
14 choix cornélien, là. On est... ça équivaut à
15 demander à quelqu'un « voulez-vous mourir brûler ou
16 torturé? » T'sais, je veux dire, c'est comme...
17 « bien, non. » Alors, à ça, il y a une réponse
18 « bien, je vais tenter de me sauver ou tenter de
19 trouver une solution quelle qu'elle soit.

20 C'est une image, mais je trouvais... bien,
21 j'ai dit à maître Sarault, j'ai dit : « Votre
22 question, elle était pas tendancieuse, mais elle
23 était... était dans un tunnel qu'un témoin ne peut
24 pas... c'est difficile à sortir, là, t'sais. » Puis
25 il ne faut pas intervenir pour dire... pour

1 m'objecter, mais...

2 Alors, c'est une question qui, je trouve,
3 que telle qu'elle est posée, c'est... puis... Bon.
4 Et là il a fini par faire dire à monsieur Gosselin
5 « bien, c'est peut-être mieux un petit peu plus
6 qu'un petit peu moins, personne veut en manquer. »

7 Pour revenir plus sérieusement quand même à
8 votre question. Écoutez, je n'ai pas... je n'ai
9 certainement pas la connaissance pour vous donner
10 un chiffre, mais c'est certainement le coût qui a
11 été... les coûts qui ont été évoqués, quel est le
12 coût... le coût ultime? Bien, c'est le coût qui
13 soit... qui soit raisonnable. Je n'ai pas d'autre
14 réponse à vous donner. Dans la sagesse de sa
15 délibération, la Régie saura certainement l'évaluer
16 en tenant compte...

17 Parce qu'il y a une série de facteurs.
18 Personne ne veut... Puis, t'sais, on essaie de
19 faire des images pour capter... mais personne,
20 t'sais... Ce que Gaz Métro fait, c'est un travail
21 sérieux. Les consommateurs ont une crainte légitime
22 de... de manquer de gaz, mais en même temps de
23 payer un coût qui soit déraisonnable. Alors, il n'y
24 a pas de recette miracle. Si elle existait, ça se
25 saurait et c'est un peu, là, la réponse que je peux

1 vous donner.

2 M. PIERRE MÉTHÉ :

3 Je vous remercie.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Turmel. Donc, on n'a pas d'autres
6 questions.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Je suis consciente de ne pas être dans
9 l'ordonnancement des choses, Maître Sicard pour
10 l'Union des consommateurs. Avec votre permission,
11 j'avais annoncé vingt (20) minutes, si vous me
12 permettiez, j'ai des obligations familiales
13 auxquelles je dois répondre absolument aujourd'hui.

14 J'ai une argumentation écrite qui a
15 six pages et plus peut-être une demi-page pour la
16 signature, là. C'est très simple, vous avez entendu
17 notre preuve.

18 Si vous me permettiez, avec ses coquilles,
19 de vous la déposer et j'aurais une petite remarque
20 à vous faire suite à la présentation et à
21 l'argumentation de mon confrère, ce qui me
22 permettrait de quitter même à la fin, là, des...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bon.

25 Me HÉLÈNE SICARD :

1 ... de l'audience. Les consommateurs ont été
2 entendus, là, les arguments. Il vous restera les
3 gens qui représentent les groupes environnementaux,
4 ça me rendrait service. Si vous n'êtes pas
5 d'accord, je vais... je vais attendre et faire des
6 appels.

7 LE PRÉSIDENT :

8 J'ai eu un assentiment de madame... de maître
9 Paquet, donc vous savez...

10 PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

11 Alors, je ne pense pas que ça pose de problème à
12 mon confrère, là, pour sa réplique, c'est très
13 court, trois copies pour vous. Je vais remettre des
14 copies pour la Régie.

15 Alors, vous avez entendu la preuve de
16 l'Union des consommateurs. Quand vous lirez la
17 section sur les coûts évités, je vous demanderais
18 d'avoir en tête, ce matin, mon confrère, maître
19 Regnault, vous a dit, en parlant... il était aux
20 sections, là, 52, 53, « qu'il ne faut pas écarter
21 un historique parce qu'il donne un résultat plus
22 élevé, il faut prendre en considération le maximum
23 de données disponibles. »

24 (13 h 26)

25 De la même façon, je vous dirais que s'il y

1 a des prévisions qui ont été faites de façon
2 sérieuse dans le dossier. Il ne faut pas les
3 écarter parce que ça donne un résultat plus élevé.
4 C'est la même philosophie. Et donc quand vous lirez
5 notre section sur la façon dont on a considéré les
6 coûts de transport dans les coûts évités, je vous
7 demanderais d'avoir ce message du Distributeur pour
8 autre chose en tête.

9 Maintenant, si vous avez des questions
10 suite à l'audience et notre preuve, même sans avoir
11 lu mon argumentation, je suis prête à y répondre.
12 Il n'y a rien de nouveau dans cette argumentation
13 par rapport à... et il n'y a pas d'arguments
14 juridiques, Monsieur Boulianne, c'était pas un
15 dossier qui s'y prêtait. Ce sont des... notre
16 interprétation des faits et notre position telle
17 que présentée au mémoire qui n'a pas changé. Appuyé
18 peut-être par certains témoignages.

19 LE PRÉSIDENT :

20 D'accord, Maître Sicard. Je comprends qu'il n'y
21 avait rien qui était laissé sur la table de notre
22 côté, là, avant aujourd'hui. Donc on vous remercie.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Je vous remercie.

25 LE PRÉSIDENT :

1 On va lire ça avec intérêt.

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 Bonne journée.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Maître Paquet.

6 PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et Madame
8 les Régisseurs. Geneviève Paquet pour le Groupe de
9 recherche appliquée en macroécologie. Je vous ai
10 transmis un plan d'argumentation écrit. Je vais
11 être assez fidèle à ce texte et je vous ai
12 également transmis la décision, une décision qui
13 avait été rendue par la Régie du gaz naturel, la
14 décision D-9452, à laquelle madame Moreau avait
15 fait référence dans sa présentation. Et je vais y
16 faire référence également dans mon argumentation.

17 Donc, pour débiter, simplement pour mettre
18 en contexte nos représentations au présent dossier.
19 On voulait vous faire part du fait qu'avec
20 l'introduction du Système de plafonnement et
21 d'échange des droits d'émission de gaz à effet de
22 serre au Québec et avec la deuxième période de
23 conformité qui va s'échelonner du premier (1er)
24 janvier deux mille quinze (2015) au trente et un
25 (31) décembre deux mille dix-sept (2017), les

1 représentations du GRAME pour la Phase 2 du présent
2 dossier sont teintées de certaines de ces
3 considérations-là qui sont liées en fait à la mise
4 en place de ce système et du contexte énergétique
5 qui en découlent.

6 Bien qu'on sait, on est conscient que la
7 Régie a déjà statué lors de la Phase 1 sur
8 plusieurs demandes qui sont en lien avec
9 l'intégration du SPEDE, le suivi de la situation
10 concurrentielle du gaz naturel et la mise à jour
11 des coûts évités sont, pour le GRAME, des exemples
12 d'enjeux qui sont liés au marché du carbone et
13 c'est la raison pour laquelle on les a abordés lors
14 de la présente phase.

15 Donc, nos recommandations au présent
16 dossier portent essentiellement sur la situation
17 concurrentielle du gaz naturel, la mise à jour de
18 l'évaluation des coûts évités du gaz naturel, la
19 reconduction du programme de flexibilité tarifaire
20 pour le mazout et la biénergie et enfin le seuil de
21 bonification de un million (1 M\$) qui est en lien
22 avec les prévisions du PGEE, tel que proposé en
23 suivi de la décision D-2014-077.

24 Donc, concernant d'abord la situation
25 concurrentielle du gaz naturel, on vous réfère au

1 tableau 9 de la pièce B-258, où le Distributeur
2 nous présentait la différence entre la situation
3 concurrentielle du gaz naturel en fonction de la
4 redevance du Fonds vert - qui est en deux mille
5 quatorze (2014) - et celle évaluée en fonction du
6 SPEDE en deux mille quinze (2015).

7 Ce tableau, ça nous reflétait l'impact du
8 SPEDE à court terme sur la situation
9 concurrentielle du gaz naturel, soit entre deux
10 mille quatorze (2014) et deux mille quinze (2015).
11 Et en audience, par contre, les témoins nous ont
12 confirmé que selon leur évaluation, à l'horizon
13 deux mille dix-huit (2018), la situation du gaz
14 naturel resterait favorable par rapport à
15 l'électricité.

16 Comme on a indiqué en réponse à une demande
17 de renseignements de Gaz Métro, le GRAME retire sa
18 recommandation de mettre à jour le tableau 9 parce
19 que ça n'a plus raison d'être, là, considérant que
20 le Fonds vert va être aboli.

21 Par contre, on demande à la Régie de suivre
22 l'évolution de la situation concurrentielle du gaz
23 naturel, notamment pour les petits clients
24 résidentiels et ce, en demandant à Gaz Métro de
25 déposer au prochain dossier une évaluation projetée

1 estimative de l'impact du SPEDE sur la situation
2 concurrentielle du gaz naturel. Et ce, à la fin de
3 la deuxième période de conformité, qui est de deux
4 mille quinze (2015) à deux mille dix-sept (2017).
5 Donc, à l'horizon du Plan d'approvisionnement de
6 Gaz Métro.

7 (13 h 34)

8 On considère également que cette évaluation
9 devrait tenir compte de l'évolution du prix minimal
10 des droits d'émission qui sont disponibles lors des
11 ventes aux enchères, tel que prévu au Règlement
12 concernant le SPEDE. Et je vous réfère à l'article
13 49.

14 En audience, le Distributeur a affirmé
15 qu'il était en mesure de produire un calcul de la
16 situation concurrentielle à moyen terme entre le
17 gaz naturel et l'électricité.

18 On vous soumet que les coûts liés au SPEDE
19 et l'incertitude face aux coûts de transport du gaz
20 naturel qui sont tributaires de nombreux éléments
21 hors de contrôle du Distributeur sont des éléments
22 qui militent en faveur de notre recommandation.

23 Concernant le développement des ventes et
24 le Programme de flexibilité tarifaire pour le
25 mazout et la biénergie, on vous soumet que le

1 principe de flexibilité tarifaire ça a été reconnu
2 par la Régie du gaz naturel dans la décision D-94-
3 52 que je vous ai transmise. Et à cette époque, la
4 position concurrentielle du gaz naturel face aux
5 autres formes d'énergie subissait de grandes
6 variations.

7 Je vous réfère à un passage de la décision
8 en page 11. C'est une décision qui avait été rendue
9 par messieurs Giroux, Langevin et feu Jean-Paul
10 Théorêt. Donc, le passage auquel je voulais vous
11 faire référence indique :

12 La Régie considère qu'il est
13 nécessaire d'accorder une certaine
14 flexibilité tarifaire au Distributeur.
15 En effet, la position concurrentielle
16 du gaz naturel vis-à-vis les autres
17 formes d'énergie subit de grandes
18 variations depuis quelques années et
19 la Régie est d'opinion qu'il faut
20 accorder au Distributeur les outils
21 nécessaires pour agir rapidement
22 lorsque ses volumes sont menacés.

23 Donc, dans cette décision, la Régie approuvait les
24 programmes de flexibilité tarifaire pour le mazout
25 et la biénergie en énonçant les motifs sur lesquels

1 était fondée sa décision.

2 Je ne veux pas revenir sur ces motifs, mais
3 je vous réfère quand même pour votre lecture
4 personnelle, les sections de la décision qui
5 traitent, en fait la section 3.1 traite du
6 Programme de flexibilité tarifaire et la section
7 3.2 du Programme biénergie.

8 On revient au présent dossier. Le
9 Distributeur ne prévoit aucun rabais pour préserver
10 ses volumes face au mazout en raison d'une
11 situation concurrentielle qui est à l'avantage du
12 gaz naturel.

13 Compte tenu du fort avantage concurrentiel
14 du gaz naturel vis-à-vis du mazout dans les marchés
15 commerciaux et industriels, et cet avantage-là qui
16 perdure depuis près de dix (10) ans, on considère
17 qu'il devient opportun de s'interroger sur les
18 modalités du Programme de flexibilité tarifaire
19 pour le mazout et, notamment, peut-être de les
20 mettre à jour, là, en fonction du contexte
21 énergétique qui inclut dorénavant le marché du
22 carbone.

23 Notre recommandation est donc, dans la
24 mesure où la Régie accepterait de reconduire ce
25 programme pour la période se terminant le trente

1 (30) septembre deux mille seize (2016), tel que
2 demandé par le Distributeur, on recommande à la
3 Régie de requérir au prochain dossier tarifaire une
4 analyse de l'opportunité de reconduire ce programme
5 selon les mêmes modalités ou selon des modalités
6 différentes.

7 Pour ce qui est du Programme de flexibilité
8 tarifaire pour la biénergie, on en recommande la
9 reconduction jusqu'au trente (30) septembre deux
10 mille seize (2016). La situation concurrentielle du
11 gaz naturel face à l'électricité étant plus
12 sensible que pour le mazout et, notamment, en
13 raison de l'introduction du SPEDE.

14 Et enfin, un dernier commentaire par
15 rapport à cet enjeu-là. On soumet au Distributeur
16 que les articles 16.2.3.1 et 16.2.3.2 des
17 Conditions de service et Tarif auront avantage à
18 être modifiés à compter du premier (1er) janvier
19 deux mille quinze (2015) parce que le texte prévoit
20 l'exclusion du taux unitaire de la contribution au
21 Fonds vert alors que cette contribution sera
22 remplacée par le service SPEDE.

23 Quelques mots concernant la mise à jour de
24 l'évaluation des coûts évités du gaz naturel, et je
25 vous amène directement au paragraphe 21, parce que

1 les paragraphes suivants sont seulement pour mettre
2 en contexte et indiquer pour quelle raison on avait
3 fait cette recommandation.

4 Au paragraphe 21, on vous indique que le
5 GRAME recommandait d'ajuster les coûts évités qui
6 étaient présentés à la pièce B-0055 afin de tenir
7 compte des frais d'intérêts du compte de frais
8 reportés pour le service SPEDE qui a été autorisé
9 par la Régie.

10 Mais là, suite à la question du procureur
11 de Gaz Métro, maître Sigouin-Plasse, on a compris
12 que, puisque les frais d'intérêts du compte de
13 frais reportés seront inclus dans le service, dans
14 la mesure où ces frais-là seront également inclus
15 dans le calcul des coûts évités deux mille quinze
16 (2015) pour le PGEÉ, ça répond à notre
17 préoccupation, la préoccupation qui avait été
18 formulée dans notre rapport concernant la mise à
19 jour de l'évaluation des coûts évités pour le gaz
20 naturel.

21 (13 h 39)

22 J'aborde maintenant la section 4 de mon
23 argumentation portant sur l'efficacité énergétique
24 et très brièvement, concernant le budget du PGEÉ,
25 en lien avec les économies prévues de trente-neuf

1 millions de mètres cubes (39 M m³), on recommande,
2 et ce qui représente en fait une augmentation de
3 quatre point trente-deux millions de mètres cubes
4 (4,32 M m³) depuis l'année dernière, on recommande
5 l'approbation du budget de dix-huit point sept
6 millions (18,7 M) pour le PGEÉ distributeur.

7 Concernant le CASEP, le compte d'aide à la
8 substitution d'énergie plus polluante, Gaz Métro
9 prévoit l'addition de nouveaux projets pour près de
10 trois cent cinquante-cinq (355) clients qui
11 permettraient de déplacer soixante-trois mille sept
12 cent soixante-six (63 766) tonnes équivalentes de
13 CO₂. Donc afin de permettre la réalisation de
14 nouveaux projets qui permettrait le déplacement de
15 soixante-trois mille (63 000) presque soixante-
16 quatre mille (64 000) tonnes équivalentes de CO₂,
17 on recommande l'approbation par la Régie d'un
18 montant de un million (1 M\$) pour le CASEP dans le
19 coût de service deux mille quinze (2015).

20 J'aborde maintenant le dernier point de mon
21 argumentation qui concerne le seuil de bonification
22 en lien avec les prévisions du PGEÉ en suivi de la
23 décision D-2014-77. Donc en ce qui concerne la
24 bonification de un million (1 M\$) liée à
25 l'efficacité énergétique et la nouvelle structure

1 proposée par le Distributeur, on vous rappelle que
2 cette demande-là émane de la décision D-2014-77,
3 paragraphes 411 à 413 que j'ai reproduits mais que
4 je ne relirai pas.

5 En audience, les témoins du Distributeur
6 ont indiqué la manière dont ils avaient interprété
7 la notion de seuil de bonification et ils
8 indiquaient que... ils l'interprétaient comme étant
9 non pas le premier niveau avec vingt-huit millions
10 de mètres cubes (28 M m³) mais plutôt comme étant
11 la bonification totale complète à trente-deux
12 millions de mètres cubes (32 M m³). On est en
13 accord avec cette interprétation-là. Par contre, on
14 soumet à la Régie que la structure qui est proposée
15 par le Distributeur, ça ne respecte pas la demande
16 de la Régie qui avait été formulée dans la décision
17 D-2014-77 puisqu'elle lui permettrait d'obtenir un
18 pourcentage de la bonification qui est prévue, même
19 sans atteindre le seuil de bonification qui est lié
20 à l'atteinte des résultats en économie d'énergie du
21 PGEÉ.

22 Et je vous réfère à la citation qui est
23 indiquée au paragraphe 28 de mon argumentation. On
24 prend au deuxième paragraphe, si l'objectif était
25 de trente-six millions de mètres cubes (36 M m³),

1 on aurait une première bonification de deux cent
2 cinquante mille dollars (250 000 \$) et une deuxième
3 bonification de sept cent cinquante mille
4 (750 000 \$) avec l'atteinte de seulement quatre-
5 vingt-dix-sept point cinq pour cent (97,5 %) de la
6 cible. Donc même sans atteindre cent pour cent
7 (100 %) de la cible, il y aurait une bonification
8 de un million (1 M). La même chose pour, lorsque
9 l'objectif est supérieur à trente-six millions de
10 mètres cubes (36 M m³). Donc avec quatre-vingt-
11 quinze pour cent (95 %) de la cible, Gaz Métro se
12 verrait attribuer un million (1 M). Donc, selon le
13 Distributeur, la même logique s'applique à la
14 structure de bonification qu'auparavant.

15 Le GRAME, ce qu'il propose, c'est une
16 structure de bonification progressive qui
17 permettrait de motiver le Distributeur pour chaque
18 mètre cube additionnel économisé au-delà d'une
19 cible minimale annuelle qu'on a évaluée à trente-
20 quatre millions de mètres cubes (34 M m³) parce que
21 c'est basé sur le seuil minimal des projections du
22 PGEÉ de Gaz Métro et ça correspond également à la
23 moyenne de la cible pour le gaz naturel à atteindre
24 par le Distributeur en fonction de la stratégie
25 énergétique.

1 La structure qui est proposée par le GRAME
2 comporte, dans son application, une bonification
3 qui est variable annuellement et qui est liée aux
4 prévisions du PGEÉ, tel que requis par la Régie
5 dans la décision D-2014-77. Cette proposition
6 comporte une rémunération de base de deux cent
7 cinquante mille dollars (250 000 \$) pour l'atteinte
8 de l'objectif annuel minimal d'économie d'énergie,
9 qu'on a situé à trente-quatre millions de mètres
10 cubes (34 M m3) et une rémunération supplémentaire
11 qu'on évalue à douze point cinq cents (12,5¢) par
12 mètre cube supplémentaire économisé, et ce qui
13 permet au seuil de bonification de varier
14 annuellement en fonction des résultats obtenus par
15 le PGEÉ.

16 L'objectif minimal de trente-quatre
17 millions de mètres cubes (34 M m3) pourrait être
18 maintenu jusqu'à ce qu'une nouvelle stratégie
19 énergétique soit déposée par le gouvernement du
20 Québec, qui pourrait alors déterminer une nouvelle
21 cible d'économie à atteindre.

22 Le GRAME propose l'objectif minimal de
23 trente-quatre millions de mètres cubes (34 M m3)
24 mais on vous soumet que l'essentiel c'est que cet
25 objectif soit ajustable en fonction de la prochaine

1 stratégie énergétique et qu'à partir de ce seuil,
2 pour tout mètre cube économisé, une bonification
3 unitaire soit attribuée au Distributeur.

4 Je vous soumets que le plus important pour
5 le GRAME c'est que la Régie retienne que le
6 principe de bonificat... retienne un principe de
7 bonification par mètre cube au-delà du seuil
8 minimal de bonification et non en dessous de ce
9 seuil, comme c'est suggéré par le Distributeur, et
10 ce, pour que la bonification demeure un incitatif à
11 la performance du PGEÉ.

12 (13 h 45)

13 Donc, ça conclut nos recommandations. Le
14 tout respectueusement soumis.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Paquet. Je voulais également vous
17 remercier pour la flexibilité dont vous avez fait
18 preuve pour faire... permettre à maître Sicard
19 de...

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Ça me fait plaisir. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 ... pouvoir déposer sa preuve. Merci encore une
24 fois.

25 PLAIDOIRIE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

1 Bonjour, Monsieur le Président, Maître Rozon,
2 Monsieur Méthé. Franklin Gertler pour le ROEÉ. J'ai
3 amené beaucoup de paperasse avec moi, mais la
4 paperasse à remettre, ça va être un peu... un peu
5 moins volumineux. Alors, j'ai un plan des plus
6 brefs, mais ça ne veut pas dire que nous n'avons
7 rien à dire. Alors, voici. C'est simplement les
8 sujets que nous avons traités.

9 Maintenant, également, si vous permettez,
10 simplement pour éviter qu'on ait à arrêter pour
11 échanger des papiers, j'ai un petit extrait du...
12 du site Web en efficacité énergétique du ministère
13 de l'Énergie et Ressources que j'aimerais remettre
14 aussi afin de... d'étayer la plaidoirie.

15 Donc, je commence. Comme vous voyez, j'ai
16 six éléments qui suivent quand même, pour
17 l'essentiel, les éléments qui ont fait... qui ont
18 retenu l'attention des témoins du ROEÉ. Évidemment,
19 il y a certains sujets comme le CASEP et d'autres
20 que vous avez notre preuve, mais je n'y reviendrai
21 pas pour les fins de la plaidoirie.

22 Au niveau du sujet numéro 1, évidemment, je
23 fais simplement remarquer que nous avons tâché de
24 vraiment concentrer nos efforts sur certains
25 éléments qui sont les éléments qui sont à la

1 demande amendée aux paragraphes 19, 25, 27 et 30...
2 paragraphes 25, 27 et 34 et 38. Et évidemment ce
3 sont des sujets que la Régie avait reconnus comme
4 étant pertinents dans la décision D-2014-136, aux
5 paragraphes 40 à 43.

6 Un autre élément, simplement liminaire,
7 puis je pense que c'est intéressant. C'est dans la
8 décision D-2014-003, c'est dans le dossier 3837-
9 2013 Phase 2, évidemment c'est le plan d'appro, je
10 remarque puis je réfère plus particulièrement au
11 paragraphe 22, évidemment c'est la demande de la
12 Régie de traiter, dans le Plan d'approvisionnement
13 de Gaz Métro, sur un horizon de quatre ans ou plus.
14 Alors, je pense que c'est... je ne sais pas
15 exactement comment ça s'est répercuté dans le
16 dossier, je n'ai pas fait l'analyse, mais je pense
17 qu'il y a là un indice de la Régie d'un désir de...
18 peut-être d'avoir une vision plus... un peu plus à
19 long terme. Un des témoins avait évoqué quelque
20 chose d'équivalent à la planification intégrée des
21 ressources. Je pense, c'est le témoin pour l'UC,
22 pour le gaz naturel et évidemment pour nos clients,
23 ce serait très intéressant.

24 (13 h 50)

25 Parce que sinon, on a tendance à être un petit peu,

1 on a évoqué tout à l'heure les autoroutes, mais
2 surtout avec les bosses qu'on a sur les autoroutes,
3 il faut éviter de conduire avec les yeux fixés sur
4 l'ornement qui se trouve sur le capot et ne pas
5 regarder un peu plus loin, parce qu'on a des
6 surprises des fois. Alors, je pense que c'est... Il
7 faudrait donner effet à cette volonté-là de
8 regarder un peu plus à long terme.

9 Avant de me perdre dans le détail, je
10 voulais, ou de me lancer dans le détail, j'espère
11 ne pas me perdre, j'ai voulu, je veux simplement
12 mentionner certains éléments qui doivent être notés
13 suite à la plaidoirie de mes confrères ce matin et
14 l'argumentation écrite faite minutieusement, avec
15 beaucoup de détails.

16 Alors, quelques remarques préliminaires
17 ou... pas préliminaires, mais par rapport à ça.
18 D'abord, on a... Il a été grande question desdits
19 raccourcis ou les défaillances de la preuve de
20 monsieur Finet. Et je vais tâcher de vous démontrer
21 que, au contraire, c'est Gaz Métro qui va un peu
22 trop vite en affaires.

23 Alors, pour illustrer ça, je vous amènerais
24 au paragraphe 174 de l'argumentation de Gaz Métro.
25 Et, là, mes confrères vous disent :

1 Le restant, le PCMR accessible à Gaz
2 Métro, là, c'est ce que je parlais les
3 fruits qui sont à terre puis à portée
4 de main.

5 Alors, il a expliqué comme il a expliqué dans son
6 témoignage d'ailleurs et dans sa présentation en
7 preuve directe que le PCMR du Gaz Métro ou le PCMR
8 du PGEÉ est un concept qui n'existe essentiellement
9 pas. C'est une invention de Gaz Métro. Et, là, je
10 vous amènerai parce qu'on fait un grand cas de la
11 décision D-2013-106, puis qu'est-ce que la Régie a
12 dit là-dedans, et malheureusement, je n'ai pas de
13 copie, alors je dois le prendre sur mon ordinateur.
14 Attendez un petit instant.

15 (13 h 55)

16 À moins que mon confrère en ait une. C'est ça,
17 alors dans cette décision-là - puis on vous réfère
18 plus particulièrement au paragraphe 189 de la
19 décision. Mais ça vaut la peine de lire le passage
20 au complet. Puis là c'était... c'est à la page 108
21 de la décision D-2013-106. Et c'est la sous-section
22 12.5 « Suivi de décisions antérieures ou de
23 rapports de la Régie ». Alors au paragraphe 188 :

24 [188] Gaz Métro dépose une mise à jour
25 de l'étude du potentiel technico-

1 économique (PTÉ) d'économies de gaz
2 naturel de l'ensemble des secteurs
3 d'activité pour la période 2013 à
4 2017.

5 Puis ils réfèrent à la pièce. Paragraphe 489.

6 À partir d'un PTÉ estimé sur cinq ans
7 à 702,2 M m3, le distributeur estime
8 que le potentiel commercial maximum
9 réalisable (PCMR) qui lui est
10 accessible annuellement est de 50,5
11 M m3. Il indique que, par exemple, les
12 résultats de 36,8 M m3 des programmes
13 du PGEÉ en 2010-2011 représentant 73 %
14 du PCMR accessible.

15 Puis là, le paragraphe 490 : « [490] La Régie prend
16 acte du PTÉ 2013-2017. »

17 Alors je vous sou mets que qu'est-ce que la
18 Régie a pris acte du rapport sur le PTÉ, elle n'a
19 jamais pris acte, n'a jamais entériné la partie du
20 calcul du Distributeur au paragraphe 489. Ça ne
21 représente certainement pas une preuve ou quelque
22 chose qui est accepté ici.

23 Maintenant, pendant que j'y suis, au
24 paragraphe 173 de l'argumentation de Gaz Métro, on
25 fait grand cas du fait que le ROÉÉ aurait mal

1 évalué l'augmentation des coûts évités et son
2 impact sur le PTÉ. Monsieur Finet a fait
3 certaines... a expliqué un peu un ajustement par
4 rapport au PTÉ de chauffage dans sa présentation,
5 mais il n'en demeure pas moins qu'il a très bien
6 expliqué pourquoi, le pourquoi de ce choix-là, de
7 prendre et d'avoir... de se concentrer ou de tenir,
8 de retenir, pour fins de son analyse, le PTÉ,
9 excusez-moi, les coûts évités pour le chauffage.
10 C'est parce que - puis là ça il l'explique très
11 bien dans les notes sténographiques, encore une
12 fois dans le contre-interrogatoire de mon confrère
13 et c'est aux pages 129 à 130 - puis c'est notamment
14 parce que les coûts évités, parce que la portion
15 qui représente le chauffage est beaucoup, beaucoup
16 plus importante dans la globalité des coûts évités.
17 Ce sont les... ce sont le chauffage qui baisse.

18 (14 h 01)

19 Maintenant, dernière je pense... Bon, c'est
20 ça. À la... au paragraphe 177 de l'argumentation,
21 on s'en prend également à la preuve du ROÉÉ parce
22 qu'on a amené une certaine preuve de comparaison
23 avec la situation en Ontario. Puis monsieur Finet a
24 très bien indiqué... il ne dit pas qu'Union Gas
25 c'est exactement comme Gaz Métro, mais le point

1 qu'il a soutenu, c'est que le profil de la
2 clientèle, malgré le fait que la taille est
3 différente, le profil de la clientèle est
4 similaire, pas identique - peut-être que c'est pas
5 le bon mot en français - semblable.

6 Et, plus fondamentalement, c'est que, en
7 contre-interrogatoire, par rapport à ces questions-
8 là avec monsieur Pouliot, on a vu que Gaz Métro
9 dit : « Oui, oui. On assiste à différents forums,
10 on étudie différentes situations, » mais il semble
11 pas y avoir de balisage. La preuve de monsieur
12 Finet quand même peut être... est quand même...
13 soulève une piste ou un point important que la
14 Régie devrait, on vous soumet, demander à Gaz Métro
15 de vérifier. C'est : est-ce qu'on paye trop cher
16 nos mesures? Est-ce qu'on... en fait...
17 d'efficacité énergétique. Si c'est plusieurs fois
18 plus cher pour Gaz Métro, est-ce qu'on pourrait
19 aller chercher une... avoir « more bang for our
20 buck » finalement en matière de programmes et des
21 budgets d'efficacité énergétique. Puis, ça, je vous
22 le soumet, c'est une question qui interpelle au
23 plus haut point, non seulement mes clients, mais la
24 Régie, puis devrait interpeller Gaz Métro.

25 Enfin, il y a également au paragraphe 165,

1 c'est la question des... est-ce qu'on doit prendre
2 en compte des coûts prospectifs ou ça devrait être
3 seulement des coûts historiques dans
4 l'établissement des... dans le calcul des coûts
5 évités. Et nous ne sommes pas d'accord avec Gaz
6 Métro sur sa position contre l'utilisation des
7 données prospectives parce que ça risque... ça crée
8 le risque, puis plus qu'on fait une planification à
9 long terme, plus que le risque est présent, j'ai
10 parlé de quatre ans ou plus tout à l'heure, que si
11 on se sert... on ne se sert pas de certaines
12 données plus contemporaines ou prospectives dans
13 les coûts évités, qu'on fasse des choix qui sont
14 peut-être... les calculs sont très bien faits, mais
15 finalement des choix qui s'avèrent sur le terrain
16 pas les bons choix.

17 (14 h 05)

18 Bon, alors là, je retourne un peu dans mon
19 texte comme tel. Évidemment, Gaz Métro demande
20 l'approbation de son Plan et de ses budgets du
21 PGEÉ. Puis, comme vous avez pu le constater, un
22 débat important sur l'approche que doit retenir la
23 Régie afin d'apprécier les cibles et les budgets de
24 Gaz Métro en matière d'économies d'énergie et
25 efficacité énergétique.

1 Évidemment, il y a eu un effort important
2 d'écarter l'analyse et les recommandations du ROÉÉ.
3 Puis, bon, on a vu les notes d'allocution de
4 Vincent Pouliot présentées au tout début de
5 l'audience et aussi le contre-interrogatoire serré
6 dont il a été question il y a quelques minutes de
7 mon confrère à l'endroit de monsieur Finet.

8 Mais il n'en demeure pas moins, on vous le
9 soumet, que la proposition de Gaz Métro pour
10 établir l'objectif quantitatif du PGEÉ est
11 arbitraire, mal fondée et aléatoire.

12 Dans le document Gaz Métro-9, Document 1,
13 page 9, Gaz Métro indique ce qui suit à propos de
14 son objectif quantitatif :

15 L'objectif quantitatif du PGEÉ
16 correspond au nombre de mètres cubes
17 économisés. Il représente donc la
18 somme des économies de gaz naturel
19 générées par les différents programmes
20 d'efficacité énergétique offerts dans
21 le PGEÉ.

22 En 2014-2015, l'objectif quantitatif
23 du PGEÉ est de 39 393...

24 Excusez-moi. En tout cas, je ne vais pas lire le
25 chiffre, vous l'avez dans le texte.

1 Et puis le paragraphe :

2 L'objectif quantitatif du PGÉÉ
3 2014-2015 est motivé par la cible
4 globale de 350 M m3 d'économies de la
5 Stratégie énergétique du Québec à
6 l'horizon 2015 par la bonification du
7 rendement liée à l'efficacité
8 énergétique ainsi que par la capacité
9 de Gaz Métro à favoriser la mise en
10 place des programmes d'économies
11 d'énergie respectant le cadre
12 réglementaire et financier.

13 C'est pourquoi dans sa présentation ici, c'est dans
14 le ROÉÉ, C-ROÉÉ-0035 à la page 3, monsieur Finet a
15 dit qu'il a critiqué ces motivations de Gaz Métro,
16 c'est-à-dire la cible de la Stratégie énergétique,
17 la bonification puis capacité à l'interne. Puis il
18 dit on devrait plutôt, puis c'est l'essentiel de sa
19 recommandation : « On devrait plutôt retenir
20 l'atteinte du maximum du potentiel commercial
21 maximal réalisable », le PCMR, le vrai.

22 On devrait réussir à éviter ou retarder des
23 investissements dans le réseau, ou des
24 approvisionnements dans notre cas également. On
25 doit viser la gestion de la demande puis la

1 réduction de la demande en pointe. On doit
2 améliorer la position concurrentielle du gaz puis
3 améliorer la compétitivité de la clientèle.

4 Et je vous soumetts que l'approche qui est
5 proposée par Gaz Métro est tautologique et non pas
6 théologique, mais tautologique, et que ça ne
7 saurait fonder des choix réglementaires valables.

8 On dit, on vous dit, et puis je ne veux pas
9 les citer de travers, mais on vous dit, je crois :
10 « L'objectif quantitatif du PGEÉ correspond au
11 nombre de mètres cubes économisés. » Ça veut dire
12 quoi ça? Moi, je vous soumetts que, traduit, c'est
13 notre objectif c'est de faire ce qu'on fait déjà,
14 ce qu'on a déjà décidé de faire.

15 Et pour le ROEE, monsieur Finet propose
16 plutôt :

17 La fixation de l'effort requis en
18 matière d'efficacité énergétique en
19 fonction du potentiel technico-
20 économique est lui-même fondé sur
21 l'évolution des coûts évités et leur
22 impact sur la rentabilité des mesures.

23 Ça on le retrouve notamment dans le rapport
24 d'analyse C-ROEE-0024 à la page 6.

25 14 h 10

1 Et, on vous soumet que quelles que soient
2 les attaques, le potentiel... ce potentiel-là
3 représente la meilleur référence indépendante pour
4 établir l'objectif quantitatif du PGEÉ. Comme j'ai
5 mentionné au volume 4 dans le contre-
6 interrogatoire, aux paragraphes 126-128...
7 paragraphes... aux pages 126-128, monsieur Finet
8 vous explique pourquoi on ne doit pas retenir cette
9 notion inconnue dans le domaine, soit le PCMR du
10 PGEÉ.

11 On vous soumet qu'il n'y a pas de raisons
12 pour que gaz Métro ne vise pas le maximum du
13 potentiel réalisable. Il n'y a pas de raisons,
14 certainement pas de raisons environnementales, mais
15 il n'y a pas de raisons économiques ou
16 réglementaires non plus. Et on vous soumet, il y a
17 eu... grand cas de la nécessité d'être prudent,
18 puis de s'assurer de ne rien manquer, puis d'avoir
19 toujours des approvisionnement mais, nous, on dit :
20 « Parfait, » mais on vous dit que la même approche
21 devrait prévaloir en matière d'efficacité
22 énergétique. On ne doit pas faire un minimum, mais
23 on doit plutôt viser une offre et un effort en
24 matière d'efficacité énergétique qui nous procurent
25 une certaine sécurité également.

1 Alors, c'est dans ce contexte-là, puis
2 monsieur Finet avait mentionné la tendance dans
3 l'approche gouvernemental puis, à cet égard, j'ai
4 trouvé intéressant de vous soumettre également
5 cette page que j'ai soumise, tirée du site Web du
6 ministère de l'Énergie et Ressources naturelles,
7 avec le titre « Efficacité énergétique », où on
8 voit les priorités d'actions.

9 Et, bon, je vous ferai grâce de tous les
10 lire par rapport à ces économies... des cibles plus
11 ambitieuses, mais l'avant-dernier petit point, je
12 le trouvais intéressant, c'est donc une des axes
13 d'intervention privilégié par le gouvernement,
14 c'est de rendre plus ambitieuses les initiatives en
15 efficacité énergétique pour le gaz naturel.

16 Évidemment, gaz Métro peut dire : « Bien,
17 le gouvernement ne nous a pas encore ordonné de le
18 faire, » ou on peut dire : « Bien, c'est pas encore
19 dans la stratégie énergétique, » ou la Régie peut
20 dire : « Bien, c'est pas encore... c'est pas encore
21 établi, » mais je vous soumetts que lorsqu'elles
22 sont établies, ces cibles-là, c'est des minimums.
23 Ce sont des minimums. Ça vous évite... ça ne vous
24 empêche pas dans l'exercice de vos fonctions, puis
25 on va y revenir, mais dans vos fonctions de

1 régisseurs, qui sont chargés de la régulation
2 économique de Gaz Métro, de conclure que ça serait
3 rentable et plus... et préférable, non seulement
4 pour l'environnement, mais pour la clientèle, pour
5 les consommateurs, de voir des dépenses accrues et
6 des efforts accrus en matière d'efficacité
7 énergétique.

8 Alors, les recommandations du ROÉÉ, c'est
9 de... c'est de cibler le maximum du PCMR qui, à
10 notre sens, selon la preuve, équivaut à cinquante
11 pour cent (50 %) du potentiel technico-économique.
12 Donc, environ trois cent cinquante (350) à quatre
13 cents millions de mètres cubes (400 M m3). Et, aux
14 fins d'un PGEÉ annuel, ça se traduit, selon la
15 recommandation du ROÉÉ, à à peu près un cinquième
16 du PCMR, soit environ soixante-dix (70) à quatre-
17 vingts millions de mètre cubes (80 M m3)
18 annuellement. Et on vous recommande également
19 d'améliorer la rentabilité du PGEÉ par une
20 meilleure calibration de l'aide financière, des
21 aides financières.

22 (14 h 15)

23 J'aimerais juste noter également ici,
24 mentionner brièvement la question de différencier
25 les coûts évités de manière géographique et de

1 cibler en conséquence les mesures d'économies
2 d'énergie afin de réduire la saturation, la
3 congestion et donc les besoins de... de transport
4 et d'approvisionnements plus importants.

5 C'était intéressant. Nous avons posé la
6 question à monsieur Pouliot et c'est lors du panel
7 numéro 1, ce sont les notes sténographiques volume
8 1, aux pages 86, 87 et il dit essentiellement qu'il
9 ne connaît pas ça cette notion-là de... de faire
10 des... avoir des mesures d'efficacité énergétique
11 différenciées géographiquement, bien que ça... ça
12 existe.

13 Et par contre, lors du contre-
14 interrogatoire de monsieur Rhéaume par ma consœur
15 maître Sicard - puis là, je suis aux notes
16 sténographiques volume 3, page 161, monsieur
17 Rhéaume a reconnu comme possible cette idée de
18 différencier les coûts évités et cibler
19 géographiquement les mesures d'économies d'énergie
20 afin de réduire la saturation et la congestion.

21 Alors, je ne dis pas que ça doit se faire
22 demain matin, mais je pense qu'on a des indications
23 dans le dossier que c'est peut-être quelque chose
24 qui vaut la peine d'être étudié. Maintenant, je
25 tourne, je suis au troisième sujet dans mon plan,

1 la bonification du PGEÉ revue.

2 Bon. On réfère beaucoup à la décision D-
3 2014-077, aux paragraphes 411 et 413 de la demande
4 de la Régie par rapport à la bonification à
5 laquelle Gaz Métro a répondu. Et je pense que c'est
6 dans Gaz Métro-9, Document 1. Mais, je vous sou mets
7 qu'au chapitre de la bonification, il ne faut pas
8 prendre la demande de la Régie, je vous sou mets, au
9 chapitre de la bonification afin d'éviter une
10 situation perverse où le seuil de bonification...
11 qu'un seuil de bonification inférieur aux
12 prévisions, il ne faut pas prendre ça comme une
13 demande de la Régie de fixer l'objectif de
14 l'efficacité énergétique en fonction des programmes
15 proposés.

16 Autrement dit, bien, quand on dit
17 « moduler, faites... faites moduler votre... la
18 bonification en fonction de... en fonction des
19 prévisions, de qu'est-ce que le programme va... va
20 produire » ça ne veut pas dire la même chose que
21 fixer les objectifs en fonction des programmes que
22 vous avez déjà.

23 Je ne sais pas, mon analogie n'est pas
24 parfaite, mais c'est un peu comme tenir sa tuque
25 pour éviter de tomber en ski, là, t'sais, c'est...

1 je veux dire, ce n'est pas vraiment... on ne se
2 réfère pas à quelque chose à l'extérieur qui peut
3 nous aider, là. On ne pousse pas sur la neige, on
4 fait juste tenir notre tuque puis on espère qu'on
5 va arriver aux bons efforts en matière d'efficacité
6 énergétique. Alors, ça, c'est la première des
7 choses.

8 À cet égard, je vous réfère simplement à la
9 présentation du ROEÉ à la page... c'est C-ROEÉ-
10 0035, à la page 11, où on établit nos
11 recommandations par rapport à la bonification. Ça
12 ne correspond pas exactement à la proposition de
13 Gaz Métro.

14 Et je dois vous avouer, puis c'est un peu
15 un commentaire éditorial si vous voulez, mais... si
16 vous permettez, mais j'ai... Des fois, j'ai
17 l'impression que... que c'est la bonification qui
18 mène en matière d'efficacité énergétique, là, ça,
19 c'est... C'est plutôt qu'est-ce qu'on doit faire,
20 c'est qu'est-ce qu'on doit faire pour obtenir la
21 bonification et non pas qu'est-ce qu'on doit faire,
22 point.

23 (14 h 20)

24 Maintenant, je suis au point 4 de mon plan,
25 c'est le... puis là c'est un peu qu'est-ce que...

1 demander à Gaz Métro de cibler le maximum du
2 potentiel technico-économique des économies de gaz
3 rentables en fonction des coûts évités et
4 commercialement réalisables. Et je note qu'en plus
5 des avantages économiques de l'amélioration...
6 économiques, excusez-moi, excusez-moi. En plus des
7 avantages économiques et l'amélioration de la
8 sécurité des approvisionnements qui en résulte -
9 parce qu'évidemment l'efficacité énergétique est
10 par définition la source d'approvisionnement très
11 rapproché de la demande. C'est pas en Alberta,
12 c'est pas en Pennsylvanie, c'est pas à Dawn, c'est
13 ici que ça se passe. C'est des... on remplit les
14 besoins énergétiques, on rencontre les besoins
15 énergétiques des québécois non pas avec des
16 molécules de gaz, mais avec des molécules
17 épargnées. Je ne sais pas si c'est des néga-
18 molécules, on n'a pas encore d'expression
19 consacrée. C'est comme des négawatts.

20 Évidemment, alors j'ai parlé des avantages
21 économiques et en termes de sécurité des
22 approvisionnements, mais évidemment aussi
23 l'augmentation très sensible des efforts en matière
24 d'efficacité énergétique aurait pour effet de
25 réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ça,

1 ça va de soi.

2 C'est pourquoi, contrairement à Gaz Métro,
3 le ROÉÉ est d'avis que la réduction de la demande
4 se situe au coeur des stratégies que doit déployer
5 Gaz Métro et qui doivent exiger la Régie. Et ça je
6 vous soumetts, là, il y a eu comme le jeu de... des
7 panels, si on veut parce que lorsque j'ai posé la
8 question je pense à madame Downs - parce qu'on dit
9 on va pas chercher à réduire la demande - elle a
10 fait une longue explication sur le fait que quand
11 elle disait ça, c'était par rapport au modèle, puis
12 au calcul.

13 Mais je pense qu'il n'en demeure pas moins
14 que c'est un peu l'approche qui est prise. C'est
15 qu'en tant que Régie, vous devez être conscient de
16 la tendance qui existe, surtout pour une entreprise
17 qui est rémunérée sur la base de... sur la
18 capitalisation et sur le coût de service, une
19 tendance à vouloir augmenter. L'achat ne coûte pas
20 très cher à Gaz Métro. L'expansion ne coûte pas
21 nécessairement très chère s'ils peuvent venir
22 chercher, se faire rémunérer la dépense.

23 Alors c'est pour ça que je vous dis que la
24 demande, la réduction de la demande située au coeur
25 des stratégies que doit déployer Gaz Métro et que

1 doit exiger la Régie. Et je vous sou mets que même
2 si cela demande une concertation entre les
3 différents services de Gaz Métro et la recherche de
4 nouvelles solutions afin de subvenir non pas à la
5 demande en molécules, mais à la satisfaction des
6 besoins énergétiques au moindre coût. Et ça,
7 évidemment ça revient à rejoindre - puis on va le
8 voir un petit peu - l'article 5 de votre loi,
9 l'article 31, l'article 48, 49.

10 (14 h 25)

11 Puis, là, quand j'ai posé la question un peu à
12 monsieur Rhéaume, je suis aux notes sténographiques
13 volume 2 aux pages 144, 145, s'il faisait ce retour
14 en arrière, il dit :

15 La réponse très brièvement, c'est non.
16 C'est-à-dire que l'examen des
17 programmes se fait dans le cadre de
18 l'évaluation des programmes. Mais
19 lorsqu'une fois qu'on constate la
20 demande, on ne se requestionne pas à
21 savoir si, tout d'un coup, il faut
22 faire plus de mesures d'efficacité
23 énergétique au-delà des programmes qui
24 ont été approuvés par la Régie de
25 l'énergie.

1 Évidemment, le ROÉÉ comprend, puis moi je comprends
2 la démarche réglementaire ordonnée. Ça, il n'y a
3 pas de doute. Mais je vous soumetts en même temps
4 qu'il ne faut pas se servir des dieux du processus
5 réglementaire au dépens de la recherche constante
6 de solutions de moindre coût, des solutions de
7 moindre coût pour le consommateur qui peuvent
8 procurer une plus grande sécurité avec un moins
9 grand impact sur l'environnement. Puis ça
10 s'applique à l'approvisionnement, ça s'applique au
11 transport, aux investissements. Et évidemment ça
12 donne des résultats au niveau des gaz à effet de
13 serre.

14 Maintenant, je passe à l'option
15 vaporisation additionnelle et tarification
16 interruptible. C'est le point 5 dans ma plaidoirie.
17 Et tout qu'est-ce que je vais dire là, c'est sous
18 réserve de, bon, un effort adéquat. On devrait
19 regarder ces options-là seulement si c'est
20 nécessaire de regarder. Mais on vous soumet qu'on
21 n'a pas encore établi cette nécessité.

22 Alors, ces options-là surviennent dans un
23 contexte où, pour la sécurité des
24 approvisionnements, Gaz Métro propose de contracter
25 des capacités additionnelles de transport afin de

1 répondre à la demande continue en journée de
2 pointe. Là, je peux référer à Gaz Métro-7, Document
3 4, la présentation sur le Plan d'approvisionnement
4 à la page 13, et je peux également... Je n'ai pas
5 noté, excusez-moi, mais dans les notes
6 sténographiques, évidemment c'est là également.

7 Mais, nous, on vous soumet que la preuve du
8 ROÉÉ permet de remettre en cause d'un recours au
9 service interruptible dans le cadre de la
10 vaporisation et une nouvelle classe tarifaire. En
11 effet, les options étudiées par Gaz Métro, en
12 réponse à la demande de la Régie, entraînent une
13 augmentation des volumes totaux interruptibles de
14 plus de cent pour cent (100 %) dans le cadre d'un
15 hiver normal, et au moins quarante pour cent (40 %) dans le cadre d'un hiver froid ou un hiver extrême.
16 Et, ça, on le voit dans la présentation de monsieur
17 Fagoaga au C-ROÉÉ-0035 à la page 15.

18 Évidemment, pour le ROÉÉ, nous sommes
19 grandement préoccupés également pour les émissions
20 de gaz à effet de serre qui peuvent résulter de ces
21 options-là. On l'a vu dans la présentation du ROÉÉ
22 que les émissions de gaz à effet de serre
23 viendraient, qui résulteraient de ces options-là,
24 seraient de vingt-neuf (29 %) à soixante et un pour
25

1 cent (61 %) des efforts en efficacité énergétique
2 de Gaz Métro en deux mille quinze (2015).

3 Autrement dit, on fait grand cas de comment
4 on atteint des niveaux records en matière
5 d'efficacité énergétique, mais avec les options en
6 question, on peut aller réduire ça de trente (30 %) à
7 à soixante pour cent (60 %). Et c'est quand même
8 très imagé. Monsieur Fagoaga dit que c'est
9 l'équivalent, qu'est-ce qui est ajouté, c'est
10 l'équivalent d'ajouter un grand ... de vingt-cinq
11 mille tonnes (25 000 t) au Québec avec ces options-
12 là.

13 (14 h 30)

14 Ça vaut la peine de les éviter. Évidemment, on a vu
15 également que ces options-là, oh! j'ai oublié de
16 dire que, au paragraphe 97, lorsque Gaz Métro parle
17 de l'augmentation de la capacité de vaporisation au
18 paragraphe 97 de son argumente, il parle des
19 inconvénients puis il parle des coûts et des
20 migrations mais il ne parle pas des gaz à effet de
21 serre. Ça, ça nous préoccupe. Évidemment c'est un
22 résultat peut-être de la migration entre autres
23 mais... Bon, on a vu aussi que les options en
24 question, que ce soit le côté de vaporisation ou
25 l'option C sont coûteuses également puis que ce

1 sont, ça a été établi en preuve, c'est aux notes
2 sténographiques, volume 3, aux pages 112 à 116, et
3 dans le contre-interrogatoire de monsieur Dave
4 Rhéaume, que ce sont des coûts qui viendraient
5 s'ajouter aux coûts évités. Évidemment, le... c'est
6 des coûts pour... qui doivent être dans le coût de
7 service mais aussi qui changeraient les coûts
8 évités, qui rendrait encore plus urgent, si jamais
9 vous adoptez ces mesures-là, ça serait encore plus
10 urgent de faire plus d'économie d'énergie. Et là,
11 on a constaté que les deux premières solutions
12 envisagées par Gaz Métro ne sont pas
13 environnementalement envisageables, acceptables,
14 pour répondre à la demande de la journée en période
15 de pointe puis ça on le voit à la présentation de
16 ROÉÉ-0035, page 17. La ROÉÉ avait suggéré ou
17 suggère de regarder d'autres options possibles,
18 puis ça je vous dis, comme je dis, c'est toujours
19 dans un contexte où on a épuisé qu'est-ce qui est
20 possible de faire économiquement parlant et
21 technico-économique et commercialement réalisable
22 du côté de l'efficacité énergétique mais on parle
23 plutôt des options qui étaient étudiées par Gaz
24 Métro, les possibilités de... trois possibilités :
25 l'approvisionnement en gaz naturel liquide, des

1 gros clients au volet B, des postes d'entreposage
2 sur le réseau, le type de Saint-Flavien ou Pointe-
3 du-Lac, et l'entreposage chez le client.

4 Alors pour expliquer un peu plus, on parle
5 de, pour le premier, le transfert de clients
6 interruptibles à l'approvisionnement en gaz naturel
7 liquéfié à longueur de l'année comme étant une
8 possibilité. C'est un peu une des possibilités à
9 étudier. Deuxièmement, le transfert des grands
10 clients présents au D4. La proposition qui a été
11 faite, puis semble trouver une certaine écoute de
12 rendre interruptible le client GNL, ça, ça devrait
13 évidemment être étudié. On pense aussi que ce
14 serait intéressant, comme on l'a suggéré, de revoir
15 les conditions d'une augmentation de la capacité de
16 vaporisation du stockage de Pointe-du-Lac. C'est la
17 demande qui a été rejetée mais il faudrait peut-
18 être le bonifier et le faire revenir.

19 Et enfin, on a recommandé les recours à des
20 solutions alternatives. C'est un peu le sens de nos
21 réponses aux DDR comme par exemple le GNL stocké
22 pour la période hivernale, la biomasse locale,
23 ainsi de suite. Et je, là je n'arrêterai pas sur
24 les chiffres mais ces options-là ont le potentiel
25 de combler presque la totalité de qu'est-ce que Gaz

1 Métro propose d'aller chercher en transport.

2 Alors j'arrive, Monsieur le Président, aux
3 considérations légales et réglementaires puis ce ne
4 sera pas très, très long je pense, là.

5 (14 h 35)

6 Évidemment, le ROÉÉ est très conscient de
7 la décision de la Régie dans le dossier
8 R-3838-2013, puis qui était en révision, l'autre
9 décision dont je n'ai pas le numéro devant moi.
10 Mais je pense que tous les membres du panel ont
11 touché à cette question-là de la compétence de la
12 Régie en matière d'efficacité énergétique.

13 Et je vous sou mets, là je vais... étant
14 donné l'heure, je vais éviter d'aller dans la Loi
15 en détail, mais je vous sou mets que qu'est-ce qui a
16 été décidé, puis on le voit très bien dans la
17 décision en révision, c'est par rapport au pouvoir
18 de la Régie d'ordonner un budget pour un programme
19 qui n'était pas proposé, bien, en l'occurrence, qui
20 était retiré finalement par Hydro-Québec.

21 Et je ne pense pas, puis c'est sûr qu'il
22 faut lire la Loi sur l'efficacité énergétique, la
23 Loi sur le ministère de l'Énergie et la Loi sur la
24 Régie de l'énergie ensemble, mais je vous sou mets
25 que la Régie n'a pas et ne doit pas se couper de la

1 possibilité de recommander ou de demander, puis ça
2 il y a plusieurs décisions où ça a été fait, à un
3 distributeur d'augmenter l'apport de ses efforts ou
4 de regarder les possibilités d'augmenter, des fois
5 c'est dit avec un peu de délicatesse, mais de faire
6 plus d'efforts en matière d'efficacité énergétique
7 au plan d'approvisionnement et aussi dans le PGEÉ.

8 Peut-être pas ordonner telle telle mesure,
9 mais certainement dire bien, là, on n'a pas - ça
10 s'est souvent vu - on n'a pas assez de mesures qui
11 visent, par exemple, la demande en puissance ou qui
12 s'adressent à la pointe hivernale ou d'autres
13 choses. Alors ça, je ne pense pas que vous devez
14 vous couper de le faire.

15 Mais il y a plus fondamental que ça. Ça
16 c'est bon des programmes et des cibles et tout ce
17 jeu-là. Bon, il y a beaucoup d'éléments peut-être
18 politiques, des considérations économiques
19 générales. Mais, vous, vous avez un travail à faire
20 au niveau, avant tout, en matière de régulation
21 économique.

22 Et là, je me suis mis à... puis je suis
23 loin de prétendre être aussi connaissant que bien
24 d'autres personnes dans la salle en matière de
25 régulation. Mais il me semble lorsque l'on dit on

1 veut étudier les coûts évités pour voir quelles
2 mesures, par exemple, quelles mesures sont
3 rentables, on ne le fait pas juste pour l'exercice.

4 On le fait parce que l'on veut aller
5 chercher pour les clients la façon la moins chère,
6 la plus juste et raisonnable de subvenir aux
7 besoins énergétiques des Québécois, des clients
8 dans ce cas. Parce que, contrairement à Hydro-
9 Québec, évidemment, ce n'est pas des synonymes des
10 Québec et les clients dans le cas de Gaz Métro, pas
11 encore.

12 Alors je vous soumetts que l'exercice ou la
13 preuve du ROEÉ, l'exercice dans lequel vous êtes
14 convié, puis la preuve du ROEÉ n'est pas juste une
15 question environnementale, - juste une question
16 environnementale, - mais vraiment vient vous
17 interpeller dans votre rôle le plus fondamental, le
18 plus de base en matière de régulation économique.

19 Et je m'explique un peu. Je pense que vous
20 comprenez très bien ce que je veux dire. C'est que,
21 bon, à l'article 31 de votre Loi, bon, vous avez
22 une compétence exclusive. Ça, je pense que c'est...
23 Je le dis et je le redis, vous n'êtes pas des super
24 fonctionnaires. Vous avez une compétence exclusive,
25 à l'exclusion du gouvernement pour les choses qui

1 vous sont données dans votre Loi. Le gouvernement
2 peut vous donner des... faire des décrets pour
3 faire connaître ses préoccupations, peut faire des
4 directives dans des circonstances assez
5 circonscrites, mais vous, vous avez la compétence
6 exclusive sur les matières qui vous sont données.
7 Et cette compétence exclusive, c'est protéger...
8 puis là, on pourrait les voir avec le... une clause
9 privative, vos décisions sont sans appel et toutes
10 ces choses-là. Vos décisions peuvent prendre la
11 force d'une décision de la Cour supérieure. Vous
12 connaissez un peu le... la nomenclature.

13 Alors, quand on dit à 31 que vous avez une
14 compétence exclusive notamment, à l'alinéa 1,
15 paragraphe 2, bon, évidemment, fixer et modifier,
16 c'est :

17 1- fixer ou modifier les tarifs [...]

18 Deuxièmement :

19 [...] s'assurer que les consommateurs
20 aient des approvisionnements
21 suffisants;

22 Mais, je vous sou mets que dans le contexte, il faut
23 lire la loi dans son ensemble. Et ce ne sont pas
24 des molécules, là, ce sont les besoins énergétiques
25 qui doivent être fournis.

1 Et 2.1 :

2 - surveiller les opérations du
3 transporteur d'électricité, du
4 distributeur d'électricité, ainsi que
5 celles des distributeurs de gaz
6 naturel afin de s'assurer que les
7 consommateurs paient selon un juste
8 tarif;

9 Alors, c'est ça la question, entre autres. C'est
10 que si on doit dépenser plus, si on doit avoir...
11 « dépenser plus », je ne sais pas. C'est parce que
12 si on peut être plus efficace, on ne dépensera pas
13 bien plus, mais si on peut faire en sorte que les
14 consommateurs auront besoin... vont rencontrer
15 leurs besoins énergétiques à moindres coûts.

16 Évidemment, ça revient notamment dans
17 l'article 49, alinéa 1, 7e :

18 - s'assurer que les tarifs et autres
19 conditions applicables à la prestation
20 du service sont justes et
21 raisonnables;

22 Moi, je ne dis pas, je ne prétends pas avoir déjà
23 tout de suite l'analyse puis dire, bon, pour que ce
24 soit... les tarifs seraient plus bas si on avait
25 plus de dépenses, mais je pense qu'on n'étudie même

1 pas la question. On ne se pose pas la question, on
2 dit, bien, on s'arrête à une affaire qui s'appelle
3 le PCMR, qu'ils appellent PCMR de Gaz Métro qui
4 veut dire... qui équivaut à dire on fait qu'est-ce
5 qu'on a fait déjà parce qu'on trouve qu'on est bon
6 et c'est suffisant. Mais, ce n'est pas un exercice
7 réglementaire ça, c'est une « tautologie ».

8 Là je fais grâce aussi, bien, on peut faire
9 un peu le même genre d'exercice évidemment dans
10 l'article 72 au niveau du plan d'approvisionnement.
11 Et le tout est... l'article 5 d'une grande aide
12 pour comprendre.

13 Puis là j'insiste pour dire, dans la loi, à
14 son origine, avant qu'elle soit refondue, l'article
15 5, on parlait de la responsabilité de la Régie,
16 c'était ça la note infrapaginale, ça n'existe... on
17 ne le voit plus dans les lois, mais c'était ça la
18 responsabilité de la Régie.

19 Puis, bon, il y a des décisions de la
20 Régie, comme vous le savez. Tout le monde sait que
21 ce n'est pas... ça ne confère pas compétence, mais
22 les décisions disent aussi que ça vient chapeauter
23 toute votre compétence, tout votre travail.

24 Alors, je vous demande : si on ne fait pas
25 un plus grand effort, si on ne va pas chercher tout

1 le potentiel commercialement réalisable en matière
2 d'efficacité énergétique, en quoi est-ce qu'on
3 favorise la satisfaction des besoins énergétiques
4 dans une perspective de développement durable et
5 d'équité au plan individuel comme au plan
6 collectif?

7 Là j'ouvre une parenthèse parce que,
8 évidemment, les gens vont dire « bien, impact sur
9 les... sur les tarifs » mais ça, ça n'a pas été
10 démontré. On l'invoque et... mais on ne le démontre
11 pas. On n'a pas fait d'étude à cet effet-là, on
12 fait juste... c'est l'Halloween, alors on agite cet
13 épouvantail-là.

14 Et ça, c'est sans dire - puis j'achève,
15 Monsieur le Président - évidemment avec... ce n'est
16 pas sûr que le... Il y a deux choses, il y a le
17 tarif et après il y a la facture, et la facture
18 peut être plus basse si on est plus efficace même
19 si les tarifs augmentent. Et si on a une offre
20 assez large en matière d'efficacité énergétique, on
21 vient... puis à long terme, on vient éviter des
22 problèmes d'équité aussi parce que tout le monde,
23 tous les consommateurs finissent par être... en
24 bénéficiaire.

25 (14 h 45)

1 Alors, je crois que ça fait le tour. Et le
2 tout respectueusement soumis, puis je vous remercie
3 de votre attention.
4 Me LOUISE ROZON :
5 Une très courte question, Maître Gertler.
6 Me FRANKLIN S. GERTLER :
7 Oui. J'essaye de faire une réponse courte
8 également.
9 Me LOUISE ROZON :
10 Oui, c'était ça mon objectif aussi. Gaz Métro l'a
11 mentionné dans sa plaidoirie, SE/AQLPA qualifie les
12 objectifs qui sont poursuivis par le PGÉÉ
13 d'ambitieux, même de très ambitieux, alors que vous
14 nous proposez de presque doubler cet objectif-là.
15 Comment on peut...
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :
17 Bien, je vous soumetts, là...
18 Me LOUISE ROZON :
19 ... interpréter ça?
20 Me FRANKLIN S. GERTLER :
21 ... je trouve ça un peu gratuit. Monsieur... si je
22 me souviens bien, monsieur Fontaine a simplement
23 fait une comparaison par rapport à Hydro-Québec,
24 puis combien que... c'est quoi le budget et tout
25 ça, mais ça veut dire quoi? Est-ce que ça veut dire

1 que ceux d'Hydro-Québec sont les bons? Nous, on
2 fait les mêmes... on a fait une longue preuve dans
3 le dossier 3864 avec l'expert Chris Neme pour
4 démontrer justement qu'Hydro-Québec va chercher
5 point cinq (0,5) des ventes annuellement, puis
6 devait, pour être... aller chercher vraiment le
7 potentiel, être... et aussi être en accord avec la
8 tendance nord-américaine, devrait être à deux pour
9 cent (2 %) des ventes annuelles, quatre fois.
10 Alors, je pense que la... c'est vraiment gratuit.
11 Ce n'est pas basé sur aucune analyse. Ils peuvent
12 dire que, bon... C'est pas une attaque contre Gaz
13 Métro, puis c'est des bonnes personnes; ils font...
14 ils essayent de faire le travail. Nous, on vous
15 parle en termes réglementaires, puis des... puis un
16 peu des crédits qui ont été déposés dans le dossier
17 3900, c'est le décret du gouvernement que monsieur
18 Finet a cité. C'est les meilleures pratiques. C'est
19 ça qu'il faut... ça veut dire quoi, ça? Où est-ce
20 qu'on va chercher les meilleures pratiques? Mais
21 nous, on essaye, avec des références en Ontario,
22 avec des bases théoriques, d'enrichir le débat avec
23 des meilleures pratiques, pas juste se féliciter
24 parce qu'on a réussi à faire les programmes qu'on a
25 dit qu'on faisait. C'est ça, là. En tout cas, je ne

1 sais pas si... Moi, je me désole qu'il y en ait
2 d'autres qui puissent faire des... se prononcer sur
3 ces choses-là, mais nous, je vous soumetts, on est
4 les seuls à avoir commencer l'exercice, de le
5 regarder sérieusement. Puis, on demande à la Régie
6 de faire le nécessaire pour que ça... la réflexion
7 se poursuive avec rigueur.

8 Me LOUISE ROZON :

9 C'est beau. Merci, Maître Gertler.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Merci beaucoup.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Gertler. Donc, la Régie... avant de
14 passer à la stratégie énergétique, la Régie va
15 prendre un pause jusqu'à trois heures (3 h);
16 d'accord?

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 (15 h 05)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Bonjour, Maître Neuman.

22 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Bonjour, Monsieur le Président; madame et monsieur
24 les régisseurs. J'ai la tâche, des fois, peut-être
25 ingrate d'être le dernier. Je vais essayer de ne

1 pas trop vous endormir et d'être à la hauteur.

2 Alors, mon argumentation portera sur les
3 sujets suivants. D'abord, je vous parlerai de la
4 prévision de la demande dans le Plan
5 d'approvisionnement de Gaz Métro. Ensuite,
6 j'aborderai les moyens de parer au risque
7 d'approvisionnement en transport de Gaz Métro.
8 Ensuite, je traiterai du PGEÉ, et finalement du
9 CASEP.

10 Aux paragraphes 84 à 87 de son
11 argumentation déposée aujourd'hui, Gaz Métro
12 indique que, conceptuellement, elle doit d'abord
13 établir sa prévision de la demande en gérant alors,
14 le cas échéant, ses probabilités et son risque
15 puis, dans un second temps, elle doit acquérir tous
16 les outils d'approvisionnement nécessaires à
17 combler la totalité de cette demande.

18 Nous apporterions une nuance à cet énoncé.
19 Selon nous, le principe appliqué par Gaz Métro et
20 par la Régie qui le supervise consiste toujours à
21 établir, premièrement, une prévision de la demande
22 mais aussi, deuxièmement, explicitement ou
23 implicitement ce que l'on fait, c'est que l'on
24 décompose cette demande en une demande, d'une part,
25 de base, une demande de pointe et une demande de

1 fine pointe. Même si ce n'est pas explicitement
2 présenté comme cela dans le plan de Gaz Métro,
3 c'est ce que l'on fait, c'est ce qui permet de dire
4 combien on va aller chercher en interruptible, par
5 exemple.

6 Et troisièmement, une fois que cette
7 demande est faite, cette prévision de la demande
8 est faite, une fois qu'elle est décomposée, que ce
9 soit explicitement ou implicitement ensuite,
10 troisièmement, on va acquérir les moyens
11 d'approvisionnement adaptés à chacune de ces
12 composantes de cette demande.

13 Pour la prévision de la demande continue de
14 gaz, la méthode retenue doit permettre d'obtenir
15 une prévision de la demande en journée de pointe
16 qui soit la plus proche possible de la réalité. À
17 cet égard, la Régie exprimait dans ses questions
18 18.4 de sa demande de renseignements 4 à Gaz Métro
19 une crainte que la méthode numéro 3, parmi les
20 trois méthodes, les trois options méthodologiques
21 proposées par... considérées par Gaz Métro, que
22 cette méthode numéro 3, celle qui consiste à
23 considérer hors de la régression les volumes des
24 clients en combinaison tarifaire ainsi que ceux des
25 clients aux paliers 4.9 et 4.10 du tarif à débit

1 stable, que cette méthode numéro 3 amène une
2 surestimation de la prévision de la demande.

3 Or, c'est le contraire que l'on observe. La
4 prévision selon la méthode 3 est moindre que celle
5 selon la méthode 2. Par ailleurs, Gaz Métro
6 reconnaît elle-même dans sa réponse à cette
7 question de la Régie, 18.4, que la méthode numéro 3
8 offre une meilleure représentativité des volumes
9 régressés pour le restant de la clientèle. Ce qui
10 se traduit par un facteur d'ajustement de l'option
11 3 plus bas que les facteurs d'ajustement des
12 options 1 et 2. Ça se trouve à Gaz Métro, pièce
13 B-0127 (Gaz Métro-11, Document 1), réponse 18.4 à
14 la demande de renseignements numéro 4 de la Régie
15 en page 45.

16 De même, le R(2) est supérieur dans le cas
17 de la méthode numéro 3. Cela se trouve à la pièce
18 B-0263 déposée en audience (Gaz Métro-7, Document
19 4), acétate numéro 6. Monsieur Fontaine a indiqué
20 que la méthode numéro 3 est donc celle qui utilise
21 le plus efficacement l'information disponible.

22 C'est ce qui nous amène à recommander à la
23 Régie de retenir la méthode numéro 3 de la
24 prévision de la demande continue en journée de
25 pointe. Nous notons que la FCEI appuie également

1 cette méthode numéro 3.

2 (15 h 09)

3 Il est par ailleurs correct que la
4 prévision de la variation de la demande en fonction
5 des degrés-jours soit basée sur les données
6 existantes depuis mil neuf cent soixante-dix (1970)
7 auxquelles sera appliqué le facteur de
8 réchauffement identifié par Ouranos.

9 Nous sommes également en accord pour
10 utiliser l'année de référence deux mille douze-deux
11 mille treize (2012-2013), tel que mentionné par Gaz
12 Métro, car cet hiver apparaissait moins atypique
13 que l'hiver suivant, deux mille treize-deux mille
14 quatorze (2013-2014).

15 Gaz Métro a argumenté que la légère
16 surestimation de la demande posée par la méthode
17 numéro 2 contribuait à justifier son choix de cette
18 méthode car il serait préférable de surestimer
19 plutôt que de sous-estimer.

20 Je caricature un peu, mais c'est l'essence
21 d'un des arguments qui a été mentionné par Gaz
22 Métro comme soutien additionnel à son choix de la
23 méthode numéro 2.

24 Gaz Métro ajoute au paragraphe 31 de son
25 argumentation d'aujourd'hui que la Régie lui a

1 heureusement permis de conserver son
2 approvisionnement déjà contracté en transport au-
3 delà de sa prévision de la journée de pointe. Donc,
4 cet élément va un peu dans le même sens qu'on est
5 content d'avoir, d'aller au-delà de la prévision de
6 la demande.

7 À cela nous répondons que ce n'est pas
8 tellement dans le choix entre la méthode 2 ou la
9 méthode 3 que doit se trouver la solution au risque
10 de sous-estimer la demande et que l'on devrait
11 essayer ou, que l'on devrait donner une légère
12 préférence à une méthode qui permet de surestimer
13 la demande parce qu'autrement on aurait le risque
14 inverse.

15 Nous répondons qu'il existe des méthodes
16 pour gérer le risque prévisionnel qu'Hydro-Québec
17 Distribution applique couramment, comme monsieur
18 Fontaine le soulignait oralement dans son
19 témoignage du trois (3) novembre deux mille
20 quatorze (2014).

21 La Régie pourrait donc, en s'inspirant de
22 ce qui se fait chez Hydro-Québec Distribution, elle
23 pourrait peut-être recommander à Gaz Métro donc,
24 d'une part, de prendre la meilleure méthode
25 disponible parmi les trois méthodes, les trois

1 options méthodologiques considérées par Gaz Métro.
2 Mais, en plus, la Régie pourrait recommander à Gaz
3 Métro d'ajouter une réserve à ses prévisions qui,
4 elle, viserait à être une réserve à cette
5 prévisions. Mais la prévision, elle, viserait à
6 être la plus juste possible sans surestimation ni
7 sous-estimation.

8 Monsieur Fontaine a toutefois reconnu que
9 la constitution d'une réserve dans la prévision de
10 la demande ne fait pas partie des moeurs des
11 entreprises gazières, mais c'est quelque chose que
12 la Régie pourrait, malgré tout, peut-être
13 considérer comme moyen de mieux gérer la prévision
14 de la demande chez Gaz Métro.

15 En argumentation orale, après la lecture de
16 son paragraphe 119, Gaz Métro, aujourd'hui, a cité
17 monsieur Fontaine quand il parlait de la réserve
18 qu'applique Hydro-Québec Distribution et nous
19 soumettons que Gaz Métro a incorrectement compris
20 ces propos de monsieur Fontaine.

21 Il ne s'agit pas de préconiser que l'on
22 devrait établir la demande en fonction d'un risque
23 de ne pas être capable de satisfaire ces demandes
24 pendant une heure sur dix (10) ans. Ce n'était pas
25 ça que monsieur Fontaine proposait. Au contraire,

1 il disait que le risque existe déjà et, au lieu
2 d'essayer d'avoir une demande, une prévision de la
3 demande un petit peu plus haute pour parer le
4 risque de sous-estimation, c'est au contraire
5 d'avoir une bonne prévision de la demande. Mais, à
6 cette bonne prévision de la demande, on peut
7 ajouter une réserve qui, elle, constitue le moyen
8 de gérer, de gérer le risque que la demande soit en
9 deçà de ce qui risquerait de survenir selon les
10 aléas.

11 Quant aux résultats effectifs de la
12 prévision de la demande effectuée par Gaz Métro,
13 monsieur Fontaine, dans son témoignage écrit et
14 oral, a indiqué qu'il est satisfait de la prévision
15 des petit et moyen débits à l'horizon deux mille
16 dix-huit (2018).

17 Quant à la prévision du secteur industriel,
18 il indique une possible surestimation en deux mille
19 seize-deux mille dix-sept (2016-2017) et deux mille
20 dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018),
21 surestimation de la demande à cause de
22 l'incertitude quant à la date d'implantation du
23 client IFFCO, monsieur Fontaine recommande de
24 considérer comme un autre scénario, dans le plan
25 d'approvisionnement de Gaz Métro, un scénario qui

1 serait sans IFFCO durant ces années. Par
2 ailleurs... Oh! Excusez-moi. Et donc de traiter
3 distinctement les moyens d'approvisionnement qui
4 seraient liés à IFFCO d'ici deux mille dix-huit
5 (2018).
6 (15 h 14)

7 Par ailleurs, l'ACIG a fait mention de la
8 possibilité inverse que TransCanada Énergie soit
9 redémarrée et vienne s'ajouter à la demande de gaz.
10 À cela, nous répondons en signalant que selon la
11 décision rendue au dossier R-3898-2014, la décision
12 D-2014-086, il existe actuellement une suspension
13 de TransCanada Énergie qui va expirer à la fin deux
14 mille dix-huit (2018), donc ça couvre la période
15 visée par le présent plan d'approvisionnement.

16 J'aborde mon sujet suivant, le deuxième
17 sujet qui est les moyens de parer au risque
18 d'approvisionnement en transport de Gaz Métro.

19 D'abord, une erreur qui se trouve au
20 paragraphe 15 de l'argumentation de Gaz Métro. Gaz
21 Métro fait erreur au paragraphe 15 de cette
22 argumentation lorsqu'elle plaide que l'entente, ce
23 qu'on appelle l'entente, c'est l'entente TCPL
24 Union-Enbridge-Gaz Métro, est indépendante
25 d'Énergie Est. Au contraire, nous soumettons que

1 c'est le fait que les modalités d'Énergie Est
2 incluront ou non la conversion en oléoduc du
3 gazoduc du nord de l'Ontario qui déterminera si des
4 nouveaux investissements en gazoduc en Ontario
5 seront requis en vertu de l'entente et, en vertu de
6 cette même entente, seront à la charge des
7 distributeurs.

8 Pour parer au risque d'approvisionnement,
9 il est certes souhaitable, comme mesures visant à
10 régler le problème à court terme, que les nouveaux
11 contrats avec les clients en service continu
12 prévoient des clauses permettant à Gaz Métro de
13 les... de les envoyer au statut... au statut
14 interruptible si le besoin le justifie. Ça se
15 trouve dans l'argumentation d'aujourd'hui au
16 paragraphe 22.

17 Il est également souhaitable, toujours dans
18 cette perspective de court terme et plus
19 généralement, d'accroître le parc interruptible de
20 Gaz Métro. Nous notons à cet égard que, selon Gaz
21 Métro, l'accroissement de la capacité de
22 vaporisation de l'usine LSR avec accroissement
23 corrélatif du nombre de journée d'interruption et
24 la création éventuelle d'une classe C interruptible
25 de fine pointe pluriannuelle qui serait offerte aux

1 clients en service continue, pourrait inciter les
2 clients interruptibles additionnels à migrer vers
3 le service continu, donc à accroître le risque
4 d'approvisionnement en transport que l'on cherche,
5 au contraire, à réduire.

6 Il faudrait donc s'assurer que Gaz Métro
7 dispose des outils contractuels et réglementaires
8 nécessaires pour pouvoir refuser les migrations que
9 toute nouvelle solution à l'usine LSR ou par la
10 création d'une classe C interruptible pourrait
11 entraîner. Il faudrait également envisager une
12 clause permettant l'interruptibilité des clients
13 qui... des clients actuellement en... qui
14 fournissent leur transport et qui migrent vers le
15 transport de réseau.

16 Mais, l'interruption dans toutes ces
17 dernières options - et c'est ça le... le point
18 central de notre propos à ce sujet - dans toutes
19 ces dernières options, l'interruption par sa nature
20 signifie un accroissement des émissions de gaz à
21 effet de serre, comme le souligne avec justesse
22 également le ROÉÉ.

23 Il n'y a pas vraiment de solution miracle
24 qui permettrait par ailleurs de diriger
25 spontanément les clients interrompus ailleurs que

1 vers le mazout, que ce soit vers l'électricité
2 ou... ou vers la biomasse puisque les clients qui
3 ont déjà accès à la biomasse renouvelable
4 l'utilisent déjà, par hypothèse. Il est donc
5 souhaitable de trouver des solutions autres que
6 l'interruption afin de gérer le risque
7 d'approvisionnement en transport de Gaz Métro.

8 Et ces solutions autres que l'interruption,
9 il y en a deux principalement. D'une part,
10 l'accroissement de l'entreposage en sol québécois
11 et, d'autre part, l'accroissement des mesures en
12 efficacité énergétique, mais qui ciblerait le
13 chauffage, qui ciblerait la charge de chauffage
14 puisque c'est celle-là qui est principalement visée
15 par le risque d'approvisionnement en transport. Je
16 parlerai d'abord de l'accroissement de
17 l'entreposage en sol québécois.

18 (15 h 19)

19 Il y avait une proposition qui avait été
20 soumise par Intragaz récemment avec l'appui de Gaz
21 Métro au dossier R-3868-2014, qui a été rejetée par
22 la Régie. Nous soumettons que cette décision, et la
23 décision en révision dans le même dossier, était
24 basée sur la preuve telle que déposée dans ce
25 dossier par Intragaz et secondairement par Gaz

1 Métro. Cett preuve, on peut le voir spontanément
2 quand on regarde le dossier, était loin d'être
3 aussi élaborée que les preuves qui ont été faites
4 dans ce dossier et dans d'autres dossiers
5 tarifaires de Gaz Métro et qui illustrent le risque
6 grandissant auquel fait face Gaz Métro quant à son
7 approvisionnement en transport, quant aux coûts qui
8 pourront en résulter.

9 D'ailleurs, l'entente, en fait, pas
10 l'entente, mais le projet d'entente, puisque
11 l'entente n'est pas encore approuvée par l'Office
12 national de l'énergie, mais l'entente en question,
13 le projet Énergie Est, tout ça a été moins
14 développé à l'époque où ce dossier a été entendu.
15 Donc, de toute façon, il n'y a pas de règle de
16 *stare decisis* auprès de la Régie de l'énergie.
17 Donc, rien n'empêche de nouveau Intragaz, avec
18 l'appui de Gaz Métro, de soumettre, même si elles
19 le veulent, la même proposition, mais avec une
20 preuve plus élaborée qui ferait mieux état du
21 risque des alternatives à cet accroissement
22 d'entreposage en sol québécois, du risque de prix
23 qui pourrait se rattacher à ces alternatives-là.

24 Je vous cite à cet égard aussi une
25 jurisprudence qui était dans le dossier R-3493-

1 2002, la décision D-2002-229, aux pages 10 et 11.
2 Je vais vous lire un court extrait. En fait, il
3 s'agissait d'une demande de révision par Hydro-
4 Québec Transport, d'une décision qui, enfin,
5 essentiellement d'une décision dont elle était
6 insatisfaite et le banc de révision dit... C'était
7 peut-être pas... on n'entre peut-être pas dans les
8 cas d'application d'une révision de décision, mais
9 c'est pas grave, vous pouvez revenir l'année
10 prochaine et faire changer tout cela parce que les
11 tarifs ne sont pas éternels; ils évoluent avec le
12 temps. Donc, un extrait de cette décision dit que :
13 Un tel problème - donc, le problème
14 qui faisait l'objet de la demande de
15 révision - peut plus adéquatement être
16 traité dans le contexte d'une demande
17 d'ajustement des tarifs. La
18 réglementation économique est
19 essentiellement évolutive et la Loi
20 permet de modifier les tarifs
21 lorsqu'ils ne sont plus justes et
22 raisonnables.
23 Donc, on peut appliquer ces propos à ce qui s'est
24 passé dans le récent dossier d'Intragaz. Intragaz
25 et Gaz Métropolitain étaient liées par la preuve,

1 et peut-être l'insuffisance de preuve, qui avait
2 été déposée lors du dossier initial qu'ils avaient
3 présenté à la Régie. Ils n'ont pas pu compléter ou
4 changer cette preuve au stade de la révision. Donc,
5 la révision a été rejetée, mais rien ne leur
6 empêche de présenter même le même projet s'ils le
7 désirent, mais avec une meilleure preuve, et une
8 preuve qui serait à date, qui tiendrait compte de
9 l'évolution de l'entente et du contrat, en fait, du
10 projet d'entente TCPL et du projet Énergie Est.

11 J'ajouterai même qu'afin d'éviter que la
12 preuve déposée dans un éventuel dossier sur cet
13 entreposage ne soit pas aussi fournie que celle au
14 présent dossier tarifaire et d'étude du plan
15 d'approvisionnement de Gaz Métro, il pourrait même
16 être souhaitable que la Régie, si elle juge dans sa
17 décision qui émanera des présentes audiences
18 aujourd'hui qu'un accroissement de l'entreposage en
19 sol québécois pourrait être souhaitable, que la
20 Régie ordonne ou demande, selon l'article 48 de la
21 Loi sur la Régie de l'énergie, à Intragaz de lui
22 soumettre une nouvelle demande tarifaire au même
23 effet que ce qui a été rejeté il y a quelques mois.
24 Et cette demande pourrait même être étudiée dans
25 une phase ultérieure du présent dossier, R-3879-

1 2014, de sorte que la formation pourra bénéficier
2 de la preuve qu'elle a déjà reçue et qui est déjà
3 au dossier... au présent dossier sur le risque et
4 sur les coûts prévus en approvisionnement en
5 transport.

6 (15 h 25)

7 L'autre outil - donc j'avais mentionné tout
8 à l'heure que l'interruption ce n'est pas l'idéal
9 pour gérer le risque d'approvisionnement en
10 transport de Gaz Métro, que le premier outil
11 c'était d'accroître l'approvisionnement en sol
12 québécois - et l'autre outil pourrait consister à
13 accroître les volumes d'efficacité énergétique,
14 surtout en chauffage et en se basant sur des coûts
15 évités qui seraient mis à jour, qui tiendraient
16 compte des prévisions que l'on est en train de
17 recevoir et de prévoir quant aux coûts
18 d'approvisionnement supplémentaire en transport qui
19 seraient autrement requis.

20 Et mettre en parallèle, comparer le coût
21 des mesures d'efficacité énergétique au coût de ces
22 autres options d'approvisionnement, puis au coût et
23 au réalisme des options qui viseraient à accroître
24 les options interruptibles aussi. Donc on mettrait
25 tout ça en parallèle et on choisirait les

1 meilleures options. Je vous sou mets les meilleures
2 options économiques, mais je vous inviterais aussi
3 à tenir compte des autres... des autres avantages
4 comparatifs qu'une option présente par rapport à
5 l'autre.

6 Et ça devient plus facile maintenant parce
7 qu'avec le SPEDE, réduire les consommations de gaz
8 se traduit par une réduction des sommes qui doivent
9 être payées pour couvrir ces émissions via le
10 SPEDE. Donc le SPEDE joue précisément son rôle de
11 monétiser, de transformer en outil économique une
12 considération qui autrefois n'était pas monétisée
13 et une considération environnementale.

14 Je vais un peu élaborer, mais je partage
15 les propos que le ROEE vous a exprimés il y a
16 quelques minutes quant au pouvoir qu'a la Régie de
17 mettre en parallèle ces différentes mesures. Dans
18 la décision qui a été rendue il y a environ un an,
19 par laquelle la Régie a déclaré qu'elle n'avait pas
20 juridiction pour imposer des programmes
21 d'efficacité énergétique, d'abord il faut
22 comprendre qu'on était dans un contexte où le
23 Distributeur ne voulait pas mettre en place un
24 certain programme.

25 Dans le présent cas, je ne suis pas sûr

1 qu'on se retrouverait devant la même situation. Si
2 on avance dans une telle démarche de comparaisons
3 des options, il n'est pas dit d'avance que Gaz
4 Métro refusera d'implanter de nouvelles mesures
5 d'efficacité énergétique si elles sont considérées
6 plus efficaces, que des alternatives qui
7 consisteraient à surdépenser en approvisionnement
8 de transport, donc qui... Donc on n'est pas encore
9 dans ces... et on ne peut pas présumer qu'on sera
10 dans une situation où Gaz Métro dira : je veux
11 absolument construire, aider TCPL à construire de
12 nouveaux tuyaux, je ne veux pas d'efficacité
13 énergétique, je veux plus de tuyaux à la place.

14 Et par ailleurs, et je vous soumetts... et
15 je ne sais pas dans quelle mesure la Régie peut
16 accepter ce genre de... ce raisonnement, mais
17 l'article 49 de la Loi, quand il parle d'approuver
18 les dépenses, parle d'approuver les dépenses
19 nécessaires. Donc la Régie a le pouvoir de dire :
20 bien payer TCPL pour qu'il construise plus de
21 tuyaux, ce n'est pas nécessaire si vous pouvez
22 faire mieux autrement.

23 Donc cette partie de l'article 49, peut-
24 être est la voie qui permet à la Régie de reprendre
25 sa juridiction qu'elle n'a pas exercée il y a un an

1 ou deux dans les dossiers d'efficacité énergétique,
2 mais là en se basant sur un raisonnement différent,
3 il ne s'agit pas, dans l'abstrait, d'approuver un
4 PGEÉ, il s'agit de voir est-ce que plus de mesures
5 d'efficacité énergétique sont meilleures que les
6 alternatives qui consisteraient à surdépenser en
7 transport?

8 Bon, il y a également trois autres
9 articles. Maître Gertler du ROEE en mentionné deux.
10 Il y a l'article... il y a l'article 5, qui permet
11 d'interpréter... qui n'est pas un article attributif
12 de juridiction, mais qui permet d'interpréter de
13 quelle manière la Régie doit exercer ses
14 juridictions en vertu de tous les autres articles
15 de sa loi constitutive.

16 (15 h 29)

17 Il y a l'article 31 qui donne différentes
18 juridictions à la Régie et il y a un autre article
19 que je vous mentionne qui est l'article 51 qui fait
20 appel à la notion de développement d'un réseau de
21 distribution. Donc un réseau de distribution, un
22 réseau de distribution de gaz naturel qui
23 surdépasserait de manière complètement folle en
24 transport, alors qu'elle négligerait des mesures
25 moins coûteuses, plus efficaces en efficacité

1 énergétique. Est-ce que ce serait un réseau normal
2 au sens de l'article 51? Donc ça fait des parties
3 des outils législatifs dont vous pouvez vous
4 prévaloir pour mettre en parallèle des mesures
5 d'efficacité énergétique à des mesures
6 d'interruption ou à des mesures simplement
7 d'accroissement des dépenses en transport de gaz.

8 Et donc, nous vous invitons, nous invitons
9 la Régie à prévoir dans sa décision au présent
10 dossier qu'un tel débat devrait être fait lors de
11 la prochaine cause tarifaire, c'est-à-dire on est
12 déjà, on voit déjà les grands pourtours de la
13 problématique au présent dossier. L'an prochain, il
14 y aura une autre cause... bien, avant l'an prochain
15 puisqu'il y a... c'est dès le mois de mars que...
16 Gaz Métro doit déposer son prochain dossier
17 tarifaire, en avril doit déposer son plan
18 d'approvisionnement. Si les dates sont maintenues
19 par un autre, par une autre formation en révision,
20 ce seront ces dates-là qui vont s'appliquer. Donc
21 la Régie pourrait, dans le prochain dossier
22 tarifaire, qui est la phase suivante du prochain
23 numéro de dossier, demander à Gaz Métro de lui
24 présenter, de façon comparative, ses différentes
25 options pour qu'on choisisse la meilleure voie,

1 donc la meilleure voie économique, la meilleure
2 voie environnementale aussi pour gérer ce risque
3 d'approvisionnement en transport.

4 Un mot brièvement avant de passer au sujet
5 suivant, sur l'aspect régional, nous vous
6 soumettons que la Régie a le pouvoir d'édicter des
7 offres interruptibles qui seraient différentes
8 d'une région à l'autre, donc qui privilégierait les
9 régions qui font, où le réseau de distribution est
10 présentement encombré, de même qu'elle peut prévoir
11 des mesures d'efficacité énergétique qui seraient
12 différentes, qui varieraient régionalement et là
13 encore, la variation pourrait être quant au montant
14 de l'aide offerte puisque si le besoin est plus
15 grand dans une certaine région, pourrait faire
16 varier l'option, on pourrait faire varier l'aide
17 financière.

18 Je vous donne un exemple pour vous
19 convaincre que c'est possible : les réseaux
20 autonomes d'Hydro-Québec Distribution. Dans ces
21 réseaux, il y a des programmes qui sont offerts,
22 qui ne sont pas offerts en réseau intégré. C'est ce
23 qu'on appelle les PUEERA P-U-E-E-R-A. Également,
24 ces PUEERA varient d'un réseau à l'autre simplement
25 parce que le besoin, la configuration de l'offre et

1 de la demande le justifie. Donc c'est tout à fait
2 possible de faire la même chose chez Gaz Métro,
3 d'avoir des mesures interruptibles, des mesures
4 d'efficacité énergétique différentes d'une région à
5 l'autre et qui seraient évidemment basées sur un
6 coût évité régional. C'est peut-être plus compliqué
7 à faire, mais c'est faisable et si on s'aperçoit
8 qu'on résout un... qu'on résout un problème en
9 faisant cela, c'est quelque chose que la Régie peut
10 demander.

11 Je passe maintenant au sujet suivant qui
12 est le PGEÉ. Donc nous avons souligné que les
13 volumes prévus au PGEÉ de deux mille quatorze -
14 deux mille quinze (2014-2015), deux mille quinze -
15 deux mille seize (2015-2016) de Gaz Métro sont
16 ambitieux. Monsieur Fontaine a souligné qu'ils se
17 comparent bien à ceux du PGEÉ d'Hydro-Québec
18 Distribution. Il a également souligné que les
19 prévisions des PGEÉ de Gaz Métro de ses deux
20 prochaines années sont fortement supérieures à
21 celles des années... en moyenne des années deux
22 mille sept à deux mille treize (2007-2013).

23 Les objectifs gouvernementaux de la
24 stratégie énergétique deux mille six - deux mille
25 quinze (2006-2015) du gouvernement du Québec en

1 efficacité gazière sont en voie d'être atteints et
2 dans cette perspective, et c'est pour cela qu'il a
3 été fait mention que les objectifs du PGEE, que les
4 volumes prévus du PGEE étaient ambitieux. Dans
5 cette perspective, il nous apparaît que la
6 bonification proposée par Gaz Métro pour son PGEE
7 est d'un niveau acceptable et elle ne peut
8 certainement pas être qualifiée de complaisante.
9 Toutefois, comme je l'ai mentionné tout à l'heure,
10 nous invitons aussi la Régie à recommander à Gaz
11 Métro de lui présenter d'éventuels accroissements à
12 ses mesures d'efficacité énergétique en parallèle
13 avec les autres moyens de gérer son risque
14 d'approvisionnement en transport.

15 (15 h 34)

16 Donc, dépendant du résultat de cet
17 exercice, le PGEE, même s'il est qualifié
18 d'ambitieux présentement, pourrait s'accroître si
19 on trouve qu'effectivement il y a des mesures
20 d'efficacité énergétique qui sont préférables pour
21 gérer ce risque.

22 La question n'est pas tant de savoir où se
23 situe le PGEE par rapport au potentiel technico-
24 économique total ou au PCMR de Gaz Métro, mais de
25 savoir où il se situe par rapport aux autres

1 options considérées pour gérer le risque
2 d'approvisionnement en transport et en mettant
3 continuellement à jour le coût évité.

4 Donc, nous appuyons, pour cette raison, de
5 manière un peu différente, par un raisonnement un
6 peu différent, le ROEE dans cette volonté
7 d'intégrer le PGEÉ à la recherche des solutions aux
8 risques d'approvisionnement.

9 Comme ça a été mentionné par monsieur
10 Fontaine dans sa preuve écrite et orale, nous
11 sommes, par ailleurs, satisfaits de la révision
12 apportée par Gaz Métro à ses coûts évités, en
13 particulier l'écart accru entre les coûts évités en
14 base et ceux pour le chauffage des locaux.

15 Et nous attirons votre attention sur la
16 recommandation de monsieur Fontaine qui propose,
17 qui ajoute que dans plusieurs programmes Gaz Métro
18 utilise pour établir ses coûts évités un mixte des
19 coûts évités de base et de chauffage des locaux. Et
20 nous croyons que ce ratio devrait être incorporé
21 dans toutes les fiches explicatives des programmes
22 du PGEÉ.

23 Dans son témoignage écrit et oral, madame
24 Brigitte Blais a, par ailleurs, passé en revue un
25 grand nombre de programmes individuels en

1 efficacité énergétique. Je ne vais pas les passer
2 tous en revue. Je vous référerai à la fois au
3 rapport et aux notes sténographiques. Mais en
4 attirant votre attention néanmoins sur un aspect
5 particulier qui était la demande qui a été faite
6 d'inviter Gaz Métro à accélérer les évaluations de
7 ses programmes.

8 On considère, en effet, d'une année à
9 l'autre que beaucoup d'évaluations de programmes
10 sont reportées continuellement. Trois programmes
11 ont d'abord été cités par madame Blais, le PE208,
12 le PE218, le PE219, qui sont les trois programmes
13 d'encouragement à l'implantation.

14 Et des frais sont prévus plusieurs années
15 de suite pour ces évaluations, donc dans les
16 budgets approuvés des PGÉÉ pour ces évaluations qui
17 ne se réalisent pas. Je comprends que ces frais ne
18 sont pas tous dépensés. Il y en a toujours une
19 petite partie qui est dépensée quand même.

20 Nous invitons vraiment la Régie à demander
21 à Gaz Métro de tenir ces évaluations et de fournir
22 ces évaluations le plus rapidement possible.

23 Et un autre programme qui se trouve à être
24 particulièrement sensible et qui nécessiterait
25 également que l'on réalise l'évaluation maintenant

1 et non pas de la reporter à l'année deux mille
2 quinze-deux mille seize (2015-2016), ce qui fait
3 que l'on ne pourrait tenir compte des résultats de
4 l'évaluation que dans la Cause tarifaire 2016-2017,
5 c'est le Programme PE124 qui est le Programme de
6 fenêtres Energy Star au marché résidentiel.

7 On sait, et la demande de renseignements
8 numéro 6 de la Régie à Gaz Métro s'interrogeait sur
9 la transformation évidente du marché, du marché des
10 fenêtres que l'on constate, du taux d'opportunisme
11 possiblement élevé qui pourrait en résulter. On a
12 un TCTR négatif pour ce programme et on sait que ce
13 programme est questionné également dans la Cause
14 tarifaire en cours de Gazifère et que c'est un
15 programme un peu supplémentaire.

16 C'est-à-dire qu'il y a déjà, le BEIÉ offre
17 déjà le Programme Rénoclimat qui, en principe, bien
18 qui récompense le participant quant au gain
19 d'efficacité énergétique mesurée par filtrométrie
20 qui résulte de l'ensemble des mesures qu'il peut
21 mettre en place, y compris des fenêtres Energy
22 Star.

23 (15 h 40)

24 Donc, un client pourrait bénéficier à la
25 fois du programme du BEIÉ Rénoclimat et du

1 Programme Energy Star ou alors il pourrait se dire
2 qu'il ne va pas faire tout Rénoclimat, mais qu'il
3 va seulement faire les fenêtres EnergyStar. Et là
4 se pose la question de l'installation. C'est que
5 s'il n'y a pas de mesure d'infiltrométrie qui
6 accompagne un tel programme, on sait que le grand
7 problème de l'efficacité des fenêtres, ce n'est
8 plus tellement les fenêtres elles-mêmes qui sont
9 toutes de très bonnes qualités sur le marché, c'est
10 leur installation.

11 Il n'y a pas de mesure du résultat net
12 d'efficacité énergétique dans le programme actuel
13 fenêtres EnergyStar puisqu'il n'y a pas de mesure
14 d'infiltrométrie, donc il n'y a pas de... il n'y a
15 rien qui est fait quant à la qualité de
16 l'installation elle-même. Et tout ça fait partie de
17 ce qui pourrait être regardé à la fois dans
18 l'évaluation, qu'on souhaite la plus rapide de ce
19 programme par un consultant externe et l'évaluation
20 que fera Gaz Métro après cela, peut-être qu'elle va
21 proposer un design différent du programme qui
22 pourrait inclure des tests d'infiltrométrie pour
23 mesurer la qualité de l'installation. Ou ça
24 pourrait être tout simplement donner un montant
25 supplémentaire à ceux qui participent à Rénoclimat.

1 Il y a plusieurs options possibles.

2 Et tout cela mériterait d'être examiné par
3 Gaz Métro et ensuite soumis à la Régie pour qu'on
4 puisse déterminer la meilleure manière de garder,
5 avec ou sans modification, ou de transformer ce
6 programme pour les années à venir. Donc, je vous
7 réfère, comme je l'ai mentionné, au texte et aux
8 propos tenus madame Blais sur le PGEÉ.

9 Et j'arrive finalement au dernier point,
10 qui sera très bref, qui est le CASEP. Monsieur
11 Fontaine a indiqué que le CASEP a permis de
12 remplacer trente-sept millions (37 M) de litres de
13 mazout et de réduire annuellement les émissions de
14 GES de trente-neuf mille six cents (39 600) tonnes.
15 Il avait d'abord été maintenu en parallèle malgré
16 l'existence aussi du Fonds vert. Et nous croyons
17 que la Régie devrait aussi permettre de maintenir
18 ce programme en parallèle malgré l'existence du
19 SPEDE.

20 Et la mise en place du SPEDE ne devrait pas
21 avoir pour conséquence d'abolir toutes les autres
22 mesures environnementales qui peuvent être mises en
23 place, que ce soit des règles obligatoires ou des
24 mesures financières comme le CASEP. Le SPEDE doit
25 être conçu comme un supplément aux autres mesures.

1 Sinon, on régresse dans la lutte contre les
2 changements, contre les émissions de gaz à effet de
3 serre.

4 Le ROEE et le GRAME abondent dans le même
5 sens. Et le ROEE a même fourni des sources
6 internationales appuyant le maintien d'un tel
7 programme malgré l'existence parallèle d'un marché
8 de permis d'émissions échangeables. Donc, ça
9 complète mes représentations. Puis je vous remercie
10 beaucoup, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
11 les régisseurs. Et je suis prêt à répondre à des
12 questions s'il y en a.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Neuman. Monsieur Méthé.

15 M. PIERRE MÉTHÉ :

16 J'aurais une brève question. Vous avez évoqué tout
17 à l'heure la notion de réseau normal. Je vais à
18 l'article 51. C'est ce à quoi vous référiez. Et je
19 lis : « Le développement normal d'un réseau. »
20 J'aimerais comprendre la nuance, s'il y en a une,
21 sinon m'expliquer en quoi c'est un synonyme.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Vous avez raison, c'est le développement normal
24 d'un réseau. J'ai été un petit peu trop
25 enthousiaste quand j'ai prononcé cette phrase.

1 LE PRÉSIDENT :
2 Donc, la Régie n'aura pas d'autres questions,
3 Maître Neuman.
4 Me DOMINIQUE NEUMAN :
5 Merci beaucoup.
6 LE PRÉSIDENT :
7 On serait donc... Merci. On serait donc rendu à la
8 réplique. Est-ce que vous voulez prendre un cinq,
9 dix minutes?
10 Me VINCENT REGNAULT :
11 Non.
12 LE PRÉSIDENT :
13 Allons-y!
14 RÉPLIQUE PAR Me VINCENT REGNAULT :
15 Pendant la pause, avant que maître Neuman prenne la
16 parole, j'ai eu l'occasion de rassembler mes idées,
17 colliger celles de mes collègues également, puis
18 vous faire part peut-être de nos derniers
19 commentaires qui se voudront brefs. Mais il y a
20 quand même un certain nombre de choses à dire
21 considérant ce qui a été porté à votre attention
22 par... donc un certain nombre de commentaires de la
23 part de mes collègues qui méritent quelques
24 réponses de mon côté.
25 Peut-être commencer avec toute la question

1 de l'offre interruptible et de ce qu'on a entendu
2 évidemment du désir de Gaz Métro de trouver une
3 solution à l'égard de ce problème-là et de la façon
4 d'arriver ou d'atteindre notre objectif de trouver
5 une solution. Durant les audiences, puis c'est de
6 ça qu'on a discuté un peu tantôt avec mes
7 collègues, il a été question de la possibilité
8 d'importer en quelque sorte toute la réflexion sur
9 le service interruptible dans le groupe de travail
10 relatif à la fonctionnalisation qui va être entendu
11 dans une, je pense, dans la cause... dans le cadre
12 de la cause tarifaire deux mille quinze (2015).

13 (15 h 45)

14 Il y a d'autres possibilités qui s'offrent
15 à nous, notamment, moi, je pense, et je pense ici à
16 voix haute, puis, je n'ai pas la réponse
17 aujourd'hui mais je pense que ça fait partie des
18 réflexions qu'on peut tous avoir, puis Gaz Métro
19 vous reviendra probablement avec une proposition, à
20 moins que vous ne reveniez avant, mais je pense
21 qu'une des alternatives qui est toujours possible,
22 c'est que dans le cadre du dossier 3867 qui est sur
23 la vision tarifaire, on décide de, par exemple,
24 créer une phase 1-A, 1-B, je ne sais pas comment
25 exactement l'appeler, dans le cadre de laquelle il

1 pourrait y avoir un traitement accéléré de la
2 question de l'offre interruptible. Ça, c'est une
3 autre solution.

4 Maintenant, donc que... Donnez-moi juste un
5 instant. O.K. Donc, l'autre chose dont je voulais
6 discuter, c'était la façon d'arriver à cette
7 solution-là. Parce que vous avez fait un
8 commentaire, Monsieur le Président, à maître
9 Sarault quant à la participation de l'ensemble des
10 groupes de consommateurs et je suis évidemment,
11 totalement, du même avis que la Régie quant au fait
12 que je pense que toutes les parties prenantes, en
13 tout cas, pour qui ça a un impact, doivent
14 participer à la discussion.

15 Cependant, je ne suis pas connaisseur; je
16 ne connais pas le fin détail du dossier d'Hydro-
17 Québec dans le cadre duquel il y a une solution qui
18 a été trouvée. Je pense que... je comprends et ce
19 que j'en comprends, et je ne pense pas que ce soit
20 nécessairement une mauvaise solution, je trouve
21 ça... c'est malheureux que maître Sicard ne soit
22 plus là, je pensais qu'elle en parlerait dans le
23 cadre de son argumentation, mais ce que je
24 comprends de ce qui s'est passé, c'est que le
25 distributeur d'électricité a rencontré un certain

1 nombre de grands clients industriels. Ils ont
2 convenu d'une solution qui était mutuellement
3 acceptable pour eux, qui a ensuite... solution qui
4 a ensuite été présentée à la Régie, évidemment à
5 l'ensemble des intervenants, qui ont eu à ce
6 moment-là l'occasion de faire leurs représentations
7 à l'égard de cette solution-là qui était suggérée.

8 Quant à Gaz Métro, il s'agit d'une... il
9 s'agit probablement de la solution qui serait la
10 plus efficace, qui permettrait de faire progresser
11 ce dossier-là le plus rapidement possible, dans la
12 mesure où, dans un premier temps, vous avez les
13 parties principalement prenantes, si je peux dire,
14 qui se rencontrent, ou qui conviennent, ou qui
15 discutent d'une solution qui leur est mutuellement
16 acceptable puisque c'est des parties les... les
17 premières impliquées. Et, évidemment, les personnes
18 qui subissent, entre guillemets, les conséquences
19 de la nouvelle... de la proposition qui est faite,
20 bien, ont l'occasion aussi à leur tour de faire
21 valoir leur point de vue.

22 Alors, je pense que ça pourrait être une
23 façon de fonctionner si, effectivement, c'est celle
24 qui a été privilégiée dans le dossier d'Hydro-
25 Québec. Je pense qu'on devrait se laisser les

1 portes ouvertes mais il y a une chose qui est
2 certaine dans tout ça, c'est que, ultimement,
3 l'ensemble des groupes de consommateurs devraient
4 avoir leur mot à dire à l'égard de cette
5 proposition-là ou de cette solution qui va être
6 présentée.

7 Je voudrais également dire juste un mot
8 suite à une chose qu'a dite maître Sarault quand il
9 a parlé... quand il a évoqué le fait que ses
10 clients étaient la source du problème mais aussi
11 une solution. Simplement lui dire que je suis - il
12 va être content probablement d'entendre ça - mais
13 je veux juste lui dire que je suis en désaccord
14 avec lui. Je pense que les clients industriels sont
15 plutôt l'occasion du problème, certainement pas la
16 cause du problème.

17 Le problème, il trouve sa source dans les
18 conditions actuelles au niveau du transport, puis
19 dans tout l'environnement gazier qui prévaut. Je ne
20 pense pas que ce soit la faute des clients
21 industriels d'une... en premier lieu. Alors, je
22 voudrais aussi... je voulais mettre ça au clair
23 pour la Régie à ce niveau-là.

24 Il y a eu une... je crois que c'est maître
25 Rozon qui a posé cette question-là à l'égard des

1 capacités de transport : advenant une révision de
2 l'offre interruptible, qu'advient-il des
3 capacités de transport qui ont été contractées par
4 Gaz Métro? Simplement, vous rassurer, évidemment
5 la demande aux services continus diminue;
6 simplement vous rassurer : les outils
7 d'approvisionnement de Gaz Métro sont constitués
8 d'un ensemble d'outils, de contrats de transport,
9 tous avec des échéances, avec des durées plus ou
10 moins longues, avec des échéances qui s'échelonnent
11 dans le temps. Donc, à ce stade-ci, Gaz Métro
12 n'entrevoit pas de problème quant à la possibilité
13 d'ajuster, je vous dirais, ses outils en fonction
14 des résultats d'une éventuelle révision du service
15 interruptible.

16 (15 h 50)

17 À l'égard de... Je passe maintenant à
18 quelques commentaires qui ont été faits par maître
19 Turmel de la FCEI. Alors, *mea culpa*, ça m'arrive à
20 moi aussi, en fait, j'ai pris mes désirs pour une
21 réalité dans mon argumentation lorsque j'ai indiqué
22 que monsieur Gosselin avait dit que c'était la
23 meilleure solution, mais je veux quand même attirer
24 l'attention de la Régie.

25 J'ai indiqué dans mon plan d'argumentation

1 - excusez-moi - l'année... page... paragraphe 58,
2 donc j'ai indiqué à la FCEI combien que l'année la
3 plus récente disponible fournit les meilleures
4 informations et j'ai indiqué la page 46.

5 Mais, j'ai eu un échange également avec
6 monsieur Gosselin un peu plus loin dans les notes
7 sténographiques de la même journée, à la page 66,
8 il me dit... et je lui... dans ma question, en
9 fait, j'affirme qu'il m'a dit qu'il a dit que
10 c'était la meilleure année et il me dit :

11 Bien, non. Non, ce n'est pas ce que
12 j'ai dit.

13 Ce qui est effectivement le cas

14 J'ai dit que l'année de référence la
15 plus récente c'est celle qui a le plus
16 d'information ou disons que
17 l'information est la plus proche ou la
18 clientèle disons est la plus proche de
19 la clientèle de l'année témoin. Donc,
20 elle contient plus d'information sur
21 cette clientèle-là [...]

22 Alors, effectivement, monsieur Gosselin n'a pas dit
23 qu'il s'agissait de la meilleure année, sauf que je
24 ne sais pas comment une année peut être meilleure
25 si celle qu'on regarde est celle qui contient le

1 plus d'information. Bien franchement, je pense
2 qu'il y a un synonyme. En tout cas, moi, je me
3 permets de faire ce synonyme-là. Je pense qu'il n'a
4 pas voulu dire qu'il s'agissait de la meilleure
5 année pour se garder toutes les portes ouvertes.
6 Mais, je pense qu'à quelque part, en reconnaissant
7 que c'était l'année qui fournissait le plus
8 d'information, on en arrive à la conclusion qu'il
9 s'agit à ce moment-là de la meilleure année.

10 Maître Turmel vous a aussi parlé de... ou
11 cité monsieur Gosselin parce que monsieur Gosselin
12 expliquait que les régressions linéaires, elles ne
13 capturaient pas des causalités, mais des
14 corrélations. J'ai moi aussi noté cette phrase-là
15 qui était, je trouve, tout à fait savoureuse et
16 magnifique de la part de monsieur Gosselin, sauf
17 que la réalité, c'est que les régressions linéaires
18 aussi imparfaites soient-elles sont la façon que
19 les distributeurs emploient pour déterminer une
20 journée de pointe. Alors, je comprends que ça ne
21 donne peut-être pas les résultats que la FCEI
22 souhaiterait avoir, sauf que, à moins que la FCEI
23 nous arrive avec une autre proposition pour
24 calculer une journée de pointe, à l'heure actuelle,
25 c'est la meilleure solution qui existe, comme en

1 fait foi l'usage très répandu de celle-ci.

2 Maître Turmel vous a également parlé de
3 Saint-Flavien. Encore une fois, il avait raison, je
4 n'ai dit... je n'ai rien dit à ce sujet dans mon
5 argumentation. Cependant, j'ai le raisonnement ou
6 l'affirmation que maître Turmel ne devrait pas être
7 étendue à l'ensemble du dossier. Il y a eu un
8 certain nombre de questions qui ont été posées à
9 Gaz Métro à l'égard de l'utilisation de Saint-
10 Flavien avec des réponses bien précises qui ont été
11 fournies.

12 Je comprends que la FCEI souhaiterait qu'on
13 utilise ou qu'on prévoie l'utilisation de Saint-
14 Flavien d'une certaine façon, notamment avec un
15 débit maximal au courant du mois de janvier, des
16 débits réduits au mois de février notamment. Mais,
17 la réalité de la vie, c'est qu'il y a des journées
18 froides qui se produisent également en février puis
19 on en a besoin de Saint-Flavien en février. Donc,
20 dans l'état actuel des choses, la prévision, on
21 pense que c'est la façon la plus prudente de
22 prévoir l'utilisation... la façon dont on prévoit
23 utiliser Saint-Flavien, on pense que c'est la façon
24 la plus prudente de le faire.

25 Monsieur... Maître Turmel vous a aussi

1 parlé d'optimisation, de s'adresser à Intragaz pour
2 optimiser le profil d'utilisation. Je me permets de
3 rappeler encore une autre chose qui a été dite dans
4 le cadre des audiences. C'est que ce profil-là -
5 puis je ne vous dis pas qu'on ne le refera pas, là,
6 je pense qu'il faut faire preuve d'ouverture
7 d'esprit, c'est un peu le message, la teneur de mon
8 message ce matin. Excusez-moi.

9 Donc, c'est ça, je ne vous dis pas qu'on ne
10 fera pas preuve... on ne fera pas preuve
11 d'ouverture d'esprit. Simplement que ce profil-là,
12 on a déjà fait plusieurs vérifications ou plusieurs
13 démarches avec Intragaz au cours des dernières
14 années pour justement tenter de l'optimiser.
15 Simplement rappeler ça.

16 (15 h 56)

17 Quelques mots au sujet de la... de ce que
18 vous a dit maître Gertler. En tout cas, il y a une
19 chose sur laquelle je vais être d'accord avec
20 maître Gertler, c'est qu'il ne sera jamais reconnu
21 pour sa brièveté, ça... je pense que c'est certain.
22 Puis je me permets de faire cette farce-là parce
23 qu'il l'a lui-même dit lorsqu'il a prévu son temps
24 de... son temps d'intervention. Mais pour être
25 sérieux, je vais - puis je pèse mes mots, je vais

1 vous dire, j'ai trouvé ça pratiquement insultant ce
2 qui a été dit à certains égards à l'égard de Gaz
3 Métro par le procureur du ROÉÉ.

4 « J'ai entendu dire que Gaz Métro fixait
5 son objectif d'économie d'énergie en fonction de sa
6 bonification », je trouve qu'il ne peut pas y avoir
7 une affirmation plus démagogique que celle... plus
8 démagogue que celle-là, plus démagogique que celle-
9 là. On a, jusqu'à tout récemment, eu des cibles
10 d'efficacité énergétique qui étaient environ à
11 trente-deux millions de mètres cubes (32 Mm(3)) par
12 année. On l'a augmenté cette année à trente-neuf
13 millions de mètres cubes (39 Mm(3)), presque
14 quarante millions de mètres cubes (40 Mm(3)). Vous
15 avez SÉ-AQLPA qui - si vous avez un intervenant qui
16 est actif au niveau environnemental, c'est bien
17 celui-là - qui vient vous dire que c'est un
18 objectif qui est ambitieux, que la bonification est
19 acceptable, qu'elle n'est pas complaisante, comme
20 l'a répété monsieur... maître Neuman. Je pense que
21 de faire cette affirmation-là de la part du ROÉÉ
22 c'est carrément exagéré.

23 J'ai entendu une autre chose qui m'a déplu.
24 Vous m'avez peut-être vu prendre une note avec un
25 peu plus de vigueur, mais c'est quand il discutait

1 de... je crois de la vaporisation et il a parlé de
2 la tendance de Gaz Métro à vouloir augmenter sa
3 base de tarification - il ne l'a pas dit tout à
4 fait comme ça, vous me permettrez de paraphraser un
5 peu - puis parce qu'on est rémunéré. Je m'excuse,
6 cette rémunération-là, on l'a pour une raison,
7 c'est parce qu'il y a un risque aussi qui vient en
8 fonction des investissements qu'on fait. Alors
9 c'est pas quelque chose qu'on nous donne, c'est
10 quelque chose qui, quant à moi, est mérité. On a
11 l'occasion de faire des débats à ce sujet-là sur
12 une base régulière.

13 Mais je veux juste... je veux juste
14 exprimer un peu mon... mon désaccord, disons-le
15 comme ça, à l'égard de ces commentaires-là qui
16 m'apparaissent gratuits, puis sans fondements, puis
17 pas de nature certainement à faire avancer le
18 débat. Je pense que Gaz Métro, en commençant par
19 madame Brochu qui intervient dans un bon nombre de
20 forums, est une entreprise qui a à coeur
21 l'environnement. C'est certain qu'on distribue un
22 carburant ou un carburant fossile, mais je pense
23 qu'on fait les efforts, on met beaucoup d'efforts
24 justement à l'égard de l'efficacité énergétique. Et
25 c'est ça, je pense que ça complète ce que j'ai à

1 dire à ce sujet-là.

2 Dernière chose dont je voudrais vous parler
3 c'est la plaidoirie de maître Neuman. J'ai quelques
4 commentaires, Monsieur... Maître Neuman employait
5 le mot « caricature » en référant au fait qu'on
6 était mieux d'aller un petit peu plus ou d'avoir
7 une demande en pointe un petit peu plus, un petit
8 peu moins, qu'un petit peu moins. Je pense que
9 c'est important de garder à l'esprit que c'est pas
10 juste Gaz Métro qui vous dit ça, vous avez aussi
11 les consommateurs qui sont venus vous dire ça. Vous
12 avez l'ACIG qui est venue vous dire ça, vous avez
13 la FCEI qui est venue vous dire ça, vous avez UC,
14 des gens qui sont en premier lieu concernés par la
15 demande, par l'approvisionnement. Puis je pense que
16 ça, c'est certainement pas une caricature, c'est
17 quelque chose qui est bien réel, c'est des gens qui
18 l'utilisent cette énergie-là.

19 Ensuite, j'ai... j'ai... Un autre qui a été
20 mal cité, vous m'en excuserez, c'est monsieur...
21 monsieur Fontaine lorsqu'il me disait que je ne
22 l'aurais pas correctement cité, mais en fait mon
23 objectif lorsque j'ai parlé de ce que monsieur
24 Fontaine a dit c'était pas tant de le citer pour
25 m'appuyer sur sa citation pour faire un argument,

1 preuve-là, mais moi je, ce dossier... cette
2 entente-là puis le projet, on en a discuté dans le
3 cadre de ce dossier-ci. On en a discuté dans le
4 cadre d'autres dossiers mais c'est important.
5 L'entente, c'est une entente qui va permettre à
6 terme le déplacement de la structure
7 d'approvisionnement de Gaz Métro vers Dawn et elle
8 est totalement indépendante de tout ce qui est, de
9 tout ce qui concerne le projet oléoduc Énergie Est.
10 Si vous oubliez le projet Énergie Est pour
11 l'instant, vous avez Gaz Métro qui souhaite
12 déplacer ses approvisionnements à Dawn.

13 Et qu'est-ce que TransCanada lui dit?
14 TransCanada lui dit « Je n'ai pas les capacités
15 pour te permettre d'acheminer l'entièreté de ton
16 gaz naturel à partir de Dawn. Je dois bâtir des
17 capacités additionnelles. » Et quand on demande à
18 TransCanada de bâtir des capacités additionnelles,
19 elle nous dit non parce que les tarifs qui ont été
20 décidés par l'ONE ne me permettent pas de récupérer
21 les coûts ou mes investissements. Et c'est de là
22 qu'est venue l'entente qui est intervenue entre les
23 distributeurs de l'Ontario et du Québec et
24 TransCanada c'est justement pour permettre à
25 TransCanada de bâtir, de faire des investissements

1 et de récupérer cet investissement-là.

2 Jusqu'ici, il n'y a absolument aucun lien
3 avec Énergie Est. Énergie Est c'est quelque chose
4 qui arrive ultérieurement, projet dans le cadre
5 duquel on retire, ou TransCanada souhaite retirer
6 une portion des capacités qui sont dans le triangle
7 de l'est et propose de remplacer la capacité
8 qu'elle retire dans le triangle de l'est, dans le
9 fameux North Bay shortcut, par d'autres
10 investissements qui sont distincts de ceux qui vont
11 découler de l'entente, donc qui acceptent de faire
12 des investissements pour remplacer la capacité qui
13 va être retirée dans le North Bay shortcut.

14 Alors je veux juste pas qu'il y ait de
15 confusion qui soit entretenue dans votre esprit à
16 ce sujet-là; c'est vraiment deux choses qui sont
17 complètement distinctes. Puis je me permets bien...
18 bien gentiment j'invite maître Neuman s'il veut
19 qu'on en discute puis je vais clarifier cette
20 chose-là. Je ne voudrais pas que lui non plus qu'il
21 y ait de confusion qui soit entretenue dans la
22 réalité qu'il voit.

23 Bon maître Neuman vous a aussi parlé du
24 projet d'investissement qui a été refusé par la...
25 du projet d'investissement par Intragaz qui a été

1 refusé. Il vous a parlé de la possibilité pour la
2 Régie d'avoir recours à l'article 48 pour ordonner
3 à Intragaz de déposer des nouveaux tarifs. Je pense
4 qu'il ne faut pas mélanger les choses dans la loi.
5 L'article 48 effectivement donne la possibilité à
6 la Régie de causer ou de provoquer, d'ouvrir une
7 cause tarifaire.

8 Un investissement, c'est une chose qui est
9 différente. Je ne pense pas que la Régie, puis si
10 jamais il le faut, on aura ce débat-là un jour, là,
11 mais je ne pense pas que la Régie a le pouvoir
12 d'ordonner à un distributeur de faire un
13 investissement. Si Intragaz, pour toutes sortes de
14 raisons un jour, souhaite revenir à la Régie pour
15 proposer à nouveau le projet qui a été refusé, elle
16 le fera mais je ne pense pas que la Régie dispose
17 de ce pouvoir-là.

18 Je n'en ai plus pour très, très longtemps,
19 Monsieur le Président, là. Je sais que SÉ-AQLPA
20 vous a aussi parlé, au début de son argumentation,
21 de nuances à apporter au niveau des principes à
22 appliquer pour l'établissement de la demande de
23 pointe, l'acquisition des outils de transport. On
24 vous a parlé d'établir la prévision de la demande,
25 de la décomposer ensuite en demande de base,

1 demande de pointe, demande de fine pointe.

2 Je pense que cette façon de présenter les
3 choses n'est pas tout à fait la réalité à laquelle
4 nous on fait face, avec laquelle nous autres, chez
5 Gaz Métro, avec laquelle on compose puis qui vous
6 est présentée. La façon de faire les choses, je
7 pense que ça vous a été expliqué à quelques
8 reprises, c'est d'établir une prévision de la
9 demande qui est globale et d'y répondre d'une façon
10 globale sans nécessairement décomposer l'ensemble
11 de ces outils-là et puis le nombre de journées
12 d'interruption, bien dépend justement de cette...
13 de ce portefeuille d'outils global que nous
14 déterminons pour répondre à la demande qui a été, à
15 la demande globale encore une fois qui a été
16 identifiée.

17 Dernier point peut-être avant de juste me
18 retourner vers mes gens puis m'assurer que j'ai
19 couvert tous les aspects. On vous a parlé aussi
20 d'une offre interruptible, différente d'une région
21 à l'autre. Je ne vous dis pas non puis Gaz Métro ne
22 vous dit pas non. La seule réflexion que ça m'a
23 amenée, ça m'apparaît être une brèche importante
24 dans un principe, dans le principe du timbre-poste,
25 dans le principe que le même tarif s'applique

1 partout.

2 (16 h 04)

3 Alors quand je vous dis qu'il ne faut pas
4 déshabiller Pierre pour habiller Paul - je l'ai eu
5 cette fois-ci, on s'est pratiqué sur l'heure du
6 lunch - bien, ça, c'en est peut-être un exemple. Si
7 on crée un service interruptible à un endroit, donc
8 on bat en brèche ce principe-là qui est un
9 principe, je pense, important aux yeux de la Régie
10 et de l'ensemble des consommateurs aussi je crois.
11 Et je pense que ça mériterait une étude très
12 sérieuse.

13 Donnez-moi juste un instant s'il vous
14 plaît. Ça complète les représentations que j'avais
15 à faire aujourd'hui. Merci. Merci pour l'attention,
16 merci pour la disponibilité. Puis évidemment s'il y
17 a quoi que ce soit, on est toujours disponible.

18 Me LOUISE ROZON :

19 Maître Regnault, j'ai peut-être... j'aimerais peut-
20 être revenir en fait sur un élément que vous avez
21 mentionné dans votre plaidoirie au paragraphe 79.
22 C'est au sujet, là, d'une solution qui a été
23 avancée par le président de la formation à l'égard
24 du client GNL.

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Oui.

3 Me LOUISE ROZON :

4 Bon. Vous nous dites que, finalement, c'est une
5 idée qui mérite d'être davantage explorée, que vous
6 allez revenir rapidement à ce sujet-là. On parle
7 quand même d'une capacité importante de cinq cent
8 quelque 10(3) m(3) pour deux mille dix-huit (2018).
9 Donc, est-ce qu'il serait... Comment vous voyez ce
10 scénario-là? Est-ce que la Régie... Comment on peut
11 prendre ça en considération dans l'optique où il
12 n'y a rien d'attaché, mais que dès cet automne,
13 vous allez avoir besoin de contracter du transport
14 pour deux mille dix-huit (2018) et ce sur une
15 période de quinze (15) ans, tout en sachant qu'il y
16 aurait peut-être une possibilité quand même assez
17 intéressante, facile d'application d'aller chercher
18 une capacité additionnelle?

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 En fait ce que je vais... La réponse à votre
21 question, Maître Rozon, je ne l'ai pas. Je ne l'ai
22 pas à ce stade-ci pour être tout à fait transparent
23 avec vous. Ce que je vous propose, c'est... Un, je
24 prends bonne note... bien, je prends bonne note de
25 votre question. Gaz Métro prend bonne note de votre

1 question, puis on va y répondre. On va y répondre
2 dans les meilleurs délais. Je vous dirais,
3 aujourd'hui, on est mardi. Demain matin, j'aurai
4 l'occasion d'en discuter avec le gens au bureau.

5 Ce que je peux vous dire, c'est que je peux
6 m'engager envers vous à vous revenir d'ici la fin
7 de la semaine, pas nécessairement avec la réponse à
8 votre question, mais avec un moment auquel je
9 pourrai peut-être revenir plus avec une réponse à
10 votre question pour vous permettre de considérer ça
11 dans la réflexion que vous aurez avant de rendre
12 votre décision. Est-ce que, ça, c'est quelque chose
13 qui vous conviendrait?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 Parfait.

18 Me LOUISE ROZON :

19 Excellent. C'est bon. Merci, Maître Regnault.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Donc je ferai ça.

22 Me LOUISE ROZON :

23 Je n'ai pas d'autres questions.

24 Me VINCENT REGNAULT :

25 Merci.

1 M. PIERRE MÉTHÉ :
2 J'aurais une courte question. Puisque la formation
3 dans le dossier 3879 est intéressée par ce tarif
4 interruptible, on a évoqué la possibilité d'un
5 groupe de travail ou d'une proposition spontanée ou
6 de discussions entre clients qui pourraient être
7 affectés, ensuite des résidentiels pour revenir à
8 la Régie, évidemment, dans le dossier actuel, c'est
9 une grande préoccupation, dans le dossier 3867 c'en
10 est une, mais qui est à plus moyen terme, est-ce
11 que Gaz Métro indiquerait dans 3867 prochainement
12 qu'il s'agit d'une idée qui lui apparaît urgente ou
13 si elle attend plutôt que la Régie dans le présent
14 dossier indique sa préférence, son désir ou le fait
15 que la suggestion apparaît opportune?

16 Me VINCENT REGNAULT :
17 Je pense que vous pouvez compter sur Gaz Métro pour
18 vous revenir très rapidement avec une suggestion à
19 l'égard de cette question-là et du traitement du
20 service interruptible. Je ne voudrais aller jusqu'à
21 vous dire que ça sera dans la lettre de vendredi
22 qui vous sera transmise d'ici vendredi, mais
23 assurément rapidement pour permettre justement de
24 faire avancer ce dossier-là également.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Merci, Maître Regnault. Ça met donc fin à
3 l'audience. Je veux d'abord remercier tous les
4 intervenants pour leur participation. J'ai noté
5 aussi une certaine flexibilité. Madame Paquet,
6 j'apprécie. Je voudrais aussi remercier le fameux
7 panel de beaucoup de chaises, six ou sept
8 personnes. Deux jours devant nous autres, ça ne
9 doit pas être si facile que ça. Donc, je voudrais
10 les remercier pour leur contribution, Madame Downs,
11 Madame Lemay.

12 Et puis, écoutez, merci bien entendu à
13 notre greffière et les sténographes nous permettent
14 de terminer ça aujourd'hui. Et quant à la prise en
15 délibéré du dossier, bien, je vais attendre, la
16 Régie va attendre une lettre vendredi qui pourrait
17 alimenter nos réflexions. Donc, là-dessus, je vous
18 remercie beaucoup et vous souhaite une bonne fin de
19 journée.

20

21 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

22

1

2

3 SERMENT D'OFFICE :

4 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
5 certifie sous mon serment d'office, que les pages
6 qui précèdent sont et contiennent la transcription
7 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
8 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
9 Loi.

10

11 Et j'ai signé :

12

13

14

CLAUDE MORIN (200569-7)